

# Rapport d'évaluation à mi- parcours du PO FEDER La Réunion 2014-2020

Janvier 2019





# Sommaire

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>1. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....</b>	<b>8</b>
2.1. Contenu du présent rapport.....	8
2.2. Objectifs et démarche générale de l'évaluation.....	8
2.2.1. Objectifs et enjeux de l'évaluation.....	8
2.2.2. Démarche générale et calendrier de l'évaluation.....	9
2.2.3. Difficultés rencontrées au cours de l'évaluation.....	11
<b>3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020.....</b>	<b>12</b>
3.1. Contexte de la mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020.....	12
3.1.1. Contexte économique et social.....	12
3.1.2. Contexte institutionnel.....	14
3.2. Principaux enjeux de la programmation 2014-2020.....	18
3.2.1. La concentration thématique : une volonté de cibler l'effort pour maximiser l'impact et limiter le « saupoudrage ».....	19
3.2.2. La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) : une mise en cohérence des acteurs de la recherche et du développement économique.....	19
3.2.3. L'approche territoriale intégrée : l'inclusion de tous les territoires dans la dynamique européenne de développement économique régional.....	20
3.3. Présentation de la maquette et état d'avancement de la programmation.....	21
3.3.1. Les enjeux spécifiques du PO FEDER à La Réunion.....	21
3.3.2. Présentation de la maquette et de l'avancement de la programmation.....	21
3.4. Déploiement de la procédure ITI.....	27
3.4.1. La mise en place d'Investissements territoriaux intégrés pour plus d'implication des territoires dans la gestion des fonds.....	27
3.4.2. Le dispositif ITI à La Réunion : 10% de la maquette FEDER fléchés sur des domaines liés aux enjeux urbains	27
<b>4. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS.....</b>	<b>32</b>
4.1. Efficacité et cohérence du Programme opérationnel 2014-2020 analysée par Axe.....	32
4.1.1. Vue globale - Pertinence des thématiques et efficacité du PO au regard des besoins du territoire.....	32
4.1.2. Contribution des premières réalisations aux objectifs du Programme opérationnel.....	35
4.1.3. Analyse de l'efficacité du programme opérationnel par axe.....	39

Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance.....	39
Axe 2 : Améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique.....	45
Axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises.....	51
Axe 4 : Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique.....	58
Axe 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine. .	64
Axe 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échange....	72
Axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population.....	76
Axe 8 : Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie.....	81
<b>4.2. Capacité de l'organisation et des procédures en place à assurer la bonne mise en œuvre du PO.....</b>	<b>88</b>
4.2.1. Un transfert de l'autorité de gestion désormais pleinement opérationnel.....	88
4.2.2. Des délais importants et des procédures complexes en partie compensés par des efforts significatifs en matière d'accompagnement des bénéficiaire.....	91
<b>4.3. Perception du Programme opérationnel par l'ensemble des parties prenantes.....</b>	<b>99</b>
4.3.1. Méthode employée pour prendre connaissance de la perception des parties prenantes.....	99
4.3.2. Un taux de satisfaction globalement très élevé des bénéficiaires vis-à-vis du FEDER.....	100
4.3.3. Une gestion administrative du FEDER lourde mais surmontable.....	100
4.3.4. Le FEDER : un outil perçu comme efficace pour renforcer la compétitivité et la performance des structures bénéficiaires.....	102
4.3.5. Une visibilité confirmée du FEDER.....	103
<b>4.4. Impact du Programme opérationnel sur la situation socio-économique insulaire.....</b>	<b>104</b>
4.4.1. Impact socio-économique du soutien FEDER aux leviers de croissance et à la compétitivité des entreprises	105
4.4.2. Impact socio-économique du soutien FEDER aux infrastructures (numérique, éducation, transport).....	112
4.4.3. Impact socio-économique du soutien FEDER à la transition énergétique et à la protection de l'environnement.....	114
<b>5. FORMULATION DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>116</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>120</b>
1. Liste des entretiens stratégiques en Phase 1.....	120
2. Liste des entretiens réalisés en Phase 2.....	121
3. Test de cheminement : Focus sur 10 projets.....	124
4. Liste des Fiches Action.....	126

# 1. Synthèse de l'évaluation

Le Conseil régional de La Réunion, autorité de gestion FEDER, a adopté en décembre 2014 un Programme opérationnel FEDER qui entend répondre à trois objectifs du territoire :

- ▶ La **montée en compétence**, l'accès à **l'emploi** et la **cohésion sociale** de la population réunionnaise ;
- ▶ L'investissement dans les **leviers de croissance** et l'amélioration de la **compétitivité** des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement ;
- ▶ L'optimisation des **performances du territoire**.

Le Programme opérationnel est décliné en **9 axes prioritaires** reprenant les 11 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020. Un axe correspond plus spécifiquement à l'allocation spéciale *Région Ultrapériphérique*.

**Au 31 octobre 2018, sur les 1,9 milliard d'euros prévus à la maquette du programme (dont 1,13 milliard d'euros de FEDER), 1,01 milliard d'euros a été programmés (soit 52,1%) et 405 millions ont été certifiés (20,8%).**

#	Questions évaluatives	Synthèse des éléments de réponse
1	Dans quelle mesure les premières réalisations du programme répondent-elles aux objectifs du programme, de la stratégie et aux besoins locaux ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les volets du PO liés aux thématiques <i>Développement économique</i> et RDI (axes 1, 3 et 8) bénéficient globalement d'une bonne dynamique de programmation et d'un niveau de réalisation élevé. Les indicateurs de réalisation affichent des valeurs singulièrement hautes sur le volet soutien aux entreprises, qui devrait en outre bénéficier du déploiement de deux nouveaux instruments financiers abondés au titre de l'axe 3. En matière de RDI, les opérations de soutien aux infrastructures de recherche ont déjà bénéficié à une trentaine de chercheurs, mais la dynamique de programmation enregistrée depuis 2014 ne devrait pas se poursuivre jusqu'en 2020. Les fiches actions du PO liées aux problématiques de développement durable affichent à ce jour un niveau de réalisation moins élevé (particulièrement sur l'axe 4). Mais de nouvelles perspectives de programmation se font jour autour de projets pionniers et démonstratifs, à l'instar du futur SWAC de Saint-Pierre.</li> <li>✓ La dimension résolument <b>partenariale</b> du processus de programmation à La Réunion (fréquence des réunions du <b>CLS</b>, association du <b>CNS</b> à la construction du programme, etc.) est un gage de fluidité des échanges entre les acteurs institutionnels locaux et de co-construction d'un PO répondant pleinement aux besoins du territoire. Au niveau local, la procédure ITI offre en outre de nouvelles modalités d'association du bloc communal à la programmation.</li> <li>✓ Certaines <b>règles et modalités d'affectation des subventions</b> peuvent cependant être questionnées, au regard des spécificités et des besoins singuliers du territoire. Ainsi, les règles de <b>concentration thématique sur les champs de recherche et de l'innovation, du numérique, du soutien aux PME et de la transition énergétique</b> apparaissent aux yeux de certains acteurs susceptibles de limiter la capacité du PO à répondre à certains besoins de rattrapage spécifiques de l'île, notamment en matière de développement des infrastructures.</li> <li>✓ Des difficultés dans le processus de programmation sont susceptibles d'impacter le niveau la réalisation des actions du PO. Elles concernent en priorité trois types d'acteurs : les</li> </ul>

		<p><b>collectivités locales</b>, particulièrement contraintes financièrement et confrontées à des évolutions législatives qui ont pu retarder leur contribution à la mise en œuvre du PO, les <b>acteurs de la recherche</b> et de l'écosystème d'innovation qui ne sont pas encore pleinement mobilisés autour des thématiques de la S3 et les <b>TPE-PME</b>, dont les capacités à faire face à la longueur des délais d'instruction et de paiement inhérents à la perception de FESI peut être questionnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les délais inhérents à l'appropriation de la procédure ITI par les EPCI (nouvelle organisation à mettre en œuvre, séparation des fonctions au sein des EPCI, relations à consolider avec l'Autorité de gestion d'une part et les communes du territoire d'autre part, projets du territoire à identifier) a pu freiner la remontée des projets issus des territoires, ce qui s'est traduit par un taux de programmation des enveloppes ITI relativement faible (environ 20%).</li> <li>✓ La dynamique du PO a pu enfin être remise en cause sur certains axes par <b>l'abandon de projets de grande ampleur</b>. C'est notamment le cas de l'abandon du projet de SWAC de Saint-Denis ou du redimensionnement du Plan régional THD. L'évolution ou l'abandon de ces projets ne remettent cependant pas en cause les objectifs stratégiques auxquels ils étaient adossés.</li> </ul>
<p>2</p>	<p>Dans quelle mesure l'organisation et les procédures en place permettent-elles l'efficacité de la mise en œuvre du programme ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le <b>transfert d'autorité de gestion</b> initié en début de programmation est à présent pleinement opérationnel. Les services de la Région disposent de compétences humaines et d'une structure organisationnelle qui leur ont permis d'appréhender cette transition sans heurt majeur.</li> <li>✓ Les acteurs institutionnels impliqués dans le traitement des dossiers FEDER se sont en outre pleinement approprié la <b>piste d'audit</b> structurée par l'Autorité de gestion. Elle garantit un suivi précis des opérations en trois grandes phases, du dépôt à la phase de contrôle ex-post.</li> <li>✓ Cependant, des <b>délais de gestion importants</b> sont toujours identifiés tant par l'AG que par les bénéficiaires. Les délais d'instruction (environ 11 mois entre le dépôt et l'examen en CLS) et de mise en paiement sont encore supérieurs aux attentes des porteurs et les exposent à des <b>risques</b> multiples en matière de <b>gestion de leur trésorerie</b>. La maîtrise des procédures par les bénéficiaires est encore perfectible, et peu de synergies ont été initiées avec d'autres financements européens.</li> <li>✓ <b>L'offre d'accompagnement</b> des bénéficiaires a à cet égard été élargie par l'AG, qui peut s'appuyer sur <b>Pôle d'appui FEDER (PAF)</b> en matière d'orientation des porteurs en amont du dépôt des dossiers et qui trouve un relai d'orientation efficace dans le service d'accompagnement <b>SAV</b> (Soutenir Accompagner Valoriser les porteurs de projets économiques). Cette entité effectue pour les porteurs un travail transversal de recherche de financements. Surtout, l'expertise et l'investissement des <b>guichets uniques</b> sont des atouts importants de la mise en œuvre du PO FEDER à La Réunion. Malgré ces initiatives, la question des délais demeure prégnante.</li> </ul>
<p>3</p>	<p>Dans quelle mesure le PO FEDER interagit-il avec les autres politiques publiques existantes sur le territoire réunionnais ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur les différents champs de politiques publiques impactés par le programme, les objectifs et actions du PO correspondent aux orientations fixées par les <b>documents stratégiques régionaux</b> (S3, SRDEII, SAR, SRCAE ou SDTAN).</li> <li>✓ La présence du partenariat local Etat/Région/Département depuis la conception du programme opérationnel jusqu'à la programmation des projets garantit en outre l'articulation entre les politiques publiques relevant des champs de compétences de ces différents acteurs. Ainsi, des dispositifs relevant du champ de compétences des services déconcentrés de l'Etat accompagnent l'action du programme opérationnel. C'est le cas des</li> </ul>

		<p>outils de défiscalisation qui peuvent bénéficier à des entreprises de secteurs identifiés comme prioritaires ou des aides au FRET de l'Etat articulées avec celles du PO FEDER.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plusieurs points d'articulation sont à parfaire : les retards pris par l'élaboration des conventions liant l'ANRU aux porteurs de projets de la politique de la ville a ainsi largement retardé la programmation d'actions de rénovation urbaine sur le champ de l'axe 7 et de la procédure ITI.</li> </ul>
4	<p>Quelle est la perception du PO FEDER de la part des bénéficiaires, des bénéficiaires potentiels, du grand public et des partenaires du programme ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Afin d'appréhender finement la perception du programme par l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire, l'équipe d'évaluation s'est appuyée sur plus de <b>30 entretiens qualitatifs</b>, une <b>enquête en ligne</b> complétée par près de <b>40%</b> des bénéficiaires du PO (<b>179</b> porteurs de projets) et un court questionnaire destiné au grand public diffusé sur les réseaux sociaux.</li> <li>✓ En premier lieu, 93% des bénéficiaires ayant été accompagnés par l'autorité de gestion lors du montage de leur projet ont été satisfaits ou très satisfaits de cet accompagnement et recommanderaient à d'autres bénéficiaires de s'engager dans un projet FEDER.</li> <li>✓ Le PO FEDER semble bénéficier d'une bonne image auprès du grand public (utilité des actions du programme, impact sur l'environnement socio-économique insulaire, etc.). En outre, le FEDER apparaît pour la grande majorité des bénéficiaires interrogés (<b>63%</b>) comme un outil susceptible d'améliorer la performance générale de leur structure. <b>46%</b> considèrent que le subventionnement FEDER a un impact positif sur leur positionnement concurrentiel. Enfin, le FEDER est un outil indispensable de financement de projet pour bon nombre de bénéficiaires : 47% des porteurs interrogés estiment que sans ce subventionnement, leur projet n'aurait pas été réalisé.</li> <li>✓ Près des <b>trois quarts des bénéficiaires</b> estiment que si les obligations de gestion relatives à l'attribution d'un subventionnement FEDER sont complexes, elles demeurent surmontables.</li> </ul>
5	<p>Dans quelle mesure le PO FEDER a-t-il contribué aux évolutions socio-économiques observables sur l'île ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le PO 2014-2020 a largement contribué à soutenir les <b>créations d'entreprises dans les secteurs identifiés comme prioritaires</b> (tourisme, numérique, bioéconomie et industrie agroalimentaire, etc.) et a accompagné les établissements insulaires vers l'atteinte d'une masse critique de leurs <b>capacités de production</b>. Le rythme de création d'établissements s'est légèrement accéléré ces deux dernières années, et le nombre d'ETI sur le territoire n'a cessé d'augmenter depuis le début de la programmation (300 ETI en 2017). Si ces dynamiques sont largement corrélées à la reprise économique, elles ont été largement accompagnées par l'action du PO, qui a renforcé la capacité de résilience des structures soutenues. Cependant, la structuration du tissu entrepreneurial réunionnais (surreprésentation des microentreprises) et ses conséquences en matière de contraintes de trésorerie constitue un frein important à l'impact du FEDER.</li> <li>✓ En matière de <b>soutien à l'innovation privée</b>, l'action du FEDER a accompagné la densification de l'écosystème d'innovation et a permis l'émergence de nouvelles synergies entre recherche publique et privée, notamment autour de projets de recherche collaboratifs auxquels ont été associées près d'une trentaine d'entreprises. Mais son impact sur les capacités d'innovation des entreprises reste difficilement identifiable : le nombre de brevets déposés à l'INPI a baissé depuis 2014. La pluralité des structures en charge de l'accompagnement de l'écosystème d'innovation et la surreprésentation des micro et autoentreprises à La Réunion sont susceptibles de brider l'impact du FEDER sur ce champ.</li> <li>✓ Le soutien du programme aux <b>grands projets d'infrastructures</b> du territoire a en outre largement contribué à la stimulation de l'activité économique réunionnaise. Si l'envergure du <b>plan régional THD</b> a été revue à la baisse en raison d'un regain de l'initiative privée, l'action du PO s'est concentrée sur les zones les plus difficiles d'accès et devrait permettre à l'AG de</li> </ul>

		<p>s'assurer de la couverture effective de l'ensemble du territoire réunionnais par la fibre en complément des initiatives des opérateurs privés. Le soutien au projet <b>de Nouvelle Route du Littoral</b>, plus grande opération de la programmation, assure la contribution du FEDER à un projet qui devrait générer près <b>d'un milliard d'euros de valeur ajoutée de 2016 à 2019</b> et <b>3000 emplois</b> directs, indirects et induits en 2013 et 2014<sup>1</sup>. Ces deux projets auront sur un plus long terme des impacts positifs sur la productivité réunionnaise, en ce qu'ils contribueront à une plus grande fluidité des échanges de biens et de données.</p> <p>✓ Le PO FEDER a enfin contribué sur plusieurs champs à l'amélioration des <b>performances environnementales du territoire</b>. La concentration du PO sur le soutien aux infrastructures de potabilisation et en matière d'infrastructures hydrauliques a contribué à répondre à un enjeu de santé publique identifié de longue date. Les opérations ayant trait à la réduction de la consommation énergétique des infrastructures publiques et des logements sociaux ont participé à limiter l'empreinte carbone du territoire, alors que les émissions de GES réunionnaises n'ont cessé de diminuer depuis 2010. Cependant, aucune augmentation de la part des ENR dans la production électrique réunionnaise ne peut être à ce jour constatée, étant entendu que la production d'ENR ne constitue pas une cible du programme, celle-ci étant assurée prioritairement par les mécanismes de soutien au prix de rachat.</p>
--	--	---

1 Note INSEE - *Le chantier de la Nouvelle route du littoral (NRL) - Un moteur de croissance économique, mais peu de créations d'emplois*, Décembre 2016



## 2. Principaux éléments de contexte

### 2.1. Contenu du présent rapport

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation du Programme Opérationnel FEDER pour La Réunion en trois parties.

La première partie présente les principaux éléments de contexte de l'évaluation. Elle a pour objectif de donner au lecteur les éléments méthodologiques de cadrage de l'exercice d'évaluation du programme conduite par l'équipe d'évaluateurs EY ainsi que le calendrier suivi par l'étude.

La deuxième partie du rapport présente le PO FEDER 2014-2020 et son contexte de mise en œuvre afin de proposer au lecteur des grandes clefs de lecture du programme et de resituer ce dernier dans l'environnement réglementaire, économique et social dans lequel il s'inscrit.

La troisième partie fait état des résultats de l'évaluation et vise à répondre aux cinq questions évaluatives posées (pertinence, efficacité de la mise en œuvre, cohérence, perception et impact socio-économique)

Une quatrième partie consacrée aux recommandations des évaluateurs sera développée ultérieurement.

### 2.2. Objectifs et démarche générale de l'évaluation

#### 2.2.1. Objectifs et enjeux de l'évaluation

Conformément à la demande formulée dans le cahier des charges de la mission, la présente évaluation vise la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du PO FEDER 2014-2020. Elle porte sur l'intégralité de la mise en œuvre du programme depuis son adoption en 2014 jusqu'à la date de l'évaluation (novembre 2017). Une attention particulière est donnée à l'analyse des actions alimentant les indicateurs du cadre de performance ainsi qu'aux objectifs spécifiques dont la dynamique de programmation est la plus faible.

Plus précisément, l'étude vise à :

- ▶ **Dresser un bilan de la mise en œuvre du PO FEDER en termes de dynamique de programmation et de certification.** Une attention particulière sera portée sur l'analyse

des nouveaux dispositifs instaurés par la programmation 2014-2020 tels que les ITI (Investissements Territoriaux Intégrés).

- ▶ **Analyser l'efficacité et la pertinence de la mise en œuvre du programme.** Il s'agira d'analyser dans un premier temps la pertinence des projets financés au regard des objectifs du programme et des enjeux régionaux identifiés dans le diagnostic. L'analyse permettra de plus de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du programme (organisation et procédures internes) et sa contribution à l'atteinte des objectifs du programme;
- ▶ **Mettre en perspective les réalisations et résultats du programme opérationnel avec :**
  - les autres politiques publiques menées sur le territoire ;
  - la perception du PO par les bénéficiaires, les bénéficiaires potentiels et le grand public ;
  - les évolutions macro et socioéconomiques à La Réunion.

Au-delà d'un point d'étape sur l'avancement du programme, l'évaluation à mi-parcours permet également à la Région de sécuriser l'atterrissage de la programmation et prendre du recul sur la qualité du système de mise en œuvre des programmes comme élément clé de la réussite de la programmation.

En effet, le débloqué de la réserve de performance est conditionné à l'atteinte des cibles du cadre de performance. Si aucune des deux cibles (valeur intermédiaire 2018 ou valeur cible 2023) n'est atteinte (<65%) lors de l'examen du cadre de performance en 2019, sur la base des résultats constatés fin 2018, la Commission européenne pourra suspendre tout ou partie des paiements relatifs à une priorité. Il convient donc de s'assurer que le dispositif de mise en œuvre mis en place ne présente pas d'insuffisances notables.

## **2.2.2. Démarche générale et calendrier de l'évaluation**

### **2.2.2.1. Démarche méthodologique**

Conformément à la méthodologie présentée en démarrage de mission (septembre 2018), le présent rapport d'évaluation s'appuie sur les travaux suivants :

- ▶ Entretiens de cadrage stratégiques et entretiens avec l'ensemble des parties prenantes – autorités de gestion et de certification, services instructeurs, responsables de politiques, bénéficiaires, autres interlocuteurs (cf. détail des interlocuteurs rencontrés en annexe) ;
- ▶ Analyses sur la base de revues documentaires, d'extractions de données issues du logiciel de gestion Synergie en date du 28 août 2018<sup>2</sup>, d'analyse de processus et de la perception des parties-prenantes recueillies au cours d'entretiens et d'enquêtes;

---










<sup>2</sup> Les événements de programmation intervenus depuis cette date ont été pris en compte dans les analyses et conclusions du présent rapport.

- ▶ Rédaction des analyses, formulation des jugements évaluatifs, conclusions et recommandations ;
- ▶ Ateliers collaboratifs de formulation des recommandations ;
- ▶ Présentation au Comité régional d'évaluation (CRE du 16 novembre 2018);
- ▶ Ajustements, élaboration et transmission des rapports finaux.

### 2.2.2.2. Synthèse du calendrier

Le tableau ci-dessous présente notre démarche évaluative et son déroulé temporel.

**Tableau 1 – Présentation des différentes phases et du calendrier de l'évaluation.**

DATE	PHASES ET TRAVAUX REALISES	REUNIONS
Début septembre 2018 – Octobre 2018 Cadrage de la mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réunion de lancement des travaux</li> <li>▶ Revue documentaire préliminaire &amp; reconstruction du cadre d'intervention du PO et des processus de gestion</li> <li>▶ Entretiens de cadrage</li> <li>▶ Analyse des données de programmation et de gestion et analyse des données socio-économiques régionales</li> <li>▶ Rédaction de la note de cadrage</li> <li>▶ Réunion de lancement</li> </ul>	
	 Livrables : Note de cadrage	
Octobre 2018-début novembre 2018 Collecte et analyse des données, réponses aux questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Entretiens avec les services de la Région et les partenaires du programme</li> <li>▶ Analyse de cheminement de la gestion de 10 dossiers</li> <li>▶ Rédaction d'un rapport intermédiaire et présentation des premiers constats suite à la phase de terrain</li> <li>▶ Enquête en ligne auprès des bénéficiaires du programme</li> <li>▶ Enquête en ligne auprès du grand public</li> <li>▶ Analyse et réponses aux questions évaluatives</li> <li>▶ Elaboration du projet de rapport final</li> <li>▶ Réunion du comité de pilotage</li> </ul>	  
	 Livrables : Rapport intermédiaire	
Novembre-Décembre 2018 Formulation des recommandations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Groupes de travail de co-construction des recommandations</li> <li>▶ Consolidation du jugement et des recommandations</li> <li>▶ Formalisation du rapport final et rédaction de la synthèse</li> <li>▶ Réunion du comité de pilotage – Restitution des résultats et recommandations</li> </ul>	  
	 Livrables : Rapport final, note de synthèse	

DATE	PHASES ET TRAVAUX REALISES	REUNIONS

### 2.2.3. Difficultés rencontrées au cours de l'évaluation

Lors du déroulement de la mission, l'équipe d'évaluation a été confrontée aux difficultés suivantes :

- ▶ **Précautions d'interprétation des taux de programmation affichés :** La Région Réunion affichait en novembre 2018 un taux de programmation de 52,0% du coût total maquetté. Au-delà des difficultés de programmation qui seront identifiées dans le présent rapport (abandon de projets, difficultés à mobiliser certains types d'acteurs), cette dynamique de programmation modérée s'explique également par le choix de l'autorité de gestion de ne programmer que des projets mûrs et déjà prêts à être mis en œuvre. Cette bonne pratique s'est traduite par le fait que La Réunion affiche une belle performance en matière de certification (20,8% du coût total maquetté en octobre 2018). En juillet 2018, l'étude CGET « Autorités de gestion des PO FEDER-FSE-IEJ » classait même la Région Réunion à la troisième position des régions françaises affichant le plus fort taux de certification. L'équipe d'évaluateurs a pris en compte cette spécificité réunionnaise dans la formation de ses jugements évaluatifs. Elle a ainsi enrichi son analyse des taux de programmation par une compréhension plus globale de la dynamique de programmation intégrant les perspectives sérieuses de mobilisation des fonds FEDER dans les prochains mois.
- ▶ **Difficultés à estimer précisément les délais d'instruction du fait de l'existence procédures de pré-instruction informelles :** En effet, certains dossiers de porteurs publics font l'objet d'une phase de pré-instruction informelle, c'est-à-dire d'échanges avec le service instructeur qui procède déjà à une première vérification des pièces du dossier, afin que celui-ci puisse être complet au moment de son dépôt officiel. Cette bonne pratique qui permet de raccourcir les délais et qui témoigne d'une bonne communication entre les guichets instructeurs et les porteurs de projets publics rend cependant plus difficile l'estimation des délais réels d'instruction. Pour cette raison, les comparaisons entre les délais d'instruction des porteurs publics et privés sont à pondérer : elles reposent sur la seule base de données brutes donnant une image partielle. L'équipe d'évaluateurs a pris en compte les différences de mesure des délais lors de l'analyse des délais d'instruction et a par conséquent adapté l'analyse à ces différences.

- ▶ **Difficultés à mobiliser les citoyens réunionnais dans le cadre de l'enquête de perception « grand public » :** malgré les dispositifs d'incitation mis en place par la Région Réunion (lots à gagner, plusieurs relances, publicité dans un journal local), l'enquête grand public qui s'est déroulée du 19 octobre 2018 au 12 novembre 2019 et visait à recueillir la perception du FEDER par les habitants réunionnais n'a permis de mobiliser qu'une soixantaine de répondants. Du fait du caractère très réduit de l'échantillon obtenu, l'équipe d'évaluateurs n'a utilisé que très marginalement les résultats de l'enquête « grand public », privilégiant l'enquête « bénéficiaires », dont le taux de réponse est plus satisfaisant (plus de 170 répondants). La perception des partenaires sur la visibilité et l'image du FEDER auprès du grand public, appréhendée notamment lors des entretiens qualitatifs, a cependant permis de compléter la collecte des données pour cette question.

## 3. Présentation du Programme opérationnel FEDER 2014-2020

### 3.1. Contexte de la mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020

La mise en œuvre du programme opérationnel FEDER par la Région Réunion et le choix des objectifs stratégiques du programme reposent sur deux éléments contextuels qui font la particularité de La Réunion : les caractéristiques socio-économiques propres aux régions ultrapériphériques et son environnement institutionnel qui a été profondément modifié depuis le précédent programme.

#### **3.1.1. Contexte économique et social**



L

Placée au cœur de l’océan indien, l’île de La Réunion se caractérise par trois éléments clés : une démographie particulièrement dynamique comparée aux tendances observables en Métropole ; un contexte économique marqué par une forte croissance mais miné par un taux de chômage structurel supérieur à la moyenne nationale ; des besoins en infrastructures qui restent très importants malgré des investissements conséquents déjà réalisés par le passé notamment avec le soutien de précédents PO FEDER.

### **3.1.1.1. Une démographie en transition qui expose La Réunion à de multiples défis**

La spécificité réunionnaise ne se manifeste pas uniquement dans son patrimoine naturel et culturel : elle concerne aussi les défis multiples auxquels l’île fait face. Sur le plan démographique, La Réunion est exposée à des défis très différents de ceux rencontrés par les régions métropolitaines. Avec une population de 851 000 habitants projetée à un million à l’horizon de 2030, la démographie de l’île est caractérisée par sa jeunesse. Les moins de 20 ans y représentent le tiers de sa population en 2012<sup>3</sup>.

L’un des problèmes majeurs rencontrés par cette population jeune est le chômage structurel qui est parmi les plus élevés d’Europe. Il touche, en effet, 28,6% de la population active en 2012 contre 10,2% en France métropolitaine et 10,5% à l’échelle de l’Union à 28. Le chômage touche particulièrement les femmes avec un taux de 30,5% contre 26,8% pour les hommes. Le phénomène est encore plus exacerbé chez les moins de 25 ans qui sont confrontés à un taux de chômage de 58,5% contre une moyenne nationale de 13%<sup>4</sup>.

Le niveau de formation et de qualification a fortement évolué avec une population de non diplômés en baisse de 10 points (62% en 1999 contre 52% en 2008). Aussi, 26,6% des 30-34 ans étaient titulaires d’un diplôme d’enseignement supérieur en 2011. Toutefois, les écarts avec le niveau national persistent. En effet, le taux d’illettrisme est trois fois supérieur à la moyenne nationale sur l’île et le décrochage scolaire concerne 26,3% des jeunes contre 11,6% au niveau national<sup>5</sup>.

Ces retards se reflètent particulièrement dans la précarité de la population qui compte 42% de ses effectifs en situation de pauvreté contre 14,1% au niveau national<sup>6</sup>.

### **3.1.1.2. Une économie dynamique mise au défi de l’ultrapériphérie**

Au début des années 2000, l’économie réunionnaise a connu un véritable essor avec une croissance de 4 à 6 points entre 2002 et 2008. La crise de 2008 l’a sévèrement affectée, avec deux

---

3 [Statistiques INSEE](#)

4 [Statistiques INSEE](#)

5 [Statistiques INSEE 2014](#)

6 [Statistiques INSEE 2017](#)

années consécutives de récession révélant ainsi sa fragilité. Depuis 2011, La Réunion a renoué avec la croissance avec +1.2% du PIB (qui reste toutefois à 69% de la moyenne de l'UE28). En 2017, la croissance réunionnaise s'est maintenue à un niveau élevé de +3,1%.



**Figure 1 – Taux de croissance à La Réunion et en France (moyenne toutes régions) en pourcentage de 2000 à 2017 (chiffres INSEE)**

Les caractéristiques inhérentes au contexte économique insulaire de La Réunion (marché local exigu, concurrence internationale accrue et pression des prix) engendrent des dépenses de transferts financiers, d’apports en matières premières et d’énergie induisant, en outre, l’accroissement des dépenses publiques. L’ultrapériphérie de l’île rend son économie largement dépendante des importations et creuse le déficit de la balance commerciale qui a atteint 4,8 Md€ en 2018 (contre 4,3 Md€ en 2011).

Le modèle économique de l’île est résolument moderne : l’économie tertiaire représente plus de 80% de l’activité. Si un retard en matière de développement du très haut débit a pu être signalé en amont de la programmation, il a été comblé par une implication inédite des opérateurs de la place dans le câblage FTTH de l’île.

### **3.1.1.3. Des besoins encore importants en infrastructures dans un territoire confronté aux enjeux de l’insularité**

D’importants investissements dans les infrastructures réunionnaises ont été réalisés ces dernières décennies, dans une logique de rattrapage, sans parvenir pour autant à couvrir les besoins



croissants du territoire du fait des pressions démographique et environnementale importantes : l'objectif fixé de la ville écologique et intelligente semble encore éloigné.

En effet, les espaces urbains ont connu une expansion de 27% entre 1997 et 2008. Un rapport de l'ONU datant de 2016 a classé La Réunion dans la liste des territoires les plus urbanisés du monde avec des villes représentant 95% de la population totale de l'île en 2015 (contre 79,5% pour la France métropolitaine). En matière d'éducation, les infrastructures doivent faire face à une augmentation des effectifs de 0,5% par an. Pour les transports, l'aéroport Roland Garros atteint les limites de ses capacités d'accueil au même titre que le port maritime ou le réseau routier qui exigent une remise à niveau pour faire face à l'augmentation du trafic croissant, partiellement comblée sur la précédente période de programmation et continué sur la nouvelle programmation, notamment avec le projet Nouvelle Route du Littoral (NRL).

L'île est aussi confrontée à un retard dans les structures de potabilisation de l'eau ainsi qu'à la saturation de son système d'enfouissement des déchets. Les enjeux environnementaux sont de surcroît accentués par sa dépendance énergétique à 86,2% malgré un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables. Pour autant, le taux d'ENR dans la production électrique demeure particulièrement élevé pour une région française : il était de 32,4% en 2017. La Réunion fait aussi face à une géographie singulière où seulement 40% de la superficie de l'île est utile aux activités humaines et économiques. L'île abrite des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et une grande biodiversité qu'il faut préserver et valoriser.

### **3.1.2. Contexte institutionnel**

#### **3.1.2.1. Une nouvelle organisation pour le pilotage du PO FEDER Réunion issue du transfert de l'autorité de gestion à la Région**

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER 2014-2020 à La Réunion s'inscrit dans un contexte nouveau d'administration des fonds qui fait suite au transfert de l'autorité de gestion en 2015, en lien avec l'acte III de la décentralisation initié sous le précédent quinquennat. Le FEDER, dont la gestion était auparavant placée sous l'autorité du Préfet de région, est depuis 2014 sous la responsabilité des autorités régionales.

La Région Réunion s'est donc réorganisée pour assurer les missions d'une autorité de gestion : l'accueil et l'orientation des porteurs de projets, l'instruction et la gestion des dossiers, les contrôles et les audits propres à la gestion des fonds structurels européens et le pilotage stratégique du programme, sous l'autorité du DGS. La Direction Générale des Affaires européennes (DGAE) de la Région Réunion prend plus spécifiquement en charge le pilotage stratégique et opérationnel du PO FEDER. Des Fiches Action détaillent les critères d'éligibilité des projets déposés en fonction des critères de sélection et des indicateurs à atteindre définis dans le programme opérationnel, ainsi que les dépenses éligibles et les taux de subvention. Ces documents sont accessibles en ligne.

La Région s'est dotée de quatre guichets uniques ayant chacun pour objet d'instruire l'ensemble des dossiers FEDER relatifs à leurs champs de compétences :

- ▶ **Entreprises et Développement Touristique (EDT).** Ce guichet gère les aides aux investissements destinées aux entreprises ainsi qu'au tourisme et à l'aménagement des zones d'activités.
- ▶ **Recherche, Développement technologique et Innovation (RDTI).** Ce guichet gère l'ensemble des projets liés au développement de nouvelles technologies et à la recherche à la fois dans les sphères publiques et privées.
- ▶ **Investissements d'éducation, de formation et d'inclusion sociale (IEFPIS).** Ce guichet gère l'ensemble des projets de construction et de rénovation des bâtiments d'éducation ou d'accueil des personnes dépendantes.
- ▶ **Infrastructures, Développement durable, Energie (IDDE).** Ce guichet gère l'ensemble des infrastructures de grande envergure, telle que la Nouvelle Route du Littoral (NRL), et les projets relatifs au développement durable, à la prévention et à la protection de l'environnement.

Ces guichets, au-delà de fournir un service d'aide et de conseil aux porteurs de projets tant pour le FEDER, que pour la contrepartie nationale apportée par la Région Réunion ou une autre institution publique de La Réunion, prennent en charge les dossiers et assurent :

- ▶ La réception et l'instruction des dossiers ;
- ▶ La préparation des actes attributifs de l'aide et de leurs annexes techniques et financières ;
- ▶ Le suivi de l'exécution des opérations et des indicateurs,
- ▶ Le contrôle de service fait et le cas échéant des visites sur place,
- ▶ La mise en œuvre des suites des contrôles,
- ▶ La saisie des informations dans le logiciel de gestion informatisée Synergie.

### 3.1.2.2. Nouveaux objectifs de la Commission

#### 3.1.2.2.1. Une attention particulière portée aux thématiques d'innovation

Sur le cycle 2007-2013, la programmation était organisée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Le nouveau cadre a, en 2014, explicité et renforcé les liens entre les recommandations par pays, les accords de partenariats et les programmes FEDER. Le nouveau Cadre financier pluriannuel 2014-2020 a donné lieu à une réorientation des FEDER autour de 11 objectifs thématiques alignés sur les objectifs Europe 2020 de croissance intelligente, de croissance durable et de croissance inclusive. Cet ensemble d'objectifs thématiques est partagé entre les différents fonds de cohésion et vise par conséquent également à renforcer la synergie des fonds européens (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 2 – Présentation des objectifs thématiques des fonds européens de cohésion et correspondance avec les objectifs Europe 2020**

Priorité Europe 2020	Objectifs thématiques
Croissance intelligente	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</li> <li>▶ Améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité</li> <li>▶ Renforcer la compétitivité des PME et du secteur agricole (FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (FEAMP)</li> </ul>
Croissance durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs</li> <li>▶ Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques</li> <li>▶ Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources</li> <li>▶ Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles</li> </ul>
Croissance inclusive	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</li> <li>▶ Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</li> <li>▶ Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</li> <li>▶ Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes et l'efficacité de l'administration publique</li> </ul>

Le nouveau cadre couvre les cinq fonds ESI pour permettre une meilleure complémentarité des fonds ainsi qu'une meilleure synergie entre les autorités de gestion des différents fonds européens. Pour cette raison, le cadre législatif européen a évolué pour donner naissance à de nouveaux outils :

- ▶ Possibilité de combiner des fonds dans un seul programme
- ▶ Création des investissements territoriaux intégrés (ITI)
- ▶ Déploiement du développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)
- ▶ Création des Plans d'action conjoints (JAP)

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les objectifs d'innovation organisés par la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) de La Réunion telle que voulue par les règlements européens (développée plus bas dans le présent rapport).

### **3.1.2.2. Une gestion orientée vers plus d'efficacité**



L

La nouvelle législation pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020 a renforcé la place donnée aux résultats dans la gestion des fonds.

### ***La réserve de performance***

Le pilotage par l'efficacité s'effectue notamment à travers le cadre et la réserve de performance. Le cadre de performance est un ensemble d'indicateurs définis en amont de l'exécution du programme en lien avec les objectifs du programme. Pour chacun des indicateurs du cadre de performance est définie une valeur cible à atteindre, permettant de clarifier les résultats attendus du programme. Les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) remis à la Commission chaque année font état de l'avancement des indicateurs.

Une partie de l'allocation FEDER (la réserve de performance, représentant 6% du montant du programme en moyenne) n'est versée aux autorités de gestion que si les valeurs cibles des indicateurs par axe sont atteintes à la fin de l'année 2018. Les axes dits « *performants* » peuvent absorber l'absence de réserve de performance pour les axes dits « *non performants* ». Les critères d'attribution de la réserve de performance sont définis par le règlement UE 215/2014 à l'article 6 et peuvent être résumés comme suit : si, dans un axe, tous les indicateurs sauf un atteignent 85% de leur valeur intermédiaire d'ici à la fin de 2018 ou 85% de leur valeur cible d'ici la fin de 2023 et que cet indicateur n'atteint pas moins de 75% de sa valeur intermédiaire ou de sa valeur cible, la réserve de performance est débloquée pour l'axe.

Tout au long de ses travaux, l'équipe d'évaluateurs a tenu à appréhender le niveau d'atteinte des indicateurs du cadre de performance en tenant compte de deux réalités :

- ▶ Le processus de programmation et de certification des opérations soutenues par le programme n'est pas linéaire. En conséquence, la valeur des indicateurs à mi-parcours en 2018 ne permet pas de présager de la non-atteinte de la valeur-cible à fin 2023 : la faiblesse d'une valeur peut être la conséquence directe d'un retard ponctuel de programmation aisément rattrapable. Ce constat est particulièrement prégnant pour les indicateurs des axes 2 et 5, dont la valeur est indexée sur la réalisation d'un faible nombre d'opérations.
- ▶ Les valeurs financières du cadre de performance en 2018 sont en outre grandement impactées par les nouvelles dispositions de la Commission, autorisant la certification des dépenses de 2018 au cours de l'année 2019, au plus tard jusqu'à la date de remise du Rapport annuel de mise en œuvre. En conséquence, en raison de cet « effet calendrier », les valeurs financières affichées ne correspondent pas toujours au montant réel de dépenses éligibles avancé pour chaque axe.

### ***Conditionnalité et contrôles***

Afin de s'assurer que les fonds FEDER soient utilisés à bon escient et gérés de manière satisfaisante, des contrôles sur la régularité des dépenses et la qualité des systèmes de gestion sont prévus à différentes étapes, et réalisés par les niveaux régional, national et européen. En cas d'anomalie

dans la gestion des fonds, la Commission peut suspendre partiellement ou entièrement les paiements du programme.

### ***Instruments financiers***

Les PO FEDER répondent également aux objectifs du plan d'investissement stratégique pour l'Europe et, à ce titre, se doivent de mettre en place des outils d'administration plus efficaces des financements européens. La Commission a affiché comme objectif de doubler l'utilisation d'instruments financiers pour les programmes 2014-2020 par rapport à 2007-2013.

Le déploiement de nouveaux instruments financiers doit permettre la mise en place de régimes de soutiens mieux conçus pour répondre aux attentes des porteurs de projets et aux besoins spécifiques de certaines régions. En ayant recours à des prêts plutôt qu'à des subventions, ces outils doivent permettre d'amplifier le nombre de bénéficiaires du FEDER et donc son impact.

#### **3.1.2.2.3. L'écosystème réglementaire réunionnais**

La Réunion bénéficie d'un certain nombre d'avantages réglementaires et financiers du fait de son statut de département-région d'Outre-Mer (DROM) au regard de la législation nationale et de Région Ultrapériphérique (RUP) au regard de la législation européenne. Ces avantages sont destinés à atténuer la discontinuité territoriale entre La Réunion, d'une part, et la métropole et l'Union européenne, d'autre part, afin de promouvoir l'attractivité du territoire.

De manière non exhaustive, les dispositifs principaux dont bénéficient les porteurs de projets et les entreprises réunionnaises sont les suivants :

- ▶ **Un taux plus avantageux du Crédit Impôt Recherche (CIR).** Dans les DOM, le CIR est taux majoré à 50% pour les activités de recherche et à 40% pour les activités d'innovation contre 30% et 20% respectivement en métropole.
- ▶ **Un abattement de charges salariales.** A La Réunion comme dans les autres DOM, des avantages spécifiques en matière de cotisations salariales. Le CICE est jusqu'à présent à 9% contre 6% en métropole et des exonérations de cotisations pour les salariés payés jusqu'à 1,7 SMIC. Une modification de grande ampleur sera mise en œuvre au 10 janvier 2019.
- ▶ **Un outil de défiscalisation.** A La Réunion, les entreprises qui opèrent dans les secteurs de l'agro-nutrition, du tourisme, de la production d'énergies renouvelables, des activités de recherche et des TIC peuvent demander à être en partie exonéré de l'impôt sur les sociétés, au titre d'un régime d'incitation fiscale destiné à soutenir les investissements créateurs d'emploi.

**Des financements d'Etat spécifiques à l'Outre-Mer.** Ces dispositifs sont en cours de reconfiguration dans le cadre du Projet de Loi Finance et Projet de Loi Finance de la Sécurité Sociale 2018. Les dispositifs de défiscalisation seront a priori maintenus jusqu'en 2025. Cependant, le projet de texte dispose par exemple que l'abattement de 30% de l'impôt sur le revenu dont bénéficie les résidents réunionnais verra son plafond abaissé.

Les subventions FEDER d'un montant de 1,1 milliards d'euros pour la période 2014-2020 s'inscrivent donc dans un environnement d'aides complet, ce qui pose avec une acuité particulière la question de leur complémentarité avec les autres dispositifs nationaux et locaux (développé plus bas dans le présent rapport – QE1).

## 3.2. Principaux enjeux de la programmation 2014-2020

Cette section présente les principaux enjeux de la programmation 2014-2020 au regard des objectifs fixés au niveau européen et au niveau régional.

### **3.2.1. La concentration thématique : une volonté de cibler l'effort pour maximiser l'impact et limiter le « saupoudrage »**

La programmation 2014-2020 a mis en place une *concentration thématique* pour que les fonds européens contribuent au mieux à la stratégie Europe 2020. La Commission a ainsi défini quatre axes sur lesquels les investissements sont considérés comme prioritaires :

- ▶ La recherche et l'innovation ;
- ▶ Les technologies de l'information et de la communication ;
- ▶ Les petites et moyennes entreprises ;
- ▶ La promotion d'une économie à faible émission de carbone.

La part des fonds fléchés vers ces priorités dépend du type de région (régions les plus développées / régions en transition / régions les moins développées). Dans le cas de La Réunion, qui est classée parmi les régions les moins avancées :

- ▶ 50% des fonds FEDER doivent être alloués à des opérations rattachables aux 4 premiers objectifs de la Stratégie Europe 2020 : l'innovation, le numérique, le soutien aux PME et la transition énergétique ;
- ▶ 12% des fonds FEDER doivent être alloués à l'économie à faible émission de carbone.

La concentration thématique a pour objectif de permettre de maximiser l'**effet levier du FEDER** pour d'autres types de financements.

### **3.2.2. La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) : une mise en cohérence des acteurs de la recherche et du développement économique**

Le recentrage thématique des financements FEDER a été accompagné à la Réunion par la définition d'une stratégie tripartite Région Réunion / Préfecture de La Réunion / Département Réunion intitulée « Stratégie de Spécialisation intelligente de La Réunion » (S3 – Smart Specialisation Strategy). La définition de la S3 s'inscrit dans le cadre de l'attribution des fonds européens pour la programmation 2014-2020 et a pour objectif de permettre aux régions européennes de faire converger leurs objectifs de développement technologique et d'innovation avec les priorités fixées par la Commission (notamment dans le cadre de la concentration thématique). A ce titre, chaque région doit définir sa S3 pour permettre une meilleure coordination des actions en matière d'innovation.

A La Réunion, cette stratégie est mise en place par le Comité Régional pour l'Innovation (CRI/Innovons La Réunion) et l'Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation de La Réunion (Nexa). L'objectif principal de cette stratégie est de développer un environnement positif en termes de recherche et développement et d'écosystème d'innovation.

Cette stratégie a été mise en place en amont du PO 2014-2020 en quatre phases :

1. Mai à juillet 2013 : **Réflexions locales S3** (6 ateliers généralistes, 6 ateliers thématiques, 18 réunions, 35 contributions, 140 participants)
2. Août à décembre 2013 : **Elaboration de la stratégie**
3. Février à mai 2014 : **Elaboration du plan d'action sectoriel et définition du plan d'action transversal** (Groupe de travail Etat/Région/CRI, constitution des indicateurs de suivi, 6 ateliers, 14 réunions de concertation, 85 participants, rédaction de 23 fiches actions thématiques avec les chefs de file)
4. Juin à décembre 2014 : **Conception du dispositif de suivi et d'évaluation** (finalisation et validation de la S3 par le Préfet, le Président de Région et la Présidente du Département)

La Stratégie S3 s'articule autour de trois priorités :

1. La Réunion **productrice de solutions en bio-économie tropicale** au service de l'économie du vivant
2. La Réunion **productrice d'émotions en écotourisme expérientiel**
3. La Réunion plateforme agile de transformation vers une économie de la connaissance, numérique et décarbonée

En complément des priorités d'investissements, la S3 a également mis en place un ensemble d'outils pour accompagner la « découverte entrepreneuriale ». En effet, la S3 vise à :

- ▶ Développer des effets de synergies entre les talents du territoire en développant des outils de recherche d'excellence et en mobilisant les acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;

- ▶ Renforcer la proximité entre idées et projets pour une utilisation plus intelligente du territoire réunionnais, notamment à travers la création de *clusters* et d'outils de veille et de prospectives territoriales ;
- ▶ Faciliter et améliorer le parcours des porteurs de projets grâce à un parcours ouvert, différencié et intégré notamment avec la mise en place d'une offre de services et d'outils communautaires ;
- ▶ S'ouvrir au monde en développant l'attractivité du territoire et en accompagnant à la fois l'insertion du territoire dans l'espace européen de la recherche et de l'innovation ainsi que l'accompagnement à l'exportation.

La S3 peut être déployée comme élément de conditionnalité pour les OT 1, 2, 3 et 4. La Région Réunion a choisi de concentrer la conditionnalité S3 sur les projets soutenus dans le cadre de l'OT1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ». A titre d'exemple les projets suivants font l'objet d'une conditionnalité S3 :

- ▶ Le déploiement de projets recherche et développement ;
- ▶ La mise en place de la Cellule Europe de NEXA;
- ▶ Les allocations régionales de recherche (allocations doctorales) et appels à projet Recherche et innovation.

L'écosystème de l'innovation issu de la S3 est piloté par Nexa en partie sur des fonds FEDER. Nexa développe des stratégies de synergie de fonds pour la réalisation des groupes de projets mentionnés ci-dessus. La Cellule Europe, financée sur le FEDER est par exemple en charge d'aider les porteurs de projets du milieu de la recherche à lever des financements européens compétitifs type Horizon 2020 ou COSME.

### **3.2.3. L'approche territoriale intégrée : l'inclusion de tous les territoires dans la dynamique européenne de développement économique régional**

L'approche territoriale intégrée (ATI) a été développée par la Commission européenne dans la lignée de recommandations du Comité des Régions qui soulignent que l'approche territoriale est un modèle politique qui permet de répondre aux attentes des citoyens européens. Il s'agit de faire la promotion de promouvoir une approche « *bottom-up* » encourageant l'émergence de stratégies territoriales et de projets de développement, à l'instar des programmes LEADER en matière de développement rural. L'objectif de cette approche est de renforcer la présence des acteurs des territoires dans la déclinaison de la politique européenne de développement régional.

La Région Réunion s'est engagée de manière volontaire dans cette dynamique d'approche territoriale intégrée, avec la mise en place de 5 autorités urbaines s'appuyant sur les 5 EPCI de l'île dans le cadre du mécanisme des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) qui étaient une option offerte par la réglementation. Ces procédures et les enjeux associés seront décrits et analysés plus bas dans le présent rapport (section 3.4 notamment).



### 3.3. Présentation de la maquette et état d'avancement de la programmation

#### 3.3.1. Les enjeux spécifiques du PO FEDER à La Réunion

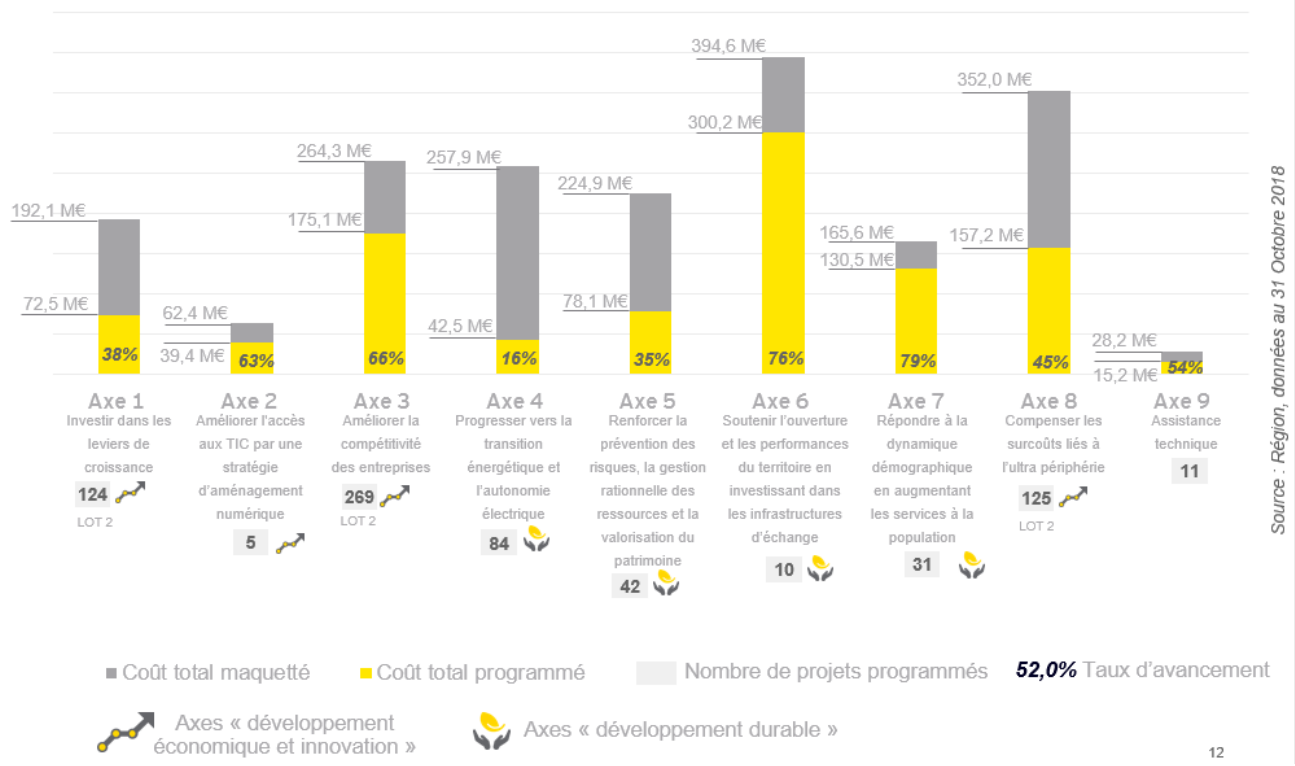
Le PO FEDER 2014-2020 de La Réunion vise à répondre à trois objectifs macro-économiques tels que mentionnés dans le programme opérationnel :

1. La montée en compétence, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale de la population réunionnaise ;
2. L'investissement dans les leviers de croissance et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement ;
3. L'optimisation des performances du territoire.

Le maquetage par axe du PO FEDER La Réunion 2014-2020 vise à répondre le plus efficacement possible à ces trois enjeux du territoire réunionnais.

#### 3.3.2. Présentation de la maquette et de l'avancement de la programmation

Un programme opérationnel décliné en 9 axes, correspondant aux priorités de la Stratégie UE 2020



L'Autorité de gestion a adopté en décembre 2014 un Programme opérationnel FEDER décliné en 9 axes prioritaires correspondant aux objectifs thématiques de la stratégie UE 2020. Le 8<sup>ème</sup> axe correspond plus spécifiquement à l'allocation spéciale *Région Ultrapériphérique*.

**Au 31 octobre 2018, sur les 1,9 milliard d'euros maquetés en coût total (1,13 milliard d'euros de FEDER maquetés), 1,01 milliard d'euros avaient été programmés (soit 52,1%) et 405 millions ont été certifiés (20,8%), avec une perspective dépassant 60% au 31 décembre 2018.**

**Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance.** Emblématique de la concentration thématique impulsée à l'échelle communautaire, cet axe constitue le vecteur d'une stratégie de développement économique fondée sur le soutien aux activités de recherche et développement et à l'innovation. Il s'inscrit notamment dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Région, qui identifie trois secteurs d'activités différenciants ayant vocation à concentrer les efforts du territoire en matière de développement de dynamiques de filières et de soutien à l'écosystème d'innovation : la bioéconomie tropicale, l'écotourisme expérientiel et la transition vers une économie de la connaissance décarbonnée.

Doté de **192,1 millions d'euros** par la maquette du PO (**10%** du programme opérationnel), l'axe 1 concentre **72,5 millions d'euros** en montant total programmé (soit 38% des fonds maquetés).

**Axe 2 : Améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique.** L'accès de la population insulaire aux technologies de l'information et de la communication constitue un vecteur majeur de désenclavement du territoire. Le développement des e-services et du déploiement Très Haut Débit constituent à cet égard un axe essentiel du programme opérationnel 2014-2020. L'autorité de gestion a souhaité faire du soutien aux deux premières phases du SDTAN une priorité de l'axe 2, en se fixant en début de programmation l'objectif de 63% de la population couverte par le THD en 2020.

Doté de **62,4 millions d'euros** par la maquette du PO (**3%** des fonds maquetés), l'axe 2 a initialement souffert d'un retard de programmation, en raison d'une mobilisation exceptionnelle des opérateurs privés sur le champ du déploiement FTTH qui a conduit à un redimensionnement du SDTAN, et de l'obligation d'appliquer la procédure grand projet. Ce retard a été comblé par la récente programmation du dossier THD redimensionné, en octobre 2018. 39,4 millions d'euros en coût total ont été programmés sur cet axe à ce jour, soit **63%** des fonds maquetés. Après une première modification, le seuil des indicateurs de réalisation sur cet axe devrait être à nouveau revu à la baisse.

**Axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises.** L'accompagnement d'un tissu entrepreneurial endogène essentiellement constitué de TPE-PME et d'établissements sans salariés est un axe essentiel des politiques de développement économique à l'échelle insulaire. L'autorité de gestion s'est fixée dès le début de la programmation pour principal objectif de dynamiser la création d'entreprise et de renforcer les soutiens directs au tissu entrepreneurial, à travers des aides à l'investissement ou des outils de financement adaptés. Les établissements relevant des

secteurs des TIC, du tourisme et de l'agro-nutrition bénéficient en outre d'une attention particulière dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente.

Doté de **264,3 millions d'euros** (14% du programme opérationnel), l'axe 3 a bénéficié d'un rythme de programmation particulièrement soutenu et concentre **175,1 millions d'euros** de fonds programmés (66% des fonds maquettés).

**Axe 4 : Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique.** En capitalisant sur son potentiel énergétique naturel et en accentuant les efforts de maîtrise de la dépense énergétique initiés de longue date par les acteurs publics réunionnais, le territoire entend s'inscrire pleinement dans les orientations de la Stratégie UE 2020 en matière de croissance durable. L'augmentation de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, la maîtrise de la demande d'électricité (particulièrement dans le secteur résidentiel) et le développement de l'offre de transport collectif et des modes de transport doux constituent les trois priorités identifiées par le PO en la matière.

Doté de **257,9 millions d'euros** (13% du programme opérationnel), l'axe 4 a notamment souffert de l'abandon du projet de SWAC de Saint-Denis, qui devait concentrer 100 millions d'euros de dépenses éligibles. **42,5 millions d'euros** en coût total ont été programmés à ce jour (16% des fonds maquettés).

**Axe 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine.** Le contexte géodynamique du territoire et sa forte exposition aux aléas naturels majeurs (risques sismiques et cycloniques inondations,...) réclament une prise en compte par le programme opérationnel FEDER des problématiques liées à la gestion des risques. Les actions soutenues au titre du FEDER relèvent essentiellement de deux champs : le financement de travaux d'adaptation des infrastructures aux risques naturels (remplacement des radiers, mise en place de filets de sécurité et de gabions,...) et le financement d'opérations de protection de l'environnement susceptibles de renforcer la résilience climatique et environnementale de l'île (valorisation énergétique des déchets, potabilisation, protection des espèces endémiques,...).

Doté de **224,9 millions d'euros** (12% du programme opérationnel), l'axe 5 enregistre à ce jour l'un des taux de programmation les plus bas du PO : **78,1 millions d'euros** ont été programmés au titre de cet axe (35% des fonds maquettés).

**Axe 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échange.** Le dynamisme démographique de l'île et l'accroissement du taux d'équipement en véhicule des ménages ont eu pour conséquence directe une densification du trafic automobile. Le territoire est à ce titre confronté à la nécessité de supprimer les goulets d'étranglement qui limitent la fluidité du trafic en adaptant son réseau routier et en accompagnant le développement de modes de transport alternatifs au véhicule individuel.

Le volet *Infrastructures d'échange* du Programme opérationnel a été doté de **394,6 millions d'euros** en montant total (**20%** du programme opérationnel). **300,2 millions d'euros** ont été programmés sur cet axe (**76%** des fonds maquettés) : la dynamique de programmation a notamment été portée par le subventionnement du projet de Nouvelle Route du Littoral, grand projet du PO 2014-2020.

### **Axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population.**

Territoire jeune enregistrant un taux de fécondité supérieur à la dynamique métropolitaine, La Réunion connaît également une augmentation constante de la part des plus de 65 ans au sein de la population insulaire. L'île est à cet égard confrontée à la fois à de nouveaux besoins d'infrastructures d'éducation et de formation, et à la nécessité de renforcer son offre et d'hébergement des personnes en perte d'autonomie. La compensation des handicaps structurels des territoires des Hauts et la nécessité d'accompagner des populations vulnérables très éloignées de l'emploi sont également pris en compte par le programme opérationnel, dans le cadre de l'objectif de croissance inclusive affiché par la Stratégie UE 2020.

Doté de **165,6 millions d'euros** par la maquette du PO (**9%** du programme opérationnel), l'axe 7 concentre **130,5 millions** d'euros de fonds FEDER programmés (soit 79% des fonds maquettés).

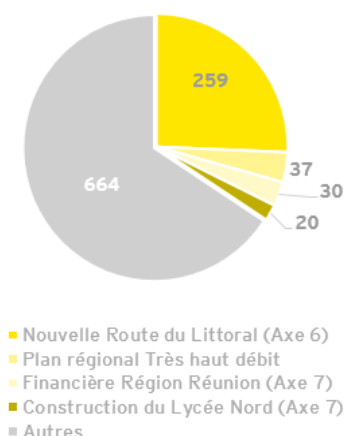
**Axe 8 : Compenser les surcoûts liés à l'ultra périphérie.** Région ultrapériphérique de l'Union européenne en vertu de l'article 349 TFUE, La Réunion doit composer avec des handicaps structurels majeurs liés à son insularité : l'étroitesse de son marché intérieur, son éloignement géographique du territoire de l'Union et du marché unique ou sa grande vulnérabilité face aux aléas naturels. Le Programme opérationnel FEDER prend en compte ces contraintes et déploie des mesures particulières en matière de développement économique, de gestion des risques ou d'infrastructures : aide au fret, aide au développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires, aide à la construction et la réhabilitation d'équipements liés à la sécurité des personnes, développement de l'immobilier d'entreprise.

L'axe 8 est doté de **352,0 millions d'euros** par la maquette du PO (**19%** du programme opérationnel), et concentre **157,2 millions** d'euros en montant total programmé (soit 45% des fonds maquettés).

*Une programmation portée par des projets de grande ampleur : près de 80% des fonds programmés relèvent de contributions FEDER de plus d'un million d'euros*

Si les contributions de moins de 250 000 € représentent la grande majorité des opérations programmées à ce jour par l'autorité de gestion (**439 projets** sur **652**), elles ne concentrent que **7%** des fonds programmés. **78%** de ces fonds relèvent en revanche de contributions FEDER dépassant le seuil d'un million d'euros.

**Tableau 3 - Répartition des fonds programmés par taille des projets**



Montants des contributions FEDER	Nombre de projets	Coût total éligible	% des fonds du PO programmés
0 à 500 000 €	475 projets	74,2 M€	7,3%
500 000 à 1M€	106 projets	78,9 M€	7,8%
1M€ à 5M€	83 projets	195,1 M€	19,3%
5M€ à 10M€	19 projets	121,9 M€	12,0%
10M€ à 15M€	8 projets	96,8 M€	9,5%
15M€ à 20M€	4 projets	75,5 M€	7,5%
Plus de 20M€	5 projets	367,6 M€	36,4%

Source : Tableau de programmation au 12/11/2018 transmis par l'autorité de gestion

Quatre projets de grande ampleur concentrent en outre à eux seuls 31% du coût total éligible des projets programmés :

La **Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, projet d'infrastructure structurant pour le territoire déjà accompagné par le précédent PO FEDER, a bénéficié d'un subventionnement à hauteur de 100 millions d'euros de FEDER au titre de l'axe 6, pour un coût total éligible de **259 millions d'euros**. Il s'agit en outre de la seule opération programmée à ce jour relevant des procédures spécifiques relatives aux **grands projets européens** (financement FEDER de plus de 50 millions d'euros).

Le nouveau **Plan régional Très haut débit**, financé à hauteur de **24,3 millions d'euros** de FEDER pour un coût total de **36,8 millions d'euros**, assure la couverture THD de territoires souffrant d'une carence de l'initiative privée en matière de déploiement FTTH. Il devrait contribuer à une couverture intégrale du territoire insulaire à horizon 2021.

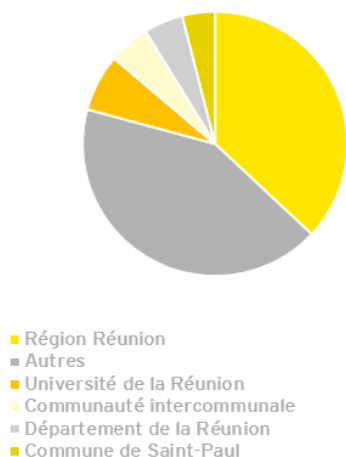
La **Financière Région Réunion**, financée à hauteur de **24 millions d'euros** au titre de l'axe 3 pour un **coût total éligible de 30 millions d'euros** déploie un instrument de dette et un outil de prise de participation destinés à de jeunes entreprises réunionnaises de moins de 7 ans. Elle est emblématique de l'ambition portée par le programme opérationnel de diversifier les leviers de soutien au tissu entrepreneurial en développant des modes de financement alternatifs au subventionnement.

La **construction du Lycée Nord** a été financée à hauteur de **14 millions d'euros** au titre de l'axe 7, pour un coût total éligible de **19,8 millions d'euros**. Le PO s'est fixé pour objectif d'accompagner la croissance démographique du territoire en soutenant les collectivités dans le développement de nouveaux équipements de service public.

*Une majorité des crédits programmés concentrés sur 5 porteurs de projets publics*

Dans la continuité des tendances observées lors des programmations précédentes, la dynamique de programmation du Programme opérationnel 2014-2020 est à ce jour portée par des entités publiques. Les porteurs de projets publics concentraient **68%** du montant total programmé fin octobre 2018. Cependant, en nombre de projets, 76% des dossiers programmés sont portés par des acteurs privés.

**Tableau 4 - Répartition des fonds programmés entre les 5 premiers bénéficiaires**



#	Bénéficiaires	% des fonds du PO programmés	Coût total éligible	Nombre de projets portés par le bénéficiaire
1	Région Réunion	37%	384,4 M€	34 projets
2	Université de La Réunion	7%	45,5 M€	35 projets
3	Communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS)	5%	37,0 M€	12 projets
4	Département de La Réunion	4,8%	32,3 M€	8 projets
5	Commune de Saint-Paul	4%	23,8 M€	5 projets

Source : Tableau de programmation au 12/11/2018 transmis par l'autorité de gestion

### **Un taux de certification parmi les plus avancés des programmes opérationnels FEDER français**

Au-delà de la seule dynamique de programmation, le PO réunionnais affichait en juin 2018 le 3<sup>ème</sup> meilleur taux de certification des crédits, sur 28 programmes opérationnels régionaux FEDER français<sup>7</sup>. **316 M €** de crédits avaient été retenus par l'autorité de Certification à l'été 2018, soit **17% des fonds maquetés**. Le programme figurait en outre en première position en termes de volume de crédits certifiés. Depuis, le taux de certification a sensiblement progressé puisqu'il était de 20,8 % en octobre 2017.

Cette bonne dynamique de certification tient en partie à une spécificité réunionnaise : la programmation des projets à un stade de maturité avancé qui, tout en pouvant modérer la dynamique de programmation, est gage d'une accélération du processus de certification des dépenses. À titre d'exemple, la programmation des opérations de financement d'équipements et d'infrastructures intervient après la signature des marchés publics de travaux. Cette singularité procédurale présente ainsi l'avantage de veiller à ce que les fonds FEDER soient alloués à des projets viables et de limiter les aléas susceptibles de faire évoluer le coût final des projets.

7 Données exploitées par le CGET au 2 juillet 2018

**Tableau 5 - Etat d'avancement de la certification des dépenses des programmes opérationnel – Top 5**

#	Autorité de gestion	% de fonds FEDER certifiés	Montant de fonds FEDER certifiés
1	Région Auvergne-Rhône-Alpes (PO Auvergne)	20%	72,3 M €
2	Région Grand-Est (PO Lorraine)	18%	101 M €
3	Région Réunion	17%	316 M €
4	Région Bourgogne-Franche-Comté (PO Franche-Comté)	16%	55,5 M €
5	Région Grand-Est (PO Champagne-Ardenne)	10%	50,9 M €

Source : Autorités de gestion des PO FEDER-FSE-IEJ – Données exploitées par le CGET au 2 juillet 2018

### 3.4. Déploiement de la procédure ITI

La Commission européenne entend inciter l'ensemble des parties prenantes des politiques publiques de développement économique à l'échelle locale à prendre part au processus décisionnel du PO FEDER 2014-2020, afin de développer une approche territoriale intégrée des fonds européens. Pour cette raison, l'article 36 de Règlement UE 1303/2013 a créé un nouvel instrument de politique territoriale et de gestion des fonds sous le nom d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

#### **3.4.1. La mise en place d'Investissements territoriaux intégrés pour plus d'implication des territoires dans la gestion des fonds**

Les objectifs sous-jacents à l'instauration des ITI relèvent à la fois de la sensibilisation à l'utilisation des fonds européens et de la responsabilisation des collectivités territoriales en matière de gestion des fonds. Ces objectifs doivent permettre la montée en compétences des référents ou des cellules chargées des fonds européens dans chaque EPCI.

Ainsi, dans le cadre des ITI, chaque EPCI a dû rédiger une stratégie intégrée de développement urbain en début de programmation 2014-2020. Les objectifs établis dans ce document stratégique sont un support pour la sélection des dossiers ITI lors du contrôle d'opportunité effectué par les EPCI, en cohérence avec les objectifs retenus au titre du programme.

En vue d'une meilleure prise en compte des réalités territoriales, l'autorité de gestion a donc déployé volontairement des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). Concrètement, les ITI consistent en l'allocation d'une enveloppe FEDER dédiée aux autorités urbaines pour répondre à certains besoins des territoires urbains. Ces crédits sont destinés à accompagner les stratégies urbaines de développement intégré. Ainsi, l'avis d'opportunité des ITI doit permettre aux EPCI de proposer des projets conformes à leurs stratégies territoriales préalablement établies.

Les investissements sur ces territoires sont pilotés sur la base d'une stratégie territoriale de développement urbain durable et intégré et d'un plan d'actions opérationnel. En sus d'une planification stratégique des investissements, le dispositif ITI s'accompagne d'un système unique

de gouvernance défini par chaque ITI. Il permet une approche de développement territorial intégré et transversale financée par des moyens prévisionnels donnés, **afin de soutenir des types d'actions qui doivent impérativement s'inscrire dans les objectifs du PO.**

### **3.4.2. Le dispositif ITI à La Réunion : 10% de la maquette FEDER fléchés sur des domaines liés aux enjeux urbains**

Lors de la définition PO FEDER Réunion 2014-2020, l'autorité de gestion a souhaité s'engager dans une démarche volontariste en matière de territorialisation des fonds FEDER via le dispositif des Investissements Territoriaux Intégrés. **Ainsi, le PO 2014-2020 prévoit que 10,7% des fonds ont été fléchés ITI pour un montant total maqueté de 122,1 M€.** Ce maquetage va au-delà des 5% qui doivent être alloués aux politiques de développement urbain durable d'après le Règlement 1301/2013 mais est en cohérence avec l'objectif de l'Accord de Partenariat France qui fixe à 10,09% le montant de l'enveloppe FEDER en France à être allouée pour le développement urbain durable.

Dans le cadre du PO FEDER Réunion, l'instrument ITI est mobilisé pour répondre essentiellement aux enjeux de **développement urbain et de restructuration des villes** qui se déclinent dans les OT 4 (Encourager le recours aux énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie en milieu urbain), 9 (Soutenir la revitalisation physique des quartiers sensibles dont ceux classés en Zone Urbaine Sensible), et 3 (Renforcer la structuration économique du territoire).

Pour soutenir cette dynamique de développement portée à l'échelon territorial, l'Autorité de gestion a choisi de s'appuyer sur les cinq communautés d'agglomération recouvrant l'intégralité du territoire urbain : CINOR, CIREST, TCO, CIVIS et CASUD.

Ainsi, l'autorité de gestion coordonne et accompagne chacun des EPCI dans l'élaboration de sa stratégie territoriale au titre des priorités d'intervention retenues et relevant de l'ITI. Cette méthode contribue à l'émergence de projets répondant aux exigences et conditions des financements dédiés du programme FEDER. Au premier semestre 2015, un séminaire de lancement de la démarche ITI a été organisé pour présenter à l'ensemble des autorités urbaines les grandes lignes (enjeux, objectifs, obligations) du programme FEDER et définir les bases d'une stratégie urbaine intégrée de développement durable, décrivant les objectifs stratégiques et les actions prévisionnelles sur lesquelles chaque autorité urbaine souhaite que le FEDER puisse intervenir.

Conformément à l'article 7 (4) du règlement européen relatif au FEDER, les autorités urbaines sont responsables de la sélection des opérations. **Un comité territorial composé des autorités urbaines, des communes, de la Région, du Département et de la Préfecture** est mis en place. Il a pour rôle d'examiner les projets de stratégies urbaines intégrées présentés, qui constituent les stratégies des ITI pour les territoires concernés ainsi que les opérations sélectionnées par les autorités urbaines qui sont ensuite soumises aux instances de l'autorité de gestion pour décision et engagement des fonds. Ce comité permet de garantir la pertinence des projets retenus pour le territoire et leur cohérence avec d'autres initiatives locales. L'autorité de gestion assure l'instruction sous l'angle réglementaire, le suivi financier et la gestion des projets. Les contrats



passés entre l'AG et les autorités urbaines prévoient explicitement une contractualisation en deux périodes : 2015-2017 et 2018-2020.

A La Réunion, le dispositif ITI se concentre sur neuf Fiches Action présentées dans le tableau ci-après qui portent sur quelques grands sujets de politiques de la ville et de restructuration des espaces urbains (à la fois pour l'habitat et pour les espaces commerciaux).

**Tableau 4 – Etat de la programmation des Fiches Action relevant de la procédure ITI (avant comptabilisation de la modification de fin 2017)**

<b>Fiche Action</b>	<b>Intitulé de la Fiche Action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Montants FEDER maquetés en euros</b>	<b>Montants FEDER programmés en euros</b>	<b>Taux de programmation</b>
3.18	<b>Modernisation de zones d'activités économiques</b>	Conforter une offre en immobilier d'entreprises appropriée sur les plans économique, environnemental et technologique afin que les entreprises puissent améliorer leur compétitivité.	6 240 000	160 000	2,6%
4.01	<b>Réalisation et exploitation de réseaux de production et de distribution de froid à partir des eaux marines profondes en vue de climatiser les bâtiments tertiaires (SWAC Saint Denis et Saint Pierre)</b>	Contribuer à l'objectif d'une transition vers une économie à faible émission de carbone.	29 950 000	0	0%
4.03	<b>Production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire.</b>	Contribuer à l'objectif d'une transition vers une économie à faible émission de carbone. Mettre en place les moyens permettant de diffuser largement le chauffe-eau solaire en particulier dans les logements sociaux et les bâtiments publics.	19 968 000	3 537 613,79	17,7%
4.08	<b>Pôles d'échanges et superstructures de transport</b>	Assurer une desserte du territoire satisfaisante en termes de couverture géographique et de service de transports. Revaloriser et améliorer l'offre de transport en commun et favoriser l'intermodalité.		5 955 914,90	
4.09	<b>Programmes d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et des stations RRTG/TCSP</b>	Promouvoir et accompagner la mise en œuvre d'un modèle d'armature urbaine soutenable, compatible avec les modes de vie, les usages, la sociabilité et la mobilité des réunionnais.	15 980 000 répartis sur 4.08 et 4.09	6 201 269,11	76,07% pour les deux fiches 4.08 et 4.09
7.02	<b>Restructuration urbaine des quartiers sensibles</b>	Améliorer les conditions de vie dans les quartiers par le désenclavement des fonctions urbaines, la création et réhabilitation des équipements publics, la création d'un environnement de qualité (requalification des espaces de proximité et de voiries), la promotion du développement économique du secteur, l'insertion par l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.	12 980 000	0	0%
7.03	<b>Soutien relatif aux études stratégiques de développement</b>	Soutenir les autorités urbaines dans la déclinaison opérationnelle de la démarche ITI		302 822,22	

<b>urbain durable</b>					
7.04	<b>Espaces publics structurants des centralités du SAR</b>	Contribuer à la promotion de l'inclusion sociale et à la revitalisation physique des zones urbaines, en apportant notamment une amélioration sur l'environnement urbain et le cadre de vie.	5 490 000	161 000	2,93%
8.01	<b>Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques</b>	Accroître l'offre d'espaces d'accueil à vocation économique en termes de foncier et de bâtiments, réalisée par des aménageurs, en faveur des entreprises locataires locales et extérieures, à des coûts comparables à ceux pratiqués en France continentale.	22 515 000	11 328 691,71	50,32%

L'ensemble de ces Fiches Action représentaient initialement **122 millions d'euros** en montant UE maquetté. Cette somme est ensuite divisée temporellement en deux phases (phase 1 - 2014-2017 et phase 2 - 2018-2020) et territorialement entre les cinq EPCI, en fonction des programmes portés et des prévisions de besoins propres à chacun.

Cependant, le taux de programmation est en retard par rapport au reste de la maquette (27,6 millions d'euros de fonds FEDER programmés, soit 22,6% des fonds maquettés). Ce retard est imputable à différents facteurs qui seront développés dans le présent rapport, tout en notant que l'abandon du projet SWAC pèse de manière importante sur ces données.

## 4. Résultats de l'évaluation à mi-parcours

### 4.1. Efficacité et cohérence du Programme opérationnel 2014-2020 analysée par Axe

#### **4.1.1. Vue globale - Pertinence des thématiques et efficacité du PO au regard des besoins du territoire**

La capacité à fixer des objectifs et à financer des projets en adéquation avec les enjeux spécifiques d'un territoire constitue un facteur de succès majeur d'un programme opérationnel FEDER. Elle repose notamment sur le déploiement de modes de gouvernance partenariaux associant les acteurs locaux clés à la mise en œuvre du programme et l'adaptation des projets et thématiques ciblés aux singularités régionales.

##### **4.1.1.1. Des thématiques du Programme opérationnel pleinement adaptées aux besoins du territoire, identifiées dans le cadre de procédures partenariales**

La conception, le maquetage du Programme opérationnel et le suivi du processus de programmation revêtent à La Réunion une dimension résolument partenariale, garantie par plusieurs facteurs :

- ▶ La conformité du PO aux orientations de la **stratégie intégrée plurifonds** établie par le partenariat Région-Etat-Département suite à une très large concertation des acteurs locaux.
- ▶ L'association du **Comité national de suivi** à la construction du PO en amont de la programmation ;
- ▶ La fréquence des réunions du **Comité local de suivi**.

La conformité du Programme opérationnel avec les orientations fixées par les acteurs insulaires, en concertation avec les acteurs institutionnels ou économiques locaux, dans le cadre de la **stratégie intégrée plurifonds** constitue une première garantie de construction partenariale du PO FEDER. Elaborée par le triptyque Etat-Région-Département, cette stratégie est organisée autour de grands objectifs constituant le fil rouge de la programmation 2014-2020 : la montée en compétence de la population active réunionnaise, l'investissement public dans les leviers de croissance et l'optimisation des performances du territoire.

Le **CNS** constitue en outre un cadre privilégié de **construction partenariale** du Programme opérationnel : il garantit la tenue de négociations tripartites dès le maquetage du programme, permet de tracer les lignes de partage claires entre les opérations relevant de fonds européens différents et d'anticiper le niveau de contribution des contreparties nationales. Il contribue à ce

titre à l'adéquation des objectifs et thématiques du PO avec les besoins du territoire identifiés par le triptyque Etat/Région/Département.

Spécificité réunionnaise, le **Comité local de suivi** est coprésidé par des représentants de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental. Il associe également les services gestionnaires et instructeurs du programme FEDER. Le CLS se réunit tous les mois, analyse les propositions de projets et émet un avis non contraignant sur la décision de programmation. La dimension partenariale et transparente du processus de programmation est ainsi garantie à la maille projet. Les parties-prenantes du comité bénéficient en outre d'une connaissance fine de chaque dossier grâce au travail d'information mené par l'AGILE. La participation au comité d'autres autorités de gestion de fonds structurels européens garantit enfin un effort de structuration et de clarification des champs d'intervention des fonds FEDER, FSE et FEADER. La Région a également tenu à élargir le CLS à des représentants du CESER et du CREE.

Cette programmation partenariale des projets FEDER à l'échelle régionale a été complétée, depuis le début de la programmation 2014-2020, par de nouvelles modalités d'association des collectivités locales à la mise en œuvre du PO.

#### **4.1.1.2. Au niveau local, de nouvelles modalités d'association des EPCI à la programmation dans le cadre de la procédure ITI**

Le processus d'identification de thématiques adaptées aux besoins de territoires a été enrichi par la signature de contrats territoriaux entre l'Autorité de gestion FEDER et les 5 EPCI de l'île, dans le cadre du déploiement des **Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)**. Comme développé ci-dessous, la procédure ITI participe pleinement de la logique partenariale qui irrigue le processus de programmation.

Le **fléchage thématique des fiches** est pertinent au regard des OT, OS et priorités d'investissement du programme opérationnel. Ces fiches sont réparties de manière homogène en particulier sur les champs de politiques publiques relevant de compétences des EPCI (transports, foncier économique, urbanisme ou développement urbain durable). Elle accompagne la montée en puissance des EPCI sur les champs de l'urbanisme et du développement économique, prégnante depuis la loi NOTRe, même si plusieurs réserves ont d'ores et déjà été émises par les autorités urbaines (cf 4.1.2.2.).

À l'échelle des EPCI, des instances partenariales témoignant d'un **effort d'association des communes** pour la programmation des enveloppes ITI ont été mises en place. Sur certains territoires, cette volonté d'association des communes a pris la forme de comités des maires qui offrent des temps d'échange dédiés avec l'autorité urbaine et permettent aux exécutifs communaux d'émettre un avis d'opportunité sur la programmation des dossiers. Les communes participent ainsi au contrôle de la conformité des opérations programmées avec la stratégie urbaine définie à l'échelle communautaire. Ces modalités d'association sont susceptibles d'offrir une véritable valeur ajoutée à la procédure ITI et constituent une originalité de la procédure ITI réunionnaise.

Si cette dimension partenariale contribue à assurer un contrôle de la pertinence des projets soutenus, tant au regard des besoins locaux que des objectifs du PO, les modalités d'affectation

des crédits FEDER peuvent parfois être des sujets de différences entre les bénéficiaires et l'autorité de gestion.

### 4.1.1.3. Des modalités d'affectation des crédits FEDER qui soulèvent néanmoins des questions au regard des spécificités du territoire réunionnais

#### Concentration thématique et besoins d'infrastructures

Certaines règles et modalités d'affectation des subventions fixées au niveau de l'Union européenne peuvent être questionnées, au regard des spécificités et des besoins singuliers du territoire réunionnais.

En raison de la contribution du FEDER à la stratégie UE 2020, le règlement UE n°1301/2013 impose dans son article 4 le fléchage d'au moins 50% des fonds maquettés vers les objectifs thématiques 1 à 4 de la Stratégie UE 2020 :

- ▶ La recherche et l'innovation (Axe 1 du PO FEDER) ;
- ▶ Les technologies de l'information et de la communication (TIC) (Axe 2 du PO) ;
- ▶ les petites et moyennes entreprises (PME) (Axe 3) ;
- ▶ la promotion d'une économie à faible émission de carbone (Axe 4).

Ces règles de **concentration thématique** visent à permettre aux régions européennes de maximiser les bénéfices macroéconomiques des fonds européens en investissant en priorité sur les leviers de croissance de leur territoire et en misant sur un fort effet de levier. Elles sont néanmoins susceptibles de limiter la capacité du PO à répondre à certains besoins de rattrapage spécifiques de l'île, notamment en matière de développement des infrastructures pour l'éducation (construction et réhabilitations de collèges et lycées), le transport (réfection du réseau routier) ou les réseaux hydrauliques (fort enjeu de potabilisation). En effet, au cours des entretiens menés, plusieurs parties prenantes ont regretté une insuffisante prise en compte par le PO des handicaps structurels de La Réunion, malgré plusieurs projets d'envergure en la matière. Certaines parties prenantes soulignent ainsi une apparente contradiction entre les exigences de concentration thématique et **l'article 349 TFUE**, ouvrant la possibilité d'adapter les conditions d'accès aux fonds structurels européens aux contraintes particulières des territoires ultrapériphériques. En particulier, les objectifs ambitieux de la programmation sur le champ de la RDI apparaissent à certains acteurs publics en relatif décalage avec les besoins urgents du territoire en termes de réhabilitation des infrastructures. Tous reconnaissent néanmoins que ces efforts permettent d'accompagner la densification d'un écosystème d'innovation encore jeune, dans un contexte de transition du territoire vers l'économie de la connaissance. Néanmoins, les choix faits de manière partenariale en 2014 sont en cohérence avec le nouveau modèle de développement économique que soutient la Région.

#### Spécialisation intelligente

Plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur et de l'écosystème d'innovation ont fait part de difficultés à mobiliser dans la durée l'ensemble des acteurs insulaires de la RDI autour des domaines ciblés par la stratégie de spécialisation intelligente. L'Autorité de gestion anticipe également des difficultés programmatiques sur l'OT1, le seul objectif thématique soumis à une conditionnalité S3, pour la deuxième partie de la programmation. Un travail significatif de pédagogie et d'accompagnement à destination de la communauté scientifique réunionnaise sur les perspectives de recherche et d'innovation offertes par les thématiques de la S3 semble donc aujourd'hui nécessaire.



▪ En outre, la majeure partie des projets relevant des secteurs de la bio-économie et de l'écotourisme et de la transition vers une économie décarbonée (secteurs de la S3) sont financés au titre des axes 1 et 4. Or, seuls les projets relevant de l'axe 1 sont aujourd'hui concernés par une conditionnalité S3. Plusieurs acteurs de l'écosystème d'innovation ont regretté que les thématiques de la Stratégie de spécialisation intelligente n'irriguent pas plus largement le PO (OT2, OT3, OT4). Pour autant, au regard des complexités détaillées plus avant, l'ajout de nouvelles conditionnalités pour les bénéficiaires nécessiterait une analyse de fond pour apprécier son efficacité.

#### **Focus sur les acteurs impliqués dans le contrôle de conformité S3 exercé par l'Autorité de gestion (OT1)**

- 1. Les comités scientifiques (internes à l'Université / aux organismes de recherche) qui valident les projets et s'assurent de leur conformité tant au regard de la S3 que de la politique des laboratoires de recherche et de la stratégie de l'université en termes de rayonnement international, de politique sanitaire ou environnementale.**
- 2. Au-delà de cette première phase de sélection scientifique des dossiers, un comité S3, composé de représentants de Nexa et des cofinanceurs du projet, assiste le Service instructeur de l'Autorité de gestion dans l'analyse de l'éligibilité des projets reçus. Il mène ses travaux de sélection sur la base de critères de conformité avec les orientations de la S3, de la stratégie UE 2020 et en cohérence avec les critères de sélection des fiches actions. Ses membres peuvent également mobiliser les acteurs de la RDI autour des domaines de spécialisation.**

#### ***4.1.2. Contribution des premières réalisations aux objectifs du Programme opérationnel***

Si l'adaptation des objectifs stratégiques du programme opérationnel aux problématiques clés du territoire constitue un pré-requis indispensable au déploiement d'une programmation efficace, l'adéquation du processus de programmation et des projets financés avec ces objectifs doit également être analysée. La nature des projets subventionnés, leurs modalités de sélection et le respect de la stratégie du PO en matière de territorialisation des investissements peuvent notamment être étudiés.

##### **4.1.2.1. Des difficultés programmatiques qui concernent en priorité trois catégories d'acteurs**

La dynamique de programmation a pu être limitée depuis 2014 par les difficultés structurelles ou conjoncturelles rencontrées par trois grands types d'acteurs :

- ▶ Les **collectivités locales**, et particulièrement celles du bloc communal, demeurent largement contraintes financièrement et confrontées à des évolutions législatives qui ont pu retarder leur contribution à la mise en œuvre du PO.
  - Les finances publiques locales réunionnaises sont particulièrement contraintes par la baisse des dotations et des recettes de la fiscalité directe locale singulièrement

faibles. La DGF des collectivités réunionnaises a baissé de **12,33%** entre 2013 et 2016 et le produit par habitant des impôts directs locaux demeure inférieur de plus de **100€** à la moyenne métropolitaine<sup>8</sup>. En octobre 2017, la Cour des comptes estimait que **67,8% des collectivités réunionnaises** étaient confrontées à une situation financière fragile (épargne et fonds de roulement insuffisants pour financer des investissements majeurs) ou dégradée (trésorerie négative ou nulle et délais de paiement très élevés). Ce contexte budgétaire contraint peut induire des difficultés pour certains maîtres d'ouvrage publics à mobiliser des **cofinancements** et perturber la programmation.

- En outre, la refonte de la **répartition des compétences** entre collectivités par la **loi NOTRe (2015)** a retardé la mise en œuvre d'opérations d'investissements sur les champs de politiques publiques concernés. Le transfert du plan déchet à la collectivité régionale a eu un impact direct sur la livraison des unités de gestion des déchets ultimes financés par le PO. Le transfert aux EPCI de la conception des PPRI et de nouvelles compétences en matière de foncier économique a directement impacté la temporalité des projets ayant trait à la prévention des risques d'inondation et à la création et l'extension de zones d'activités, cofinancés au titre de l'axe 8.
- ▶ Les modalités d'accompagnement des **structures innovantes** et des **acteurs de la R&D** par l'autorité de gestion et ses partenaires institutionnels impactent en outre directement leur capacité à mobiliser efficacement des fonds FEDER sur les axes 1 et 3 :
  - Comme évoqué précédemment, les acteurs de la recherche et de l'écosystème d'innovation rencontrent d'importantes **difficultés à mobiliser dans la durée l'ensemble des parties prenantes insulaires de la RDI autour des thématiques de la stratégie de spécialisation**. Cet état de fait est susceptible de poser un problème d'adéquation entre les objectifs du programme opérationnel FEDER et la mise en œuvre effective de la programmation, particulièrement sur l'axe 1. S'il n'est pas envisageable d'attribuer aux guichets uniques un rôle de mobilisation de l'écosystème autour des thématiques de la S3, le renforcement de l'efficacité du rôle joué par d'autres acteurs tels que les comités scientifiques au sein des universités est souhaitable. De plus, une attention particulière doit être portée sur les fiches actions qui, selon les retours recueillis auprès de la communauté scientifique universitaire, ne fournissent pas suffisamment de lignes directrices opérationnelles et restent difficiles à traduire en termes de projets de recherche. Pour autant, les conditionnalités en ces domaines étaient précisées en 2015 lors des appels à projet.
  - Plusieurs bonnes pratiques visant à initier des synergies entre fonds structurels et à encourager la participation d'entités réunionnaises à des programmes de recherche européens ont été déployées par le territoire. Ces actions s'inscrivent dans la lignée des recommandations portées par la Commission sur l'entretien de synergies

<sup>8</sup> **Source :** Cour des comptes, *Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*, octobre 2017

interfonds : une cellule Europe a été créée en 2013 par Nexa et le CRI afin d'accompagner les acteurs locaux de l'écosystème d'innovation dans leur mobilisation des fonds structurels européens. Les critères d'évaluation du programme H2020 ont en outre été intégrés aux appels à projets visant à identifier les programmes de recherche financés par des fonds FEDER. Enfin, le programme opérationnel FEDER a financé la collaboration d'une équipe de recherche réunionnaise avec le consortium en charge du projet Ecopotential, lauréat du programme Horizon 2020. Programmée en septembre 2017, cette opération constitue un exemple archétypal de synergie des fonds.

- Cependant, les acteurs de l'ESR estiment que ces bonnes pratiques n'ont pas encore suffisamment contribué à l'émergence de projets de recherche de grande ampleur et hautement qualitatifs sur le territoire. Les parties-prenantes de l'écosystème de RDI insistent sur la nécessité de mobiliser les savoir-faire du privé et de permettre aux chercheurs du territoire de développer des partenariats avec des acteurs régionaux européens ou non-européens afin que les fonds FEDER soient véritablement impactants et permettent de répondre aux ambitions et besoins du territoire en la matière.
- ▶ Enfin, l'adaptation du subventionnement FEDER comme mode de financement des **TPE-PME** peut être questionnée, au regard de leur capacité à faire face à la longueur des délais d'instruction et de paiement inhérents à la perception de FESI. Si le guichet unique *Entreprises et développement touristique* fait état d'un délai imprescriptible de 4 mois entre le dépôt du dossier et le passage en commission permanente, les nécessaires itérations avec le porteur visant à obtenir un dossier complet portent régulièrement ce délai à plus de 12 mois. Les micro-entreprises à la trésorerie fragile qui constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial insulaire sont rarement en mesure de s'adapter à la temporalité du processus d'instruction et de contrôle de service fait précédent le versement de la subvention, susceptible de mettre en danger la viabilité financière d'un projet d'investissement. À cet égard, le développement de deux nouveaux instruments financiers au cours de la programmation 2014-2020 offre une première réponse à ces structures en assurant l'émergence de modes de financement alternatifs au subventionnement, susceptibles de couvrir une palette plus large de besoins (La Financière Région Réunion).

#### **4.1.2.2. La procédure ITI peine encore à faire émerger des projets matures et opérationnels issus des territoires**

L'introduction des investissements territoriaux intégrés (ITI), parmi les nouveautés de la programmation 2014-2020, devait permettre au PO de couvrir de manière plus large les enjeux ayant trait au développement territorial et urbain. Mais **27,6 millions d'euros** programmés en montant UE sur **les 122,1 millions maquetés**, le PO FEDER affiche un taux de programmation relativement faible 22,6% des enveloppes ITI à mi-parcours. Cette dynamique de programmation très modérée s'explique principalement par plusieurs facteurs détaillés ci-après :

## Des facteurs internes :

- ▶ **Les délais inhérents à l'appropriation de la procédure ITI par les EPCI** : nouvelle organisation à mettre en œuvre, séparation des fonctions au sein des EPCI, relations à consolider avec l'Autorité de gestion d'une part et les communes du territoire d'autre part, projets du territoire à identifier...
- ▶ **Un fléchage ITI perçu par les EPCI comme insuffisamment flexible** : Certaines collectivités estiment que le fléchage thématique ITI ne laisse que peu de latitude aux acteurs publics locaux pour adapter l'utilisation de leur enveloppe ITI aux problématiques singulières de leur territoire, notamment en termes de foncier économique. L'absence de fongibilité entre les fiches ou l'impossibilité de les amender localement pour répondre aux spécificités des territoires est en outre considérée par les EPCI comme un frein à mobilisation de leur enveloppe ITI. Cependant, le champ d'action des ITI est à La Réunion le résultat d'une concertation entre l'autorité de gestion et les EPCI insulaires. En effet, le cadre de sélection des projets ITI dans chaque EPCI a été défini dans un accord entre chaque EPCI et l'autorité de gestion, en amont de la programmation. Cet accord fixe les objectifs de chaque ITI au regard des spécificités territoriales et les limites dans lesquelles des projets peuvent être déposés au titre de l'ITI. De même, les Fiches Action ont été définies en coordination avec les EPCI en amont du PO. L'autorité de gestion peut ainsi garantir la cohérence de la programmation ITI entre les différents EPCI en veillant à la conformité des projets à la fois avec les Fiches Action et avec le plan proposé par l'EPCI. **Enfin, on ne saurait considérer les enveloppes prévisionnelles par action comme des enveloppes financières globales libres d'affectation.**

## Des facteurs externes :

Des facteurs externes ou non directement liés à la procédure ITI influencent également la mobilisation des enveloppes ITI par les autorités urbaines :

- ▶ **Loi Notre** : Comme évoqué précédemment, les transferts de compétences induits par la loi NOTRe, notamment en matière de conception des PPRI ou de foncier économique, ont pu retarder la mise en œuvre de certains investissements. Une forme d'attentisme a pu être constatée au niveau des communes dans la remontée des projets, dans l'attente de pleine mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétence.
- ▶ **Les retards de conventionnement ANRU** : Plusieurs EPCI ont évoqué les retards pris par la signature de conventions avec l'ANRU, qui a eu pour conséquence de retarder l'amorçage de projets accompagnés au titre de la fiche action 4.02, « Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz » pour lesquels le FEDER devait intervenir en cofinancement. À ce titre, certaines intercommunalités ne pourront pas financer de projet de rénovation urbaine sur des fonds FEDER avant 2020. Il convient de signaler que l'autorité de gestion est

intervenue en amont pour flexibiliser le dispositif vis-à-vis de l'ANRU et a accepté par ailleurs de geler les moyens financiers affectés malgré les retards constatés.

- ▶ Pour deux EPCI, **la signature particulièrement tardive de la convention ITI** avec l'Autorité de gestion intervenue à l'hiver 2016 et à l'automne 2017 avait également contraint la dynamique de programmation. Cependant, depuis cette date, il n'a pas été constaté une accélération de la programmation de dossiers matures.

### **1.1.2.3 Une maquette du programme opérationnel remise en cause par l'abandon de projets de grande ampleur, sans que les objectifs initiaux ne s'en trouvent affectés**

L'annulation ou la réduction du périmètre de deux opérations relevant des procédures spécifiques liées aux grands projets européens a remis en cause l'équilibre initial de la maquette et freiné la dynamique de programmation :

- ▶ **Le SWAC Saint-Denis** : Dossier Grand projet déposé en décembre 2015 auprès de la Commission européenne, le projet de SWAC de Saint-Denis a été abandonné par son porteur en janvier 2016. Plusieurs facteurs témoignaient pourtant du stade de maturité élevé du projet : une DSP avait d'ores et déjà été attribuée à un leader mondial du secteur de l'énergie, le projet avait fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une notification d'autorisation de régime d'aide ad hoc avait été délivrée. La résiliation unilatérale de la DSP par le délégataire a empêché toute programmation des 30 millions d'euros maquetés au titre de l'OS07 et a largement contribué à retarder la dynamique de programmation sur l'axe 4 (16% de programmation fin octobre 2018).
- ▶ **Le Projet THD** : La mobilisation exceptionnelle de trois opérateurs privés ayant annoncé la couverture THD de 380 000 prises sur les territoires de 18 communes a obligé l'Autorité de gestion à réviser intégralement le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et à positionner la puissance publique sur un objectif réduit de 270 000 à 20 000 prises correspondant aux seules zones non prises en charge par les opérateurs privés. Le retard de programmation qui a longtemps eu cours sur l'axe 2 est directement lié à cette remobilisation inattendue de l'initiative privée. La récente programmation d'un plan régional THD redimensionné a cependant permis le rattrapage de ce retard (66% de programmation sur l'axe fin octobre 2018).
- ▶ Il convient cependant de souligner que ces deux abandons de projets de grande ampleur n'ont pas remis en cause les objectifs auxquels ils étaient adossés :
  - L'objectif de substitution de l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires est au cœur du projet de SWAC du centre hospitalier Sud Réunion, projet dont la tenue n'est pas remise en cause et qui utilise, bien que dans le cadre d'un projet d'ampleur significativement moins

importante, une technologie identifiée à celle qui était prévue pour le SWAC St Denis.

- La réduction de la voilure du projet THD n'est que la conséquence de la diminution significative et soudaine du périmètre des « carences de l'initiative privée » en la matière . Si la cible de l'indicateur de performance de l'OS 03 correspondant au nombre de prises réalisées grâce au FEDER a du être révisée et risque toujours de ne pas être atteinte, les objectifs initiaux en termes de résultats seront quant à eux largement dépassés : le cap des 400 000 prises THD pourrait être franchi en 2021.

### **4.1.3. Analyse de l'efficacité du programme opérationnel par axe**

#### **Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance**

##### **Contexte**

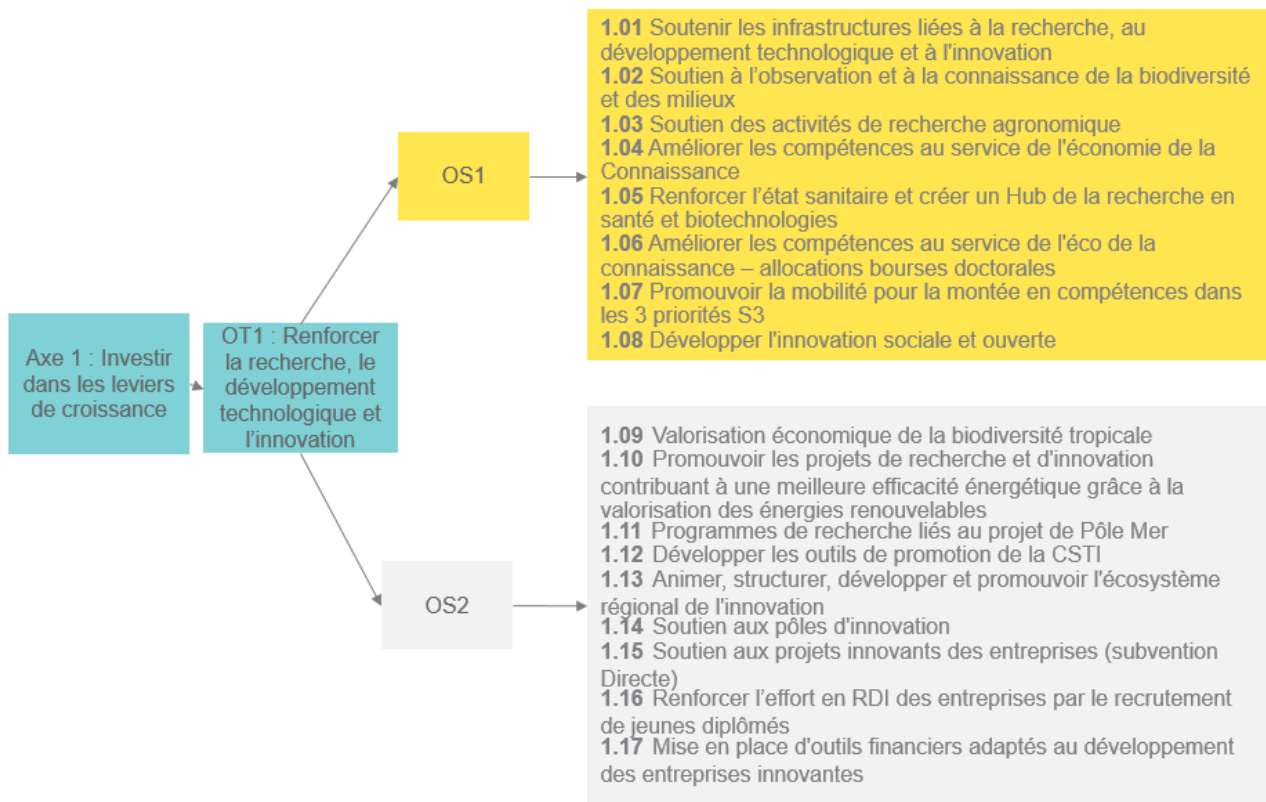
Le modèle économique réunionnais est très dépendant des transferts (importations de biens et d'énergie, transferts financiers) et peine à répondre à la demande croissante d'emplois, conséquence logique de la croissance démographique. A ce titre, la définition de l'Axe 1 cherche à répondre à cette nouvelle demande en développant des initiatives dans les milieux à fort potentiel d'avenir et à forte valeur ajoutée. Cette stratégie qui s'inscrit en cohérence avec la S3 identifie des domaines porteurs pour différencier La Réunion, permettre aux infrastructures de recherche d'atteindre une taille critique et les inscrire dans un environnement compétitif.

##### **Résumé des analyses menées sur l'axe**

##### **Arbre d'objectif de l'axe 1**

Cet axe s'articule autour de deux objectifs spécifiques :

1. Augmenter les capacités des RDI en augmentant les capacités notamment humaines
2. Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3.



Le premier objectif, qui mobilise 8 fiches actions, est centré sur la densification de l'écosystème de RDI insulaire et l'atteinte d'une masse critique des capacités de recherche, de développement et d'innovation, notamment à travers le soutien au développement des infrastructures de recherche réunionnaises.

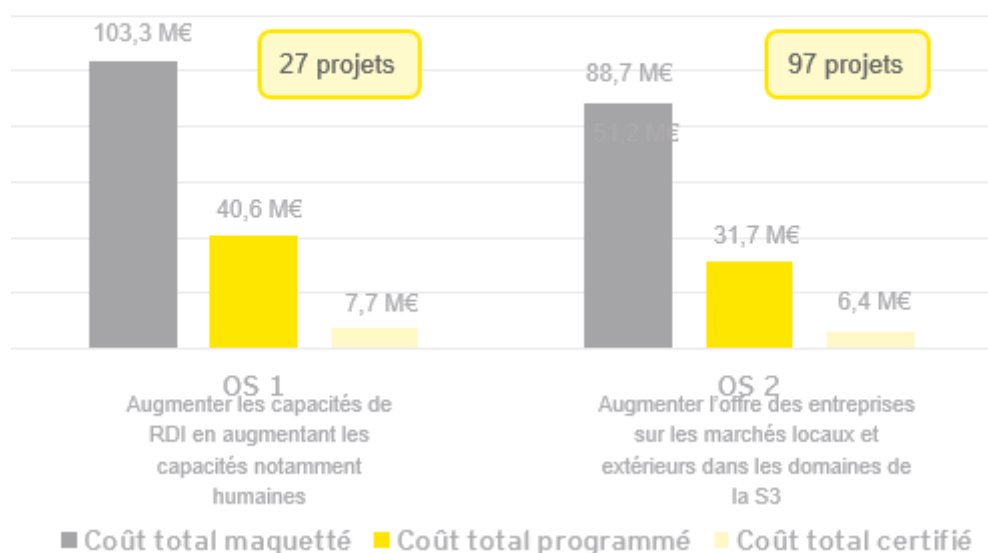
Le second objectif spécifique mobilise 9 fiches actions. Il met l'accent sur le renforcement de l'effort de R&D des entreprises insulaires à travers le soutien aux structures d'accompagnement, l'appui au recrutement de personnel qualifié ou l'octroi de moyens financiers pour innover.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>38%</b>
Principaux apports du PO sur l'axe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Programmation avancée en matière de financement de travaux de construction, de mise à niveau ou de réhabilitation de grandes infrastructures de recherche ;</li> <li>✓ Ecosystème d'innovation densifié ;</li> <li>✓ Une vingtaine de projets innovants portés par des structures privées soutenus, et 14 projets relevant de la valorisation économique de la recherche publique financés.</li> </ul>
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficultés à mobiliser l'écosystème d'innovation et les acteurs insulaires de la RDI autour des thématiques de la S3.</li> <li>✓ Une programmation moins dynamique sur le champ de la recherche privée.</li> </ul>

Perspectives	✓ Un AMI devrait contribuer à l'émergence de nouveaux projets de recherche.
--------------	---

## Bilan physico-financier à mi-parcours – 28 août 2018

### L'Axe 1 est programmé à 38%



Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 72,5M€ fin octobre 2018	
Taux d'avancement	✓ 38%	
Actions concernées (montants UE programmés)	✓ <b>1.01</b> Soutenir les infrastructures liées à la recherche, au développement technologique et à l'innovation	18,3 M€
	✓ <b>1.02</b> Soutien à l'observation et à la connaissance de la biodiversité et des milieux	0,6M€
	✓ <b>1.03</b> Soutien des activités de recherche agronomique	14,9M€
	✓ <b>1.04</b> Améliorer les compétences au service de l'économie de la Connaissance	2,3M€
	✓ <b>1.05</b> Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies	2,6 M€
	✓ <b>1.06</b> Améliorer les compétences au service de l'éco de la connaissance – allocations bourses doctorales	1,7M€
	✓ <b>1.07</b> Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les 3 priorités S3	0,04M€
	✓ <b>1.08</b> Développer l'innovation sociale et ouverte	0M€
	✓ <b>1.09</b> Valorisation économique de la biodiversité tropicale	2,3€
	✓ <b>1.10</b> Promouvoir les projets de recherche et d'innovation contribuant à une meilleure efficacité énergétique grâce à la valorisation des énergies renouvelables	1,2 M€
	✓ <b>1.11</b> Programmes de recherche liés au projet de Pôle Mer	0,9M€
	✓ <b>1.12</b> Développer les outils de promotion de la CSTI	1,0 M€



	✓ <b>1.13</b> Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation	6,0M€			
	✓ <b>1.14</b> Soutien aux pôles d'innovation	9,6M€			
	✓ <b>1.15</b> Soutien aux projets innovants des entreprises (subvention Directe)	9,6M€			
	✓ <b>1.16</b> Renforcer l'effort en RDI des entreprises par le recrutement de jeunes diplômés	1,0M€			
	✓ <b>1.17</b> Mise en place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises innovantes	0€			
Principaux projets (montants programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Programme de recherche agronomique 2016-2018 du CIRAD</li> <li>✓ Construction des locaux de l'UFR SANTE sur le site de Saint Pierre</li> <li>✓ Mise à niveau de la plateforme technologique des UMR en santé de La Réunion</li> <li>✓ Développement de biocatalyseurs industriels, SAS Protein Engineering Accelerator</li> </ul>	<p style="text-align: right;">12,8 M€</p> <p style="text-align: right;">10,4 M€</p> <p style="text-align: right;">3,1 M€</p> <p style="text-align: right;">2,8 M€</p>			
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Université de La Réunion</li> <li>✓ CIRAD</li> <li>✓ GIP CYROI</li> </ul>	<p style="text-align: right;">31,3%</p> <p style="text-align: right;">20,5%</p> <p style="text-align: right;">8%</p>			
Indicateurs (sur fond orange : les indicateurs du cadre de performance)	<b>Identifiant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Dernière valeur disponible</b>	<b>Valeur intermédiaire</b>	<b>Valeur cible 2023</b>
	<b>CO25</b>	<b>Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées</b>	<b>28,00</b>	<b>30,00</b>	<b>1 30,00</b>
	IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00	5,00	17,00
	CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	58,00		190,00
	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	26,00		70,00
	CO27	Recherche et innovation : investissements privés complétant un soutien public aux projets dans des domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 915 335,05		7 500 000,00
	CO28	Recherche et innovation : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	30,00		70,00
	<b>IF01</b>	<b>Montant total des dépenses éligibles</b>	<b>14 108 868,87</b>	<b>28 000 000,00</b>	<b>192 124 643,00</b>
	IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	42,00	42,00	60,00

## Premières réalisations

Les opérations financées à ce jour au titre de l'axe 1 relèvent des grandes catégories suivantes :

- ▶ **Le financement de travaux de construction, de mise à niveau ou de réhabilitation de grandes infrastructures de recherche**, au titre de la fiche action 1.01. Il s'agit de créer, renforcer ou regrouper des infrastructures et équipements de recherche susceptibles de permettre au territoire d'atteindre la masse critique de capacités de recherche escomptée par l'objectif spécifique 1.
  - Sur ce champ, la dynamique de programmation particulièrement forte sur l'action 1.01 (**18,3 millions d'euros**, soit 25,2% des fonds programmés sur l'axe 1) a contribué à la quasi-atteinte en 2017 de la valeur cible 2018 de l'indicateur CO25 du cadre de performance : 28 chercheurs bénéficiaient de structures de recherche améliorées (nouvel équipement ou nouvelle infrastructure), sur les 30 escomptés pour 2018.
  - La construction des locaux de l'UFR santé de Saint-Pierre, les travaux, l'aménagement et l'acquisition de nouveaux équipements du Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI) ou la mise à niveau de la plateforme technologique des UMR en santé de La Réunion sont autant d'opérations d'ores et déjà programmées qui participent du projet global de développement de la plateforme réunionnaise de RDI en santé et biotechnologies, porté par l'université et le GIP CYROI.
  
- ▶ **L'amélioration des connaissances et le soutien aux projets de recherche concernant des secteurs stratégiques, et plus particulièrement ceux de la S3**, mobilisant notamment les fiches actions 1.02, 1.03, 1.10 ou 1.11. Il s'agit de participer au développement de dynamiques de filière autour de la valorisation de la biodiversité, du numérique, de l'agronomie, de la santé ou des biotechnologies en améliorant les connaissances des acteurs locaux de l'ESR dans ces domaines.
  - Sur ce champ, la seule fiche **1.03** « *Soutien des activités de recherche agronomique* » a concentré **23%** des montants programmés sur l'axe 1.
  - Par exemple, le financement des programmes de recherche 2015 et 2016-2018 du CIRAD, pour un montant global de près de 15 M€ depuis le début de la programmation participe de ce type d'actions. Les projets de recherche menés, dont les objectifs doivent être définis en cohérence avec la S3, relèvent de champs de trois champs d'étude : la biodiversité et la santé végétale, la conception de systèmes agro-alimentaires et l'étude de l'impact des activités agricoles en milieu tropical. Ces programmes doivent donner lieu à une vingtaine de publications.
  
- ▶ **La densification de l'écosystème régional d'innovation**, à laquelle peuvent être rattachées les opérations portées par les fiches action 1.13 ou 1.14. Il s'agit de renforcer l'écosystème formé par les structures innovantes publiques ou privées du territoire en accompagnant leur développement et en participant à leur animation, leur structuration et leur promotion.
  - À titre d'exemple, le PO FEDER a accompagné au titre de l'action 1.13 la mise en œuvre par Qualitropic, pôle de compétitivité de 1ère génération fort d'une

spécialisation en bio économie, d'un programme d'action centré sur la consolidation de l'écosystème régional d'innovation déployé sur mandat du CRI. Le pôle a également bénéficié de de 1,1 millions d'euros de subventions de fonctionnement et d'investissement au titre de la fiche 1.14.

- ▶ **Le renforcement des retombées économiques des projets de RDI du territoire**, à travers l'aide à la valorisation économique des projets de recherche ou le soutien aux projets innovants des entreprises.
  - Ces opérations concentrent 9,6 millions d'euros en coût total sur le volet soutien aux entreprises (fiche action 1.15), qui concerne la majeure partie des opérations relevant de l'OS2 programmées à ce jour. Des projets visant à valoriser économiquement la biodiversité tropicale ou les énergies renouvelables ont également été programmés (fiches 1.09 et 1.10).
  - À titre d'exemple, l'entreprise Fly'R, fondée par deux ingénieurs aéronautiques implantés à La Réunion et spécialisée dans le développement de drones civils à usages professionnel, a bénéficié d'une subvention en coût total de 363 000 € pour développer ses prototypes. L'entreprise prévoit la création de 4 ETP.

Ces réalisations devraient permettre l'atteinte des valeurs intermédiaires des indicateurs du cadre de performance à la fin de l'année 2018 : **30 chercheurs** travaillaient dans des structures de recherche améliorées à la mi-décembre.

Cependant, la progression du taux de programmation observée depuis 2014 ne suivra pas la même dynamique durant la deuxième partie du PO : **la valeur 2023 paraît d'ores et déjà hors d'atteinte**. Certains des projets d'infrastructures identifiés lors de la réalisation du cadre de performance n'ont pas atteint un niveau de maturité suffisamment élevé pour être achevés avant la fin de la programmation.

## Premiers résultats et impacts observés

### 1. Augmentation de l'activité RDI, à travers l'augmentation des capacités notamment humaines

Le financement de travaux impactant les infrastructures de recherche s'insère dans un projet global de densification de la plate-forme réunionnaise de recherche et d'innovation en biotechnologies et en santé. L'accroissement de l'attractivité du territoire en tant que pôle d'excellence dans ces deux domaines, l'accueil d'une trentaine de nouveaux chercheurs et profils hautement qualifiés sur l'île et la création de nouvelles unités de recherche en sont les principaux effets attendus.

Si l'impact positif du PO en matière de croissance des capacités humaines de recherche paraît à cet égard difficilement identifiable, les 7 indicateurs relevant de l'axe 1 avaient cependant atteint les objectifs fixés en début de programmation en matière de soutien aux infrastructures de recherche. En 2017, les indicateurs relevant de l'OS1 avaient atteint ou quasiment atteint leur valeur cible 2018 :

- ▶ 28 chercheurs travaillaient dans des structures de recherche améliorées grâce aux projets subventionnés par le PO, la valeur cible 2018 étant de 30 ;
- ▶ Le territoire accueillait en outre 5 docteurs et post doctorants dont les travaux sont rattachables aux priorités de la S3 : la valeur cible 2018 était atteinte sur ce champ.

## 2. Augmentation de l'offre des entreprises dans les domaines de la S3

Les indicateurs de soutien aux structures innovantes privées, relevant de l'OS2, apparaissent en revanche en retrait :

- ▶ Une trentaine d'entreprises bénéficiaient d'un soutien pour lancer des produits nouveaux sur leur marché, soit un peu plus d'un tiers de la valeur-cible;
- ▶ Des investissements privés ne complétaient un soutien public aux projets soutenus par l'axe 1 qu'à hauteur de 1,9 M€, la valeur-cible étant fixée pour 2023 à 7,5M € ;
- ▶ Enfin, seules 26 entreprises coopéraient avec des organismes de recherche du territoire, la valeur-cible en fin de programmation étant de 70 entreprises.

Si l'impact du PO en termes de financement des infrastructures publiques de recherche s'avère ainsi conforme aux attentes et objectifs fixés en début de programmation, un retard marqué est perceptible en matière de cofinancement privé de la recherche et d'entretien de synergies avec le tissu entrepreneurial.

Au-delà de ces seuls indicateurs, la contribution du PO à la capacité d'innovation des entités privées de l'île est difficilement identifiable : le nombre de brevets déposés par des entreprises réunionnaises n'a cessé de décroître depuis le début de la programmation : 27 dépôts en 2014, 12 en 2013 et seulement deux en 2017 selon l'INPI.

Selon les données agrégées par Nexa pour alimenter les indicateurs du PO, le nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente s'élevait en outre à 1286 en 2017. La valeur-cible 2023 s'élève à 2 615 et était ainsi atteinte à 49% à mi-parcours.

### Pertinence par rapport aux besoins du territoire

La structure de la maquette du PO sur l'axe 1 garantit la couverture d'un spectre de besoins étendu et le soutien à une large typologie d'acteurs : établissements universitaires et unités de recherche (1.01, 1.03, 1.05), structures d'accompagnement (1.13, 1.14) ou entreprises privées innovantes (1.15, 1.16,...).

En outre, à l'occasion de la conception de la S3, les acteurs insulaires ont dressé le constat d'un fort besoin de spécialisation du territoire : l'île de La Réunion entend s'inscrire dans les chaînes de valeur mondiales pour devenir « *une pionnière de la transition vers une économie écologique et décarbonée en milieu insulaire et tropical* ». En matière de RDI, la spécialisation doit permettre à l'écosystème réunionnais de capitaliser sur les atouts du territoire, d'attirer de nouvelles compétences et d'atteindre une masse critique qui lui permettrait de rayonner à l'échelle régionale. Or, si le financement de projets de recherche et l'accompagnement d'entreprises innovantes relevant des secteurs de la S3 est clairement affiché par l'OT1, les acteurs de la RDI ont fait part de leurs difficultés à mobiliser l'ensemble des parties-prenantes de l'écosystème d'innovation autour de ces thématiques

Enfin, l'adéquation du subventionnement FEDER et des appels à projets déployés au cours de la programmation 2014-2020 avec le développement de projets de recherche collaboratifs a déjà été évoquée en 3.1.2 : sur ce champ, le lancement récent d'un appel à manifestation d'intérêt pourrait permettre aux projets de recherche financés de s'inscrire dans une logique plus concurrentielle,

incitant les chercheurs à initier davantage de collaborations avec des acteurs exogènes ou des structures privées.

### Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire

L'axe 2 du PO FEDER est respectueux des orientations fixées par plusieurs documents stratégiques en matière de politiques publiques de développement économique ou de protection de la biodiversité :

- ▶ L'objectif de développement et de renforcement de la recherche et de l'innovation sur les thématiques de la bio-économie affiché par la **S3** et le **SRDEII** est en principe couvert par l'OS2. Le PO soutient directement au titre de l'axe 1 des acteurs et des structures porteurs de projets innovants sur ce champ, à l'instar du GIP CYROI ou du projet Eco Potential.
- ▶ Le développement de la connaissance et des réseaux d'observation, objectif majeur de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité**, est visé par l'OS1 à travers des actions d'acquisition de connaissances en matière de biodiversité et d'ingénierie de la conservation et d'échanges de savoirs, d'expériences et d'ingénierie.

### Axe 2 : Améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique

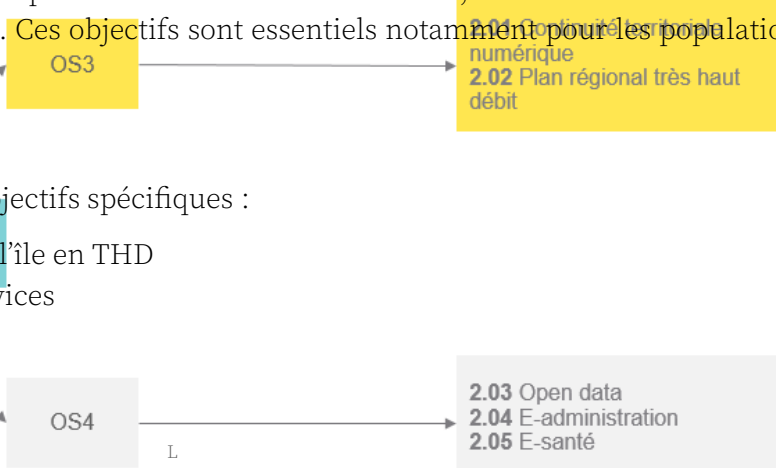
#### Contexte

A 9 000 kilomètres de la Métropole, La Réunion est confrontée à un enjeu majeur de continuité territoriale numérique et accusait avant le démarrage du programme un retard de 4 points sur le déploiement du haut débit par rapport à la moyenne nationale (94,8% des foyers couverts en 2008 contre 98% en métropole). Une part encore importante de la population était couverte uniquement par la 2G. En 2010, seuls 47% des foyers disposaient d'une connexion internet contre 70% pour la moyenne européenne. Des surcoûts importants sont également constatés par les consommateurs : un forfait haut débit coûte en moyenne 66% plus cher qu'en métropole. Parallèlement à l'augmentation du taux de couverture FTTH, l'Axe 2 vise à promouvoir les e-services notamment à travers de processus de dématérialisation, d'accès à distance des administrations ou encore d'e-santé. Ces objectifs sont essentiels notamment pour les populations des Hauts de l'île.

#### Arbre d'objectif de l'axe 2

Cet axe s'articule autour de deux objectifs spécifiques :

1. Augmenter la couverture de l'île en THD
2. Augmenter l'usage des e-services



Le premier objectif, qui mobilise deux fiches action (2.01 et 2.02), vise à garantir **une continuité territoriale numérique sur le territoire insulaire** en atténuant les contrastes existants dans le réseau en termes de coût et de qualité de débit et en assurant une couverture renforcée de l'île en THD.

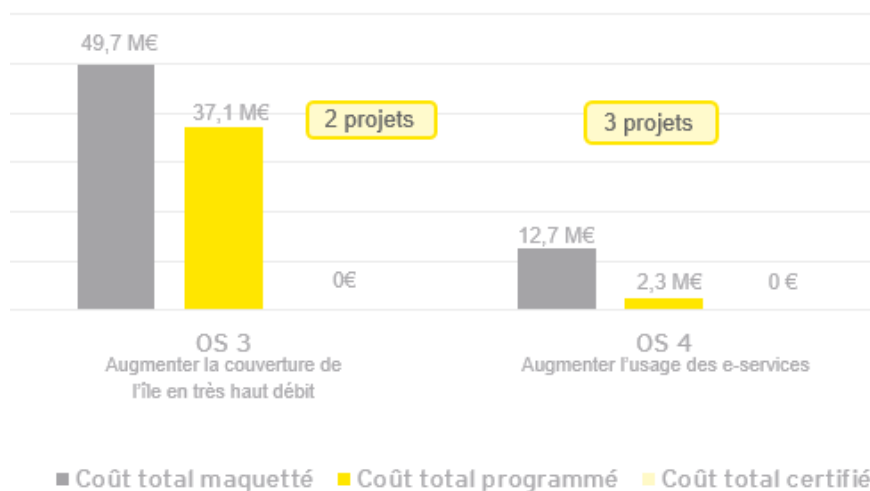
Le second objectif, qui mobilise trois fiches action (2.03, 2.04 et 2.05), vise à garantir **le développement de nouveaux e-services dans l'administration et le secteur de la santé** et à accompagner les administrations publiques dans la collecte, l'exploitation et la mise à disposition des données publiques.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>63%</b>
Principaux apports du PO sur l'axe	✓ Des apports de Plan régional THD concentrés sur les zones les moins accessibles du territoire insulaire, qui faisaient l'objet d'une carence de l'initiative privée.
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un plan régional THD redimensionné, en raison de la mobilisation inattendue de trois opérateurs privés.</li> <li>✓ Un retard initial de programmation en matière de THD, conséquence directe de l'impossibilité de l'autorité de gestion de concurrencer l'initiative privée.</li> <li>✓ Encore peu d'opérations programmées sur le champ des e-services.</li> </ul>
Perspectives	✓ La mise en œuvre du plan THD devrait débuter début 2019 et impacter les indicateurs de réalisation de l'axe, fortement dépendants de cette opération.

Montants programmés	✓ 39,4 M€ avaient été programmés sur cet axe fin octobre 2018				
Taux d'avancement	✓ 63%				
Actions concernées (montants UE programmés)	✓ <b>2.01 Continuité territoriale numérique</b>			0€	
	✓ <b>2.02 Plan régional très haut débit</b>			37,1M€	
	✓ <b>2.03 Open data</b>			0,1 M€	
	✓ <b>2.04 E-administration</b>			0,2 M€	
	✓ <b>2.05 E-santé</b>			1,9M€	
Principaux bénéficiaires (%total montants programmés)	✓ Réunion THD ✓ GCS TESIS		93%	5%	
Indicateurs (sur fond orangé : les indicateurs du cadre de performance)	<b>Identifiant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Dernière valeur disponible</b>	<b>Valeur intermédiaire</b>	<b>Valeur cible 2023</b>
	CO10	Infrastructures TIC : ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0	5 839	54 478
	IS01	Nombres d'entreprises raccordables au THD	-	-	9 170,00
	IR03b	Part de foyers/entreprises couvertes par le THD	58	58	63
	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0	-	200
	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0	-	35
	IS03c	Nombre de jeux de données publiques mis à disposition	0	-	300
	IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	54	54	55
	IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	570	570	500
	IF02	Montant total des dépenses éligibles	0	3 000 000	62 455 000

## Bilan physico-financier à mi-parcours

### L'Axe 2 est programmé à 63%



### Premières réalisations

Dans un contexte bouleversé par le positionnement d'une offre privée en matière de couverture THD, l'axe 2 a initialement subi un retard important, compensé par la programmation en octobre 2018 d'un projet THD redimensionné. L'axe 2 s'est ainsi articulé autour des réalisations suivantes (constatées ou anticipées)

- ▶ Le nouveau Plan régional Très haut débit a été programmé fin octobre 2018, pour un coût total de 36,8 millions d'euros. Sa mise en œuvre portera, à compter du début l'année 2019, sur un périmètre d'au moins 20 000 prises THD en tranche ferme assumées par la puissance publique au lieu des 270 000 prises envisagées initialement. Les premiers travaux débiteront au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le projet ne compte aucune réalisation à ce jour.
- ▶ La refonte intégrale du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, adoptée le 29/03/16
- ▶ Plusieurs opérations liées au développement des activités de e-services publics ou privés sur le territoire réunionnais ont également été financées.



- En matière de e-santé, l'accompagnement au développement d'un dispositif innovant d'imagerie médicale par le Groupement de Coopération Sanitaire TESIS (GCS TESIS), pour un montant total de près de 2 millions d'euros. Le développement des services de e-santé fait l'objet d'une fiche action à part entière (2.05) et constitue une problématique majeure dans la zone océan Indien et un enjeu structurant pour La Réunion, tant pour son caractère insulaire qu'en raison de son statut de « hub médical » dans son environnement régional.
- Une opération de développement de l'open-data publique (la migration du SI géographique de la ville de Saint-Denis) ainsi que le développement d'un portail citoyen de e-services porté par la CINOR ont également été financés, pour des coûts totaux éligibles de 127 290€ et 266 100€.

Ce retard initial de programmation est la conséquence directe de l'impossibilité de la Région, puissance publique, de concurrencer l'initiative privée, alors que trois opérateurs (Orange, SFR, et Zeop) se sont positionnés sur près de 400 000 prises dans 18 communes. En application du nouvel article L-3313 du code des télécommunications, l'opérateur Orange a à lui seul formulé des engagements sur le territoire de 8 communes. En outre, d'autres facteurs ont largement pesé sur le retard de déploiement du Plan régional très haut débit. La mise en œuvre tardive du régime d'aides, qui n'a été communiqué qu'au début de l'année 2017, a retardé la procédure Grand projet et la mise en œuvre d'une procédure de marché public. Le nouveau plan régional THD n'a pu être programmé que très récemment, et aucune dépense n'était engagée fin 2018.

En conséquence, si l'atteinte de la valeur cible 2023 n'est pas à ce jour compromise, les indicateurs de réalisation de l'axe 2 affichent encore, fin 2018, des valeurs nulles. Malgré la refonte du cadre de performance en juin 2018, la valeur intermédiaire des indicateurs du cadre de performance ne sera pas atteinte au 31 décembre : **aucun ménage supplémentaire** ne bénéficie à ce jour d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps en raison des opérations financées par le PO à la fin de l'année 2018. L'atteinte des indicateurs de l'axe 2 est entièrement corrélée au déploiement du Plan régional Très haut débit : le retard de programmation de cette seule opération a suffi à impacter la valeur intermédiaire. En revanche, la mobilisation inattendue de ces acteurs privés a entraîné un franchissement précoce des valeurs-cibles des indicateurs de résultat de l'axe 2, bien que cela ne soit pas le fait d'une opération directement financée par le FEDER. On observe ainsi que l'indicateur de résultat sera largement dépassé, alors que la valeur de l'indicateur de réalisation demeure basse.

Un retard de programmation marqué est également observable sur le volet *e-services* de l'axe (2,3 millions d'euros programmés en coût total), malgré la programmation des deux opérations précédemment mentionnées courant 2018.

## Premiers résultats et impacts observés ou attendus

### 1. Augmentation de la couverture de l'île en très haut débit

Sans être une conséquence directe du PO, l'accélération du déploiement du THD depuis 2015 a permis l'atteinte ou le dépassement des valeurs-cibles 2023 des indicateurs de résultat de l'axe :

**58%** des foyers et des entreprises de l'île étaient couverts par le THD en 2017 (valeur-cible 2023 : **63%**), soit 143 000 foyers environ.

Au-delà de ces seuls indicateurs chiffrés, les principaux impacts attendus de la densification du réseau FTTH de l'île sont explicitement affichés par le SDTAN :

- ▶ L'adaptation des capacités du réseau aux logiques multi-usages (généralisation des connexions « *multimodes* » - c'est-à-dire offrant une multitude de connectiques possibles) qui prévaut désormais dans la plupart des foyers français et nécessite une adaptation des infrastructures. À ce titre, une croissance significative du niveau de satisfaction des usagers à l'égard de leur vitesse de connexion est à prévoir : une étude réalisée en 2012 par l'entreprise britannique Analysys Mason pour le compte de l'ARCEP mettait en évidence le lien direct entre ce taux et le débit de l'offre d'accès à internet. À l'échelle nationale, les foyers dont la connexion était inférieure à 2 Mbit/s affichaient le taux d'insatisfaction le plus élevé (40%) ;
- ▶ Des gains de compétitivité et de rentabilité, conséquences directes de la limitation des déplacements physiques ou des réorganisations internes des entreprises privées permises par ces investissements numériques de grande ampleur (développement du cloud working, du télétravail, des réseaux intranet et extranet, des datacenters,...). Le déploiement de la fibre optique devrait permettre à 200 entreprises de se connecter au THD, ce qui sera source de gains de productivité.
- ▶ Des impacts directs sur les connections de l'île avec son environnement régional et le territoire métropolitain et sur l'attractivité du territoire sont également prévisibles : la qualité des services de communication constitue le 3<sup>ème</sup> critère d'implantation des entreprises selon le commercialisateur immobilier Wakeman&Cushfield.

Le déploiement de la fibre impacte directement le développement de nouveaux services à la population (e-santé, e-administration ou accès à la donnée publique) pour certains mesurés par les indicateurs de performance et de résultats du PO.

## **5. Augmentation de l'usage des e-services**

Les indicateurs de résultat du volet « e-services » de l'axe 2 affichent un état d'avancement élevé :

- ▶ **54%** des internautes insulaires effectuaient des démarches administratives en ligne, la valeur-cible 2023 étant fixée à 55%. La valeur de référence de l'année 2013 s'élevait à 43%.
- ▶ **570** patients réunionnais avaient été pris en charge dans le cadre de la télémédecine, la valeur-cible 2023 étant fixée à 550. Au cours de l'année 2014, en amont du PO, cette valeur était nulle.

Cependant, la contribution effective du PO à la réalisation de cet objectif peut être questionnée, au regard du nombre réduit d'actions initiées sur ce champ : une seule opération ne relevant pas directement du champ de la télémédecine a été programmée sur la fiche 2.05, pour un montant total de 1,9 millions d'euros (mobilisant une enveloppe FEDER de 1,580 millions d'euros), et le GCS TESIS est le seul bénéficiaire potentiel identifié à ce jour. La progression des valeurs des indicateurs de résultats précédemment mentionnés peut à cet égard être la conséquence de

facteurs externes : le dynamisme du tissu entrepreneurial insulaire en matière de télémédecine proposant de nouvelles solutions aux acteurs du territoire, des actions initiées par d'autres acteurs publics (services déconcentrés de l'Etat, ARS, collectivités du bloc communal, etc.) ou les initiatives d'acteurs privés du système de santé (cliniques ou médecine de ville).

### **Pertinence par rapport aux besoins du territoire**

Malgré l'impact de la conjoncture sur les ambitions de l'axe 2, les objectifs affichés par le PO et les résultats observés sur l'île en matière de développement du FTTH (*Fiber to the home*) et des services numériques correspondent aux besoins du territoire identifiés en amont de la conception du programme opérationnel :

- ▶ La densification du réseau FTTH et le dépassement des objectifs affichés par les premières versions du PO et du SDTAN sont à même de **combler au moins en partie le retard sur les standards européens en termes de qualité du débit**. L'implication massive de porteurs privés dans le déploiement de la fibre met en évidence l'identification par les opérateurs de réels besoins des usagers réunionnais en matière de connectivité haut débit.
- ▶ Des progrès notables sont à prévoir en termes de **renforcement de la continuité territoriale numérique** : le déploiement de la fibre sur 18 communes et l'installation de près de 400 000 prises, y compris sur des parcelles affichant un coût d'installation des prises largement supérieur au seuil de rentabilité, sont susceptibles de contribuer à la réduction des fractures numériques préexistantes ;
- ▶ Le **développement de nouveaux services de télémédecine** devait permettre de combler les carences affichées par l'offre de services de La Réunion en la matière et contribuer à compenser les handicaps structurels de ce territoire insulaires en matière d'offre de soins. Si le maquettage du PO et les objectifs affichés correspondent pleinement aux besoins du territoire, la dynamique de programmation est relativement faible sur ce volet, et l'impact effectif du programme opérationnel demeure difficilement quantifiable.

### **Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire**

L'axe 2 du PO FEDER est respectueux des orientations fixées par plusieurs documents cadres en matière d'aménagement numérique et de développement de l'économie numérique :

- ▶ L'objectif de diversification de l'offre de contenus numérique et de stimulation de leur usage auprès de la population, à travers notamment le développement de nouveaux e-services, s'inscrit dans la logique des orientations de la **S3** en matière d'agilité territoriale et de développement de l'économie numérique.
- ▶ La récente refonte du SDTAN afin de prendre en compte la remobilisation de l'initiative privée garantit une parfaite cohérence de l'axe 2 du PO avec ce schéma directeur.

- ▶ Le PO FEDER devrait contribuer, *a minima* sur une tranche ferme de 22 376 prises qui pourra être le cas échéant revue à la hausse, à la couverture presque totale du territoire insulaire en très haut débit à la fin de la programmation. Il constitue à ce titre l'une des traductions opérationnelles de la **Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN)** adoptée en 2010.

### **Axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises**

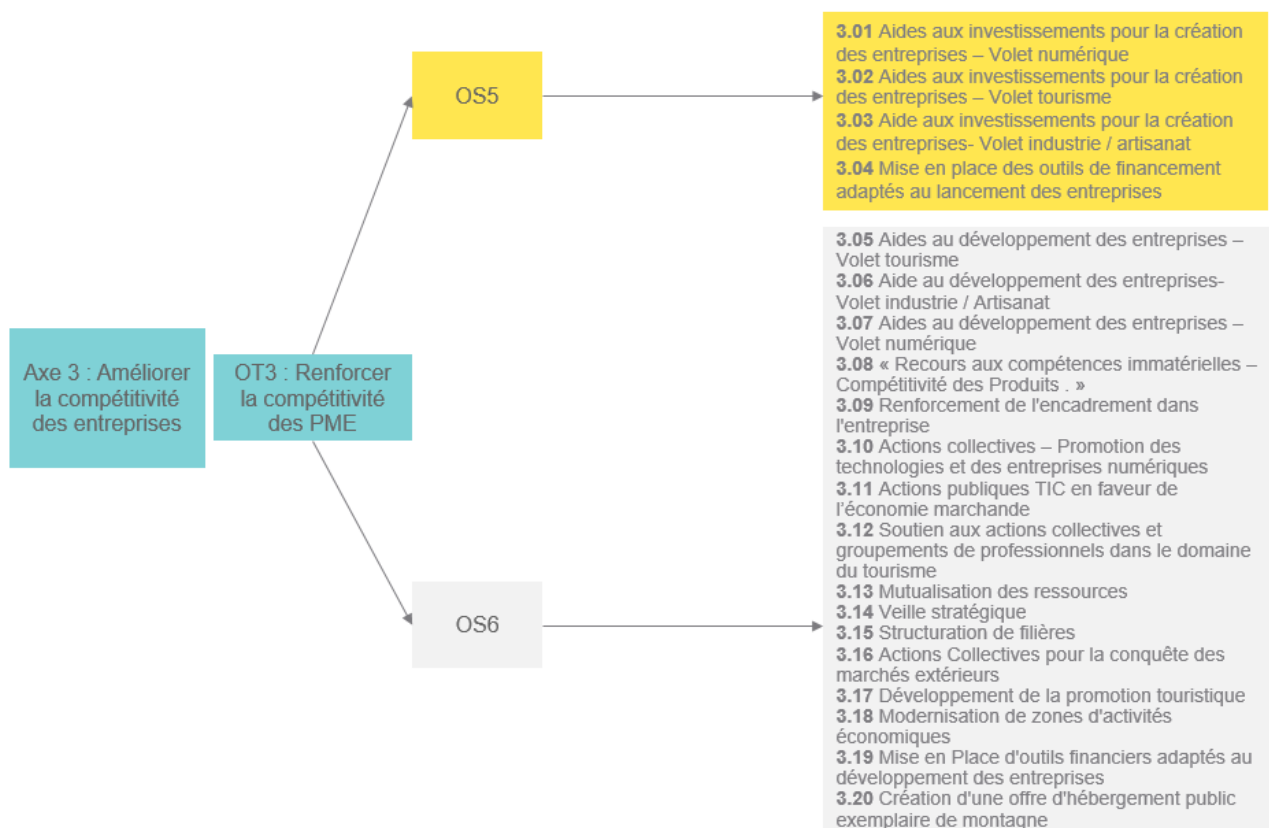
#### **Contexte :**

Le maillage entrepreneurial de La Réunion est très dense et, en amont du programme, a cru de près de 60% entre 2003 et 2011 pour atteindre plus de 50 000 établissements en 2017. Les microentreprises constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial réunionnais, qui se déploie notamment dans les domaines liés à l'activité touristique (hôtellerie et restauration). Depuis 2014, les entreprises réunionnaises évoluent dans un contexte économique relativement favorable marqué par le « retour de la croissance ». Néanmoins, l'économie de La Réunion reste confrontée à des handicaps structurels et a été très fragilisée par la crise économique mondiale amorcée en 2008. Dans ce contexte, l'axe 3 vise à développer l'écosystème entrepreneurial réunionnais en concentrant les efforts sur les secteurs prioritaires (l'agroalimentaire, le tourisme et le numérique)

#### **Arbre d'objectif de l'axe 3 :**

Cet axe s'articule autour de deux objectifs spécifiques :

1. Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)
2. Augmenter les parts de marché des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires



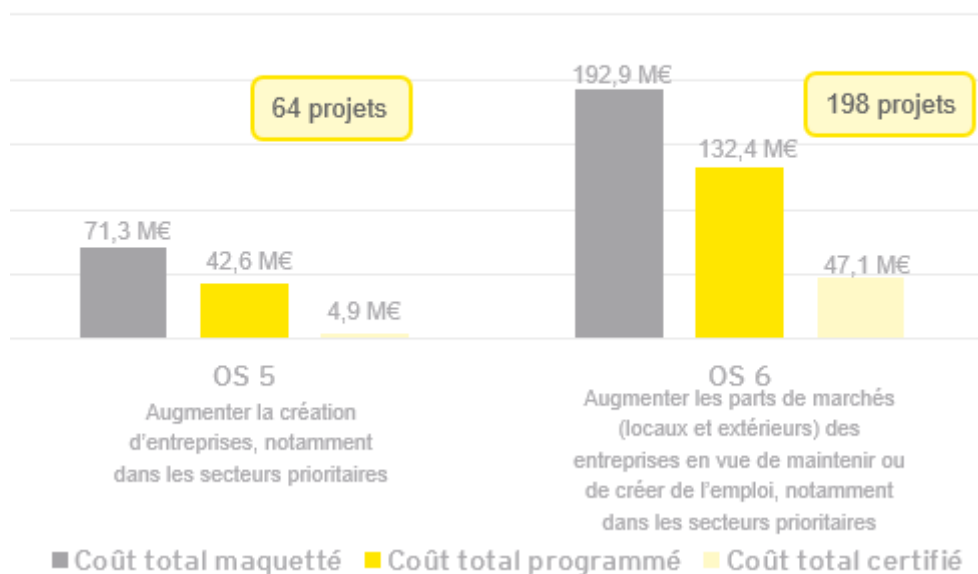
Le premier objectif, qui mobilise quatre fiches action, vise à garantir la vitalité économique de l'île en entretenant la dynamique de création d'entreprises à travers de nouvelles aides financières et accompagnement spécifiques. L'autorité de gestion entend en outre bonifier certaines actions à destination des entreprises des secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente : les TIC, le tourisme ou le secteur de l'agro-nutrition.

Le second objectif, qui mobilise 16 fiches action, vise à améliorer et consolider les facteurs de production des entreprises réunionnaises afin de leur permettre d'accroître leurs parts de marché. Des actions sont mises en œuvre tant sur le champ de l'accompagnement à la structuration des entreprises que sur ceux de l'accès au financement privé et de la différenciation de la production locale à travers le déploiement d'une stratégie de spécialisation.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>66%</b>
Principaux apports du PO sur l'axe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une bonne dynamique de programmation, tant en matière d'aide à la création d'entreprise que de soutien aux facteurs de production.</li> <li>✓ Beaucoup de petites opérations (53% des subventions FEDER inférieures à 50 000€), ce qui explique une programmation plus linéaire que sur des axes contraints par de grands projets d'infrastructures. En conséquence, une très forte volumétrie de projets (269 opérations programmées dont 45 en 2018) ;</li> </ul>

Principales difficultés	✓ Les spécificités du tissu entrepreneurial insulaire (part élevée d'établissements sans salarié, fragilité des établissements en matière de trésorerie) posent la question de la compatibilité du subventionnement FEDER comme mode de financement des TPE-PME du territoire.
Perspectives	✓ Le déploiement de deux nouveaux instruments de financement portés par la Financière Région Réunion est en cours. Ils constituent l'une des principales innovations de cette programmation et ont vocation à pallier les difficultés d'accès au financement privé des entreprises du territoire.

## L'Axe 3 est programmé à 66%



Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓	✓ 175,1 M€ avaient été programmés sur cet axe fin octobre 2018.
Taux d'avancement	✓	66%
Actions concernées (montants UE programmés)	✓	<b>3.01 Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet numérique</b> 1,6M€
	✓	<b>3.02 Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet tourisme</b> 14,1M€
	✓	<b>3.03 Aide aux investissements pour la création des entreprises- Volet industrie / artisanat</b> 20,7M€
	✓	<b>3.04 Mise en place des outils de financement adaptés au lancement des entreprises</b> 6,2M€
	✓	<b>3.05 Aide au développement des entreprises – Volet tourisme</b> 6,5M€
	✓	<b>3.06 Aide au développement des entreprises – Volet industrie / Artisanat</b> 65,5 M€
	✓	<b>3.07 Aides au développement des entreprises – Volet numérique</b> 3,2M€
	✓	<b>3.08 « Recours aux compétences immatérielles – Compétitivité des Produits »</b> 0,8M€
	✓	<b>3.09 Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise</b> 1,6M€
	✓	<b>3.10 Actions collectives – Promotion des technologies et des entreprises numériques</b> 0,03 M€
	✓	<b>3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande</b> 0,3 M€

	✓ <b>3.12 Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le domaine du tourisme</b>	0,02M€			
	✓ 3.13 Mutualisation des ressources	0,02M€			
	✓ 3.14 Veille stratégique	0,3M€			
	✓ 3.15 Structuration de filières	10,5M€			
	✓ 3.16 Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs	0,7M€			
	✓ 3.17 Développement de la promotion touristique	18,8M€			
	✓ <b>3.18</b> Modernisation de zones d'activités économiques	0,25M€			
	✓ <b>3.19</b> Mise en Place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises	23,7M€			
	✓ <b>3.20</b> Création d'une offre d'hébergement public exemplaire de montagne	-			
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Dotation de la Financière Région Réunion Modernisation de l'activité d'imprimerie industrielle de SC ICP MobilierCréation d'un hôtel trois étoiles de 80 chambres à Saint Denis	23,7 M € 10,1 M€ 6,9 M€			
Principaux bénéficiaires (%total montants programmés)	✓ Région Réunion ✓ Île de La Réunion Tourisme - IRT	17% 10,2%			
Indicateurs (sur fond orangé : les indicateurs du cadre de performance)	<b>Identifiant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Dernière valeur disponible</b>	<b>Valeur intermédiaire</b>	<b>Valeur cible 2023</b>
	<b>C001</b>	<b>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>	<b>484</b>	<b>123</b>	<b>430</b>
	<b>C002</b>	<b>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant de subventions</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>94</b>
	<b>C003</b>	<b>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
	<b>C005</b>	<b>Investissement productif : nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>94</b>
	<b>C006 –OS5</b>	<b>Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)</b>	<b>2 620 572,64</b>	<b>-</b>	<b>30 530 000</b>
	<b>C007</b>	<b>Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>710 000</b>
	<b>C008</b>	<b>Investissement productif : augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>277</b>
	<b>IR05b</b>	<b>Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro nutrition)</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>2 615</b>
	<b>C004</b>	<b>Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier</b>	<b>396</b>	<b>-</b>	<b>430</b>

	<b>CO06 – OS6</b>	<b>Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)</b>	<b>21 436 607,42</b>		<b>39 570 000</b>
	<b>IR06</b>	<b>Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires</b>	<b>25 666</b>	<b>25 666</b>	<b>17 170</b>
	<b>IF03</b>	<b>Montant total des dépenses éligibles</b>	<b>52 079 267,95</b>	<b>38 000 000</b>	<b>264 311 196</b>

## Premières réalisations

L'axe 3 figure parmi les axes les plus en avance en matière de programmation, avec un taux de plus de 60%.

En matière **d'aide à la création d'entreprise**, **66 opérations** ont été programmées au titre de l'OS5, pour un montant total de 42,6 millions d'euros. Des opérations d'aide à l'investissement ont été menées dans plusieurs secteurs clés au titre des fiches action 3.01, 3.02 et 3.03, notamment :

- ▶ Dans le **secteur agro-alimentaire**, une trentaine de projets ont été programmés durant la première partie de la programmation. À titre d'exemple, l'installation d'un laboratoire semi-industriel au Tampon donnant lieu au lancement d'une activité de boulangerie-pâtisserie pour un montant total éligible de 1,0M € devrait permettre la création de 17 ETP.
- ▶ Dans le **secteur du numérique et des NTIC**, le soutien à 9 entreprises a d'ores et déjà été programmé, pour coût total éligible de 1,5 millions d'euros. Le déploiement d'un réseau à bas débit et à longue portée à destination des objets connectés, pour un coût total de 559 000 €, a par exemple permis la création de 3 ETP.
- ▶ Dans le **secteur du tourisme**, les 11 projets soutenus à ce jour ont concerné principalement la création de nouvelles activités de loisirs (balades en mer, découverte du patrimoine naturel insulaire, etc.) mais également le soutien à la création d'hôtels, dans un contexte de développement de l'offre hôtelière intermédiaire du territoire (2-3 étoiles). Ainsi, la création d'un hôtel 3 étoiles de 80 chambres à Saint-Denis pour un coût éligible retenu de 6,9 millions d'euros devrait donner lieu à la création d'une vingtaine d'emplois. Afin de favoriser la programmation des aides au secteur touristique, l'AG a lancé en juillet 2017 un AMI pour la création d'hôtels de grande envergure et d'établissements de petite hôtellerie de charme. Les résultats de la 2<sup>ème</sup> phase seront connus en novembre 2018.
- ▶ Le coût total éligible moyen des projets soutenus dans le cadre de ces opérations d'aide à l'investissement s'élève à environ **560 000 €**.

Les volets « *aide à la création d'entreprise* » et « *développement des entreprises* » de l'axe 3 ont tous deux été concernés par le déploiement en cours de **deux nouveaux instruments de financement** portés par la **Financière Région Réunion**, qui constituent l'une des principales innovations de cette programmation. Ces instruments ont vocation à pallier les difficultés d'accès au financement privé des entreprises du territoire, en particulier des TPE/PME réunionnaises, et offrent un mode de financement alternatif au subventionnement :

- ▶ Un instrument de dette, est distribué par la BFC (Banque Française Commerciale Océan Indien, filiale du Groupe Société Générale) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, doit permettre une intervention du fonds de fonds aux côtés d'investisseurs privés garantissant une réduction



de moitié du taux d'intérêts effectivement assumé par les TPE-PME. Les premières opérations de monitoring en cours permettront d'obtenir prochainement des informations plus fines sur les entités bénéficiaires. ;

- ▶ Un instrument de prise de participation, qui financera les investissements ou le besoin en fonds de roulement (BFR) d'entreprises réunionnaises de moins de 7 ans sans conditionnalité sectorielle et dans la limite de 3 millions d'euros, sera déployé prochainement. La signature d'une convention avec une entreprise spécialisée en charge de la gestion courante du fonds sur ce volet est prévue pour le 6 novembre 2018. Cet instrument d'equity visera en particulier à soutenir des projets innovants qui, en raison des « risques » qu'ils présentent, peinent actuellement à trouver des financeurs.

En matière **d'aide au développement des entreprises**, **203 opérations** ont d'ores et déjà été programmées au titre de l'OS6, pour un montant total de **132,4 millions d'euros**. Trois grands types d'actions, relevant de 5 fiches action (sur les 16 fiches de l'OS6) concentrent aujourd'hui la majeure partie des montants programmés sur ce champ :

- ▶ La **structuration des filières** (fiche 3.15) qui a mobilisé **10,4 millions** d'euros en montant global au titre de la fiche action 3.15. À titre d'exemple, les programmes d'action 2015, 2016 et 2017 de l'association Club Export ont été financés pour un montant global de 440 000 €, garantissant la participation du FEDER au financement d'opération de prospection à l'échelle régionale (Comores, Madagascar, Mozambique) ou de rencontres B2B visant à favoriser et développer l'ouverture à l'export du tissu entrepreneurial réunionnais. Ces opérations ont essentiellement bénéficié à des organismes consulaires et à des groupements professionnels.
- ▶ L'**aide au développement des entreprises** touristiques, industrielles, artisanales et numériques (fiches 3.05, 3.06 et 3.07) concentre plus de **19 millions d'euros** de fonds FEDER programmés et relevait essentiellement de **l'aide à l'investissement matériel**. À titre d'exemple, l'aide pour la modernisation du matériel de production dont a bénéficié le fabricant de produits hygiéniques Doulux à hauteur de 1,5 M € d'aide dont 4,4 M€ en coût total éligible a permis le maintien d'une ligne de production de couches bébé au Port et a conforté la position d'une entreprise endogène sur un marché singulièrement concurrentiel.
- ▶ Le soutien à la **promotion du tourisme** (fiche 3.17) a enfin mobilisé un montant total de **18,8 millions d'euros** de subventions FEDER. Des opérations de promotion ciblant tant la clientèle locale que les marchés extérieurs visent à préserver le dynamisme du secteur touristique, vecteur essentiel de croissance et d'emploi, en entretenant la visibilité de la destination. À titre d'exemple, le programme d'actions 2016 de l'association « Île de La Réunion Tourisme », qui assume des fonctions de Comité Régional du Tourisme, financé à hauteur de 2,8 millions d'euros de fonds FEDER (77% du montant total) a permis le déploiement de 3 campagnes de communication et la participation d'IRT à trois salons professionnels et 22 salons grand public.

Le rythme de programmation soutenu de l'axe 3 et ces premières réalisations ont d'ores et déjà permis d'atteindre et de dépasser l'indicateur C001 du cadre de performance : **484 entreprises** avaient bénéficié d'un soutien au titre du PO à l'automne 2018. Le déploiement des deux

instruments financiers, initié courant 2018, devrait permettre un nouvel accroissement de cette valeur. La Région Réunion a en effet fixé un objectif de **409 entreprises soutenues** par les instruments de dette et de prise de participation de 2018 à 2020.

## **Premiers résultats et impacts observés ou attendus**

### **1. Impact sur la création d'entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires**

La croissance globale du nombre d'entreprises sur l'ensemble de l'année 2017 est restée modérée selon les statistiques de l'INSEE, à 1,7%. Elle était essentiellement générée par le secteur tertiaire (+10,4%) alors que les autres secteurs étaient en recul. Depuis 2014, le nombre d'entreprises créé chaque trimestre demeure en outre globalement stable, autour de 1500. Si l'impact effectif de la programmation FEDER sur cette dynamique paraît difficilement quantifiable, il convient de rappeler que 56 établissements ont à ce jour reçu un subventionnement FEDER au titre de l'aide aux investissements pour la création des entreprises depuis 2014. Le subventionnement FEDER est à cet égard susceptible d'accompagner un rythme de création d'établissements soutenu mais pas d'endiguer le déclin observé sur certains secteurs. Il convient en outre de rappeler que l'action du programme opérationnelle sur ce champ est concentrée sur trois types d'entreprises : celles de la sphère productive (industrie/artisanat) et des secteurs du tourisme et du numérique. Il a en effet vocation à soutenir des entités issues des seuls secteurs stratégiques pour l'économie insulaire, fortement créateurs de valeur et susceptibles de contribuer à la dynamique de spécialisation de l'économie réunionnaise.

### **2. Amélioration et consolidation des facteurs de production, et notamment l'emploi, au sein des secteurs stratégiques**

Le PO s'est fixé un objectif de consolidation et d'amélioration des facteurs de production des entreprises réunionnaises dans les secteurs stratégiques, et parmi eux de l'emploi. Depuis le début de la programmation, 484 entreprises ont bénéficié à ce titre d'un soutien financier ou non financier à l'investissement productif.

Parmi les objectifs affichés par le PO figurait l'accompagnement des entreprises insulaires vers l'atteinte d'une masse critique leur permettant de remporter de nouvelles parts de marché : la faible part d'ETI et le caractère atomisé du tissu entrepreneurial constitue un handicap majeur pour l'économie réunionnaise. Cet objectif valait plus spécifiquement pour les secteurs prioritaires. Si le nombre d'ETI réunionnaises tous secteurs confondus a augmenté (280 entreprises de plus de 100 salariés début 2015 selon la DIECCTE, 300 fin 2017), l'autorité de gestion enregistrait 51 ETP créées en 2017 dans les entreprises bénéficiant d'un soutien à l'investissement productif au titre du PO.

## **Pertinence par rapport aux besoins du territoire**

Si les objectifs affichés par l'axe 3 correspondent aux besoins du territoire, plusieurs facteurs ont pu brider la dynamique de programmation et l'impact du PO sur le champ du soutien au tissu entrepreneurial réunionnais depuis 2014 :

- ▶ Les spécificités du tissu entrepreneurial insulaire (part élevée d'établissements sans salarié, fragilité des établissements en matière de trésorerie) posent la question de la compatibilité du subventionnement FEDER comme mode de financement des TPE-PME du territoire : leur capacité de telles entreprises à faire face à des dépôts de pièces et des délais d'instruction et de paiement particulièrement longs demeure limitée. La complexité de ces procédures est parfois susceptible de mettre en danger la viabilité financière de projets portés par des microstructures, pour lesquelles d'autres types de financement sont parfois plus pertinents.
- ▶ Le développement de nouvelles solutions de financement par la Financière Région Réunion peut à cet égard faciliter l'accès de ces entreprises au financement bancaire. L'absence de garantie ou le manque de solvabilité fait peser sur elles un niveau de risque qui diminue leur accès aux circuits bancaires classiques. La prise en charge d'une partie de ce risque par la puissance publique est susceptible de faciliter l'accès à ces fonds privés pour des entreprises en phase d'amorçage ou de développement. La mobilisation de fonds ESI dans des instruments de dette ou d'equity constitue une première dans une région ultrapériphérique.
- ▶ Les objectifs d'aide à la création d'entreprise et au développement du tissu entrepreneurial sont pleinement justifiés par les singularités d'un tissu économique qui affiche un taux d'établissements sans salarié très supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, plusieurs acteurs du développement économique local ont estimé que le besoin de spécialisation du tissu économique insulaire, identifié par la plupart des documents cadres constituant le canevas stratégique de l'autorité de gestion, justifierait un fléchage vers les thématiques de la S3 plus soutenu sur l'ensemble des axes du PO, et notamment l'axe 3. Il resterait cependant à effectuer une analyse d'impact d'une telle proposition, qui établirait une conditionnalité supplémentaire et rendrait de fait inéligibles de nombreuses TPE-PME, notamment dans le secteur de l'agro-alimentaire.

### **Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire**

Le PO FEDER est globalement, sur son axe 3, respectueux des grandes orientations de la S3 et de le SRDEII (adopté deux ans après la rédaction du PO), qui constituent les deux matrices des politiques régionales de développement économique et de soutien au tissu entrepreneurial :

- ▶ La formulation des actions relevant des OS 5 et 6 est trop générale pour vérifier si les projets s'inscrivent bien dans l'orientation stratégique de la **S3** (éco-tourisme, e-marketing, etc.). Comme signalé précédemment, l'Autorité de gestion n'est tenue en aucune manière de flécher les subventions programmées au titre de l'axe 3 vers les secteurs de la spécialisation intelligente. Toutefois, il apparaît que le champ de la communication touristique et de la promotion des produits locaux est bien couvert par le PO. En outre, si des entreprises se situant hors du champ de la stratégie de spécialisation intelligente peuvent être accompagnées, le soutien et la création d'emploi est focalisé sur des secteurs prioritaires et figure parmi les indicateurs de résultat du programme.

- ▶ En matière de développement économique, la nécessité soulignée par le **SRDEII** d'améliorer les dispositifs d'accompagnement et d'appui aux entreprises est bien prise en compte par le PO dans les OS 5 et 6, à travers la mise en place de nouveaux outils de financement, actuellement en cours de déploiement, et l'objectif affiché de croissance des facteurs de production et de soutien aux investissements productifs. On note en particulier un soutien important à la Chambre de métier, qui accompagne par nature un public de très petites entreprises, nonobstant les dispositifs complémentaires financés par le PO FSE avec le soutien de la Région.

## **Axe 4 : Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique**

### **Contexte**

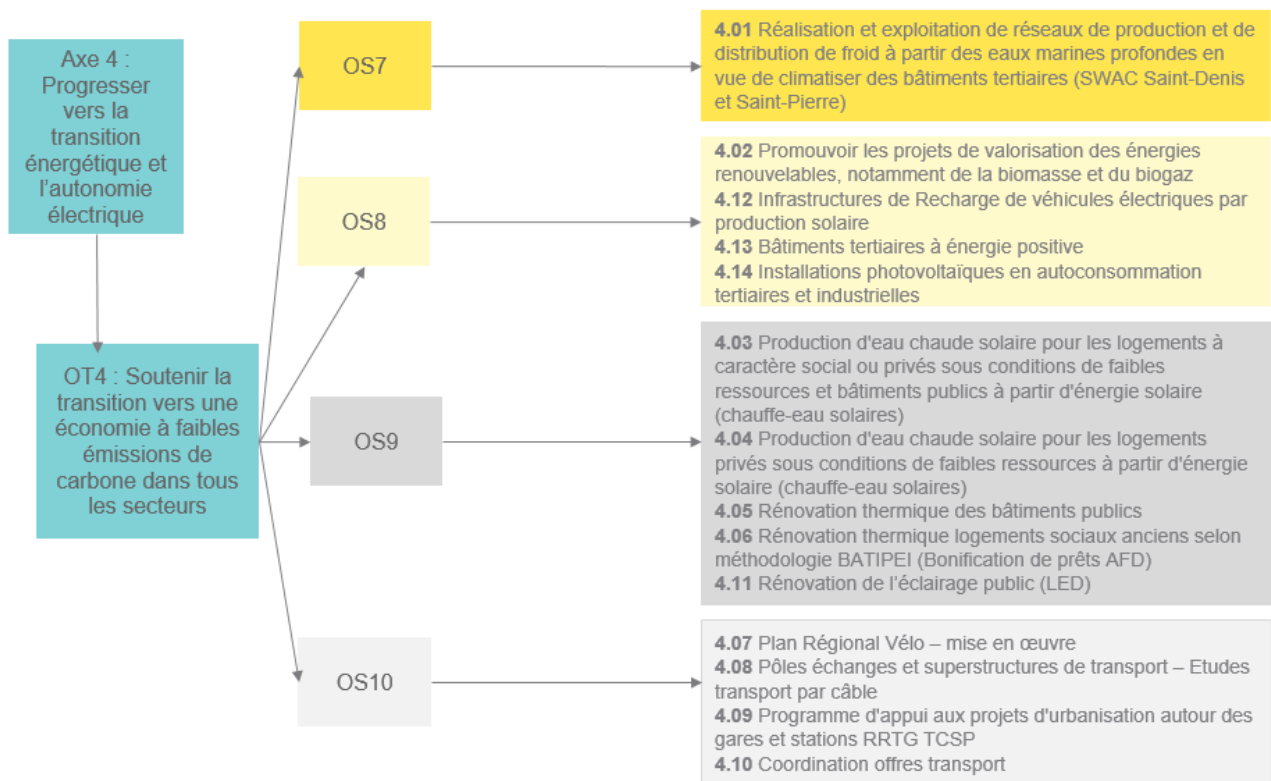
L'insularité de La Réunion en fait une terre très sensible aux enjeux énergétiques. L'autonomie énergétique est un enjeu clé rendant nécessaire le développement des nouvelles technologies, notamment en lien avec l'essor des énergies renouvelables. Le territoire est parvenu en amont de la programmation à atteindre une part élevée d'ENR dans son mix énergétique grâce à sa production d'énergie hydraulique et à la combustion de la bagasse, sous-produit de la canne à sucre, au sein de ses centrales thermiques. Le déploiement de nouvelles technologies sur ce champ est également essentiel pour assurer la stabilité des prix de l'énergie. L'abandon du projet GERRI (*Green Energy Revolution in the Reunion Island*), piloté par les services de l'Etat et la Région Réunion à la suite du Grenelle de l'environnement, qui constituait la feuille de route du déploiement des ENR sur l'île a conduit à revoir à la baisse les ambitions du territoire en la matière.

Dans ce contexte, la région Réunion a souhaité orienter le déploiement de l'axe 4 sur des projets démonstratifs ou à forte dimension sociétale en développant de nouveaux modes de déplacement propres (tels que le TCSP, le transport par câble, etc.) ainsi qu'en améliorant l'efficacité thermique des bâtiments, notamment publics. Ces projets visent à faire de La Réunion une terre d'innovation environnementale profitant au plus grand nombre. La logique « quantitative » visant à favoriser les projets les plus producteurs d'énergies propres n'a pas été choisie.

### **Arbre d'objectif de l'axe 4**

Cet axe s'articule autour de quatre objectifs spécifiques :

1. Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires
2. Augmenter la production d'énergie renouvelable
3. Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux
4. Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements



Le premier objectif comprend une fiche action et vise à mettre à profit le différentiel thermique entre eaux de surface et profondeurs marines afin de garantir une réduction de la consommation d'électricité liée à la climatisation des bâtiments tertiaires à Saint-Denis. Il s'incarnait initialement dans deux projets innovants de réseaux urbains de climatisation à l'eau naturellement froide (SWAC) à Saint-Denis et Saint-Pierre. L'abandon du grand projet européen de SWAC de Saint-Denis (27 millions d'euros de fonds FEDER) a largement impacté la programmation sur cet axe.

Le second objectif, qui mobilise 4 fiches action, vise à conforter l'avance du territoire insulaire en termes de production d'énergies renouvelables : celles-ci représentaient près de 14% des sources d'énergie primaire en début de programmation. Les productions photovoltaïques et hydroélectriques étant d'ores et déjà rentables sans subvention publique, le PO s'est concentré sur des projets pionniers et démonstratifs tels que la climatisation solaire, l'autoconsommation et les bâtiments à énergie positive ou la valorisation des biogaz.

Le troisième objectif porte sur la maîtrise de la demande en électricité des logements sociaux et bâtiments et infrastructures publics : il mobilise cinq fiches action et identifie deux principaux leviers de réduction de la consommation : la rénovation thermique et la production d'eau chaude solaire.

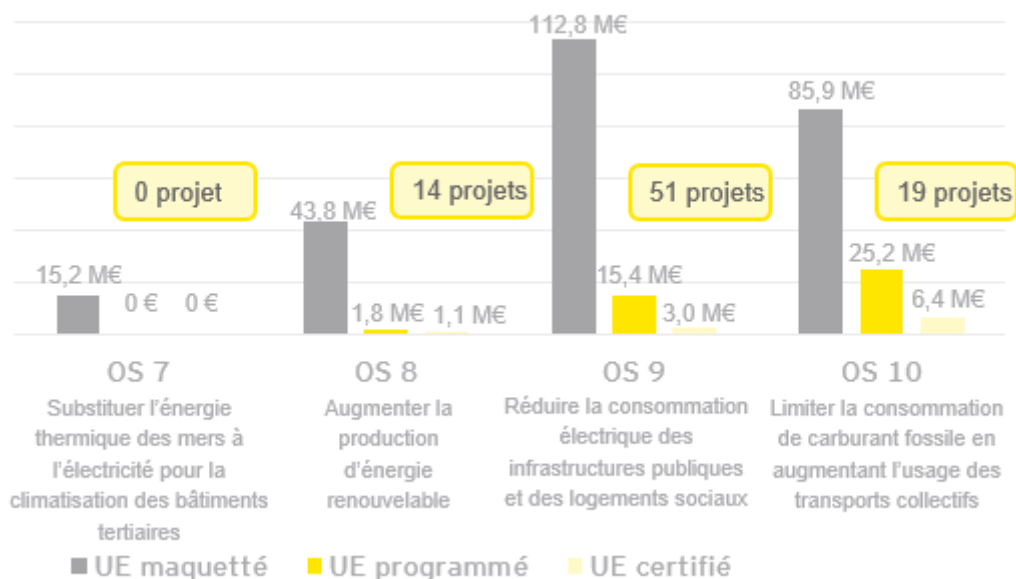
Le quatrième et dernier objectif de l'axe 4 mobilise quatre fiches action. Il vise à limiter consommation d'énergies d'origine fossile dans le territoire en soutenant le développement des modes de déplacement doux et des transports collectifs. La mise en œuvre du Plan régional Vélo et le développement de la multimodalité et de nouveaux modes de transport en commun (TCSP, transport par câble) constituent les principaux leviers identifiés.

Sur les thématiques d'efficacité thermique des bâtiments, les nouvelles actions finançant l'éclairage public LED ou de photovoltaïque en autoconsommation ouvrent de nouvelles

perspectives de programmation identifiées par l'autorité de gestion et devraient permettre de compenser l'abandon du projet initial SWAC de Saint-Denis.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>16%</b>
Principaux apports du PO sur l'axe	✓ Une programmation surtout concentrée sur la réduction de la consommation énergétique et le développement des transports en commun : les valeurs intermédiaires des indicateurs du cadre de performance devraient être atteintes sur ce champ.
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un axe qui a souffert de l'abandon du projet de SWAC de Saint-Denis.</li> <li>✓ Des résultats encore limités en matière de hausse de la production d'énergies renouvelables.</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'importants travaux d'infrastructures qui devraient être programmés courant 2019 sur le champ des TCSP.</li> <li>✓ Le projet de SWAC de Saint-Pierre est encore en cours de définition.</li> </ul>

### L'Axe 4 est programmé à 16%



Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓	✓ 42,5M€ avaient été programmés sur cet axe fin octobre 2018.
Taux d'avancement	✓	16%
Actions concernées (montants UE programmés)	✓	<b>4.01 Réalisation et exploitation de réseaux de production et de distribution de froid à partir des eaux marines profondes en vue de climatiser des bâtiments tertiaires (SWAC saint-Denis et Saint-Pierre)</b> 0 €
	✓	<b>4.02 Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables,</b> 1,8 M€

	<b>notamment de la biomasse et du biogaz</b>				
	✓	<b>4.12 Infrastructures de Recharge de véhicules électriques par production solaire</b>	0€		
	✓	<b>4.13 Bâtiments tertiaires à énergie positive</b>	0€		
	✓	<b>4.14 Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles</b>	0€		
	✓	<b>4.03 Production d'eau chaude solaire pour les logements à caractère social ou privés sous conditions de faibles ressources et bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires)</b>	8,7 M€		
	✓	<b>4.04 Production d'eau chaude solaire pour les logements privés sous conditions de faibles ressources à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires)</b>	5,2 M€		
	✓	<b>4.05 Rénovation thermique des bâtiments publics</b>	1,4M€		
	✓	<b>4.06 Rénovation thermique logements sociaux anciens selon méthodologie BATIPEI (Bonification de prêts AFD)</b>	0€		
	✓	<b>4.11 Rénovation de l'éclairage public (LED)</b>	0€		
	✓	<b>4.07 Plan Régional Vélo – mise en œuvre</b>	6,7M€		
	✓	<b>4.08 Pôles échanges et superstructures de transport – Etudes transport par câble</b>	8,5M€		
	✓	<b>4.09 Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations RRTG TCSP</b>	8,8 M€		
	✓	<b>4.10 Coordination offres transport</b>	1,0 M€		
Principaux projets (montants UE programmés)	Opération Pôle d'Entrée de Ville de la commune de Saint-Paul Dispositif Écosolidaire 2017 de la Région Réunion		6,0 M€ 3,0 M€		
Principaux bénéficiaires (%total montants programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Région Réunion</li> <li>✓ Commune de Saint-Paul</li> <li>✓ SIDR</li> </ul>		30,5% 20,4% 11,0%		
Indicateurs (sur fond orangé : les indicateurs du cadre de performance)	<b>Identifiant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Valeur 2017</b>	<b>Valeur intermédiaire</b>	<b>Valeur cible 2023</b>
	<b>C030</b>	<b>Energies renouvelables: capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables</b>	<b>0,7623</b>	-	<b>6</b>
	<b>C031</b>	<b>Efficacité énergétique: nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré</b>	<b>1 715</b>	<b>4 800</b>	<b>9 600</b>
	<b>C034 - OS8</b>	<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>159,43</b>	-	<b>6 000</b>
	<b>C034 - OS9</b>	<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions</b>	<b>2827,57</b>		<b>44 500</b>

		de gaz à effet de serre			
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	35,5		35,5	-
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	244,1		244,1	298,5
IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	-		10	21
IR09	Energie électrique évitée	246,7		246,7	242,1
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	N/A		N/A	50 000 000
IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	1		-	6
IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,59		22	-
IF04	Montant total des dépenses éligibles	10 666 920,09		22 000 000	257 930 953
IS26	Nombre de logements dont l'efficacité énergétique a été améliorée	1 715		4 800	9 600
IS28	Surfaces de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	12 854		0	140 000
n/a	Nombre de marchés rénovations thermiques	3		4	4

### **Premières réalisations**

Les projets programmés et réalisés à ce jour au titre de l'axe 4 se déclinent en trois grandes catégories. Aucune opération n'a été programmée sur le champ de l'OS7 (développement de la climatisation à l'eau marine).

- ▶ Les projets contribuant à l'augmentation de la **production d'énergies renouvelables** recourent 14 opérations FEDER pour un montant total de 1,8 M €. Ils concernent essentiellement l'installation de systèmes de climatisation solaire dans les locaux d'entreprises tertiaires, de SCI ou de structures associatives (12 dossiers) et d'unités de méthanisation et de valorisation de biogaz dans des entreprises du secteur agro-alimentaire (deux dossiers). À titre d'exemple, la valorisation du biogaz de l'unité de méthanisation de la distillerie de Beaufonds une diminution des émissions de GES par cette entreprise de l'ordre de 54 Teq CO<sub>2</sub>.
- ▶ 51 projets visent, pour un montant UE de 8 millions d'euros, à assurer une **réduction de la consommation énergétique des infrastructures publiques et des logements sociaux**. Ils



concernent principalement la rénovation énergétique de bâtiments publics (Lycée de La Possession, Lycée Jean Hinglo du Port,...) et l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre de dispositifs de chauffe-eaux solaires dans des résidences du parc social. Ainsi, la SEMAC a été accompagnée lors de l'installation de 8 dispositifs de la sorte sur les territoires de la CIREST, de la CASUD ou de la CINOR. Le soutien du programme à ces travaux a permis une diminution significative de la facture d'électricité à loyer constant pour les locataires. La SEMAC a déposé 3 dossiers similaires, actuellement en cours d'instruction.

- ▶ Le soutien au **développement des modes de transport doux ou collectifs** concerne enfin 19 opérations programmées pour un montant de 25,2 millions d'euros. Elles incluent le soutien la réalisation de voies cyclables dans le cadre du Plan Vélo Régional ou la structuration de pôles d'échanges multimodaux afin d'accroître la coordination entre modes de transport propres et d'offrir à la population de nouveaux modes de déplacement. La CINOR a en outre bénéficié, dans le cadre de la procédure ITI, d'un soutien au volet études de deux projets de transports par câble pour un coût total de 2,2 millions d'euros. La rapidité de la réalisation de ces études, ➔ liée tant au portage politique qu'à la solidité du plan de financement permet d'envisager un lancement de la phase travaux de l'un des deux projets au cours de ce programme.

En conséquence, les valeurs cibles intermédiaires et 2023 des indicateurs du cadre de performance devraient être atteintes. Sur le seul champ des TCSP, la valeur intermédiaire 2018 va être dépassée, et d'importants travaux d'infrastructures qui devraient être programmés courant 2019 garantiront l'atteinte de la valeur cible à la fin de la programmation.

## ***Premiers résultats et impacts observés ou attendus***

### **1. Développement de la climatisation à l'eau froide naturelle**

L'abandon du projet de SWAC Nord à Saint-Denis en raison de la défaillance de son délégataire a poussé l'autorité de gestion à revoir ses objectifs à la baisse en matière de baisse de la consommation énergétique permise par la climatisation d'origine marine et de réduction des émissions de GES. Le projet de SWAC fournissant le Centre Hospitalier Sud de Saint-Pierre, de plus petite taille et mono-destination, est en revanche maintenu. Il n'est pas encore opérationnel mais devrait permettre à l'établissement de réduire sa consommation électrique de 75%. Des moyens de financement ont également été réservés pour un projet de ce type dans le nord-est.

### **2. Des résultats encore limités en matière de valorisation de la biomasse, en raison de facteurs non liés au PO**

Près de **14%** de la production d'énergie primaire de La Réunion provenait des ENR en début de programmation : ce taux était en l'état supérieur à la moyenne métropolitaine. En matière d'aide à

la production, le PO a en grande partie fléchi ses efforts vers la climatisation solaire et la valorisation énergétique de la biomasse et des biogaz dans le territoire. Mais malgré le soutien du programme aux unités de production, les performances de l'île en la matière restent très aléatoires, et fortement dépendantes de la production de bagasse, sous-produit de la canne à sucre. Après une production énergétique 264,30 GWh en 2015, l'impact de la récolte sucrière a porté la production à 244 GWh en 2016 et 2017.

Plus globalement, les capacités supplémentaires de production d'ENR résultant des opérations du PO s'élevaient à 0,7MW en septembre 2018, très légèrement au-dessus de la capacité prévisionnelle programmée en début de programmation. À titre de comparaison, la puissance nominale globale mise à disposition sur le réseau réunionnais en 2013 était de **872,5 MW**.

### **3. Réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics et résidences sociales**

Selon les données agrégées par l'Observatoire réunionnais de l'énergie, la consommation électrique évitée grâce à des mesures de réduction de la consommation énergétique s'élevait à 246,70 GWh en 2017 : la valeur-cible 2023 fixée par le PO est d'ores et déjà dépassée.

En outre, les ménages dont le logement social a été équipé d'un chauffe-eau solaire au titre de la fiche action 4.03 ont systématiquement vu leur classement en termes de consommation énergétique s'améliorer. Ils étaient 1715 dans cette situation en 2017.

### **4. Un impact sur le développement des modes de transport doux et collectifs encore difficile à appréhender**

L'indicateur corrélé à l'objectif spécifique 10 (dont la modification doit encore être validée) fait état d'une légère baisse du nombre de voyageurs transportés en transport collectif entre 2015 et 2017. Cependant, la quasi-totalité des travaux d'infrastructures programmés sur ce champ l'ayant été durant les 6 derniers mois de l'année 2017, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact effectif du PO en la matière.

#### ***Pertinence par rapport aux besoins du territoire***

Le **Schéma régional Climat, Air, Energie (SRCAE)** adopté en 2013 et co-élaboré par la Préfecture de Région, la Région Réunion et l'ADEME, identifiait les grandes caractéristiques du territoire orientant ses besoins en matière de politique énergétique:

- ▶ Un **fort impact de la production d'énergie sur les émissions de GES**, proportionnellement plus fort qu'en métropole en raison de l'absence de production nucléaire.
- ▶ Une dépendance à l'égard des **énergies fossiles** mais un fort potentiel de **développement des ENR**

Les actions programmées au titre des OS 7, 8, 9 et 10 du PO s'inscrivent pleinement dans ce diagnostic. Le programme FEDER, dans sa traduction opérationnelle, a su s'adapter aux spécificités de l'île en ciblant par exemple en priorité la valorisation des biogaz en matière d'ENR, la maturité des filières hydraulique et photovoltaïque permettant à ces activités d'être rentables sans subventionnement public direct.

### **Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire**

Les opérations de l'axe 4 du PO s'inscrivent pleinement dans les orientations des documents déterminant les grandes orientations des politiques publiques environnementales, énergétiques et d'aménagement à l'échelle insulaire :

- ▶ La « réduction des consommations énergétiques et du trafic automobile, et le développement en parallèle des énergies renouvelables et des transports en commun » constitue l'une des premières recommandations du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion (SAR). Elle est pleinement couverte par les 4 OS de l'axe 4.
- ▶ Il contribue à la mise en œuvre de la S3 en accompagnant la montée en puissance des ENR et en développant la filière bioéconomie (réhabilitation de bâtiments, valorisation des sous-produits de la canne,...).
- ▶ Comme abordé précédemment, le PO s'inscrit dans le diagnostic dressé par le SRCAE, qui constitue le canevas stratégique partagé par les services de l'Etat (DEAL), la Région Réunion et l'ADEME en matière de politique énergétique.

## **Axe 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine**

### **Contexte**

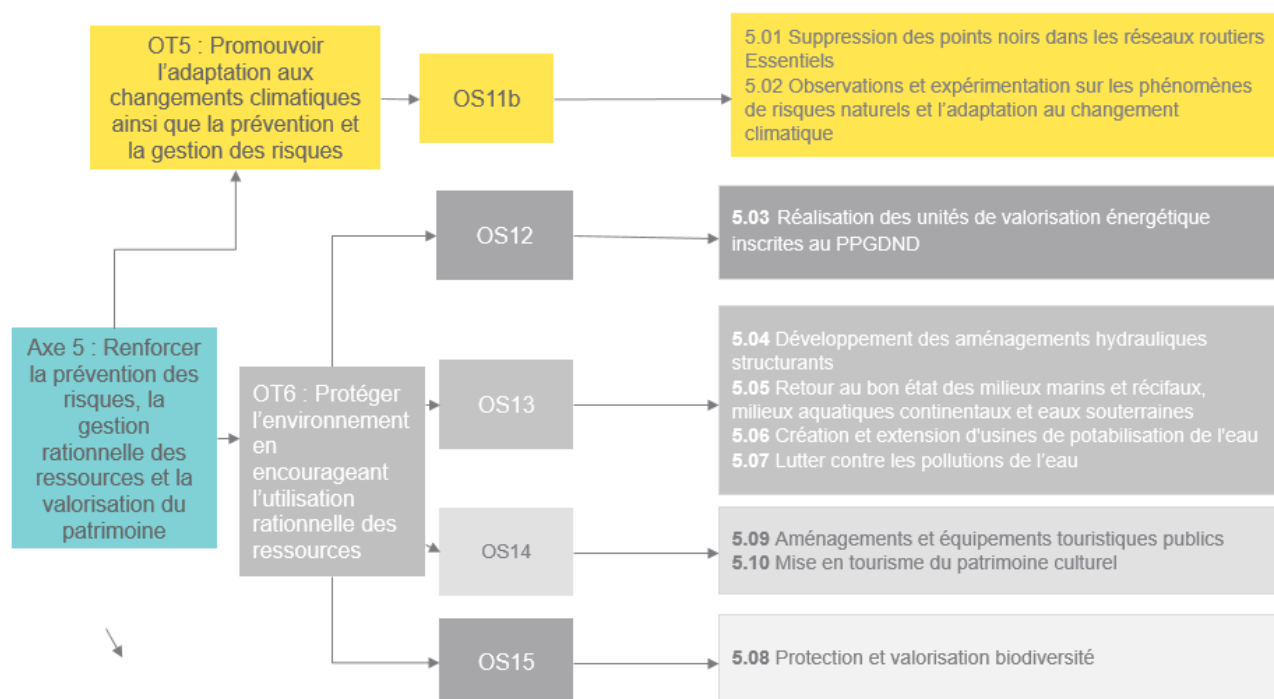
La Réunion est située en plein Océan Indien et est par conséquent confrontée à un climat tropical. A ce titre, les risques environnementaux sont très importants à la fois pour ce qui concerne la biodiversité et pour la population (risques volcaniques, cyclones, etc.). Selon les données du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), toutes les communes de l'île sont confrontées à au moins 5 aléas naturels et 16% de la population est fortement exposée aux risques naturels. L'île fait notamment face à des impératifs de potabilisation : l'ARS a identifié 9 communes confrontées à un risque parasitaire ces derniers mois. Dans ce contexte, le PO 2014-2020 intervient pour sécuriser les axes routiers fragiles ou garantir un meilleur approvisionnement en eau potable.

### **Arbre d'objectifs de l'axe 5**

Cet axe s'articule autour de cinq objectifs spécifiques :

1. Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

2. Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets
3. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif
4. Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel
5. Accroître la protection des espèces endémiques menacées



Le premier objectif, qui mobilise deux fiches action, vise à répondre aux risques climatiques multiples qui menacent les populations sur le réseau routier insulaire, notamment dans les hauts, en fragilisant ou en rendant impraticables une partie des axes terrestres. Il accorde une importance tant aux travaux de sécurisation routière qu'à l'observation de ces phénomènes.

Le deuxième objectif mobilise une fiche et est centré sur la valorisation énergétique des déchets ultimes, vecteur majeur de protection de l'environnement insulaire et de rationalisation de la production de déchets. Il s'agit notamment de contribuer à l'objectif de 31% de valorisation énergétique des déchets non dangereux produits par le territoire (dont 11% par la mobilisation des UVE) fixé par la directive 2008/98/CE.

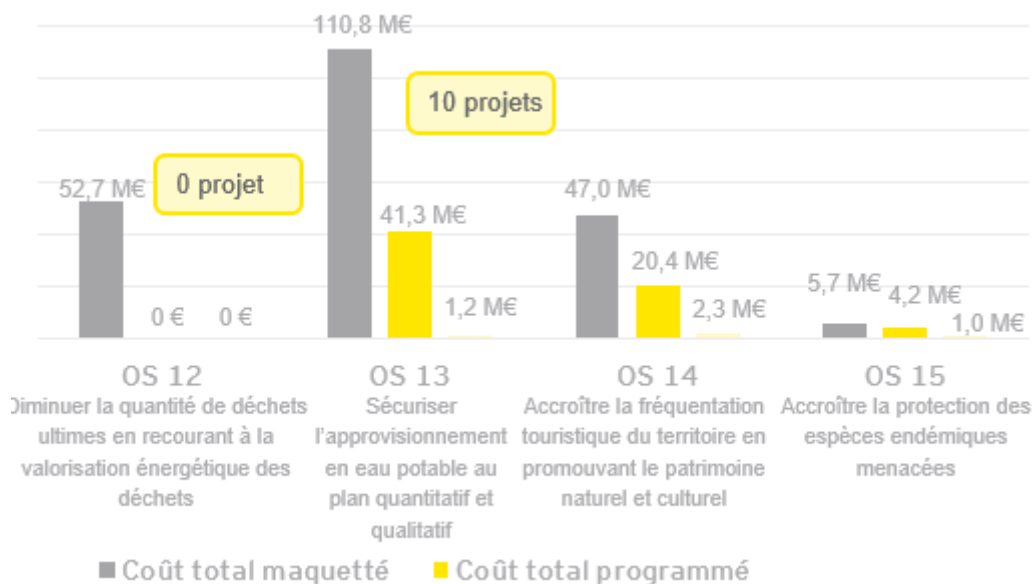
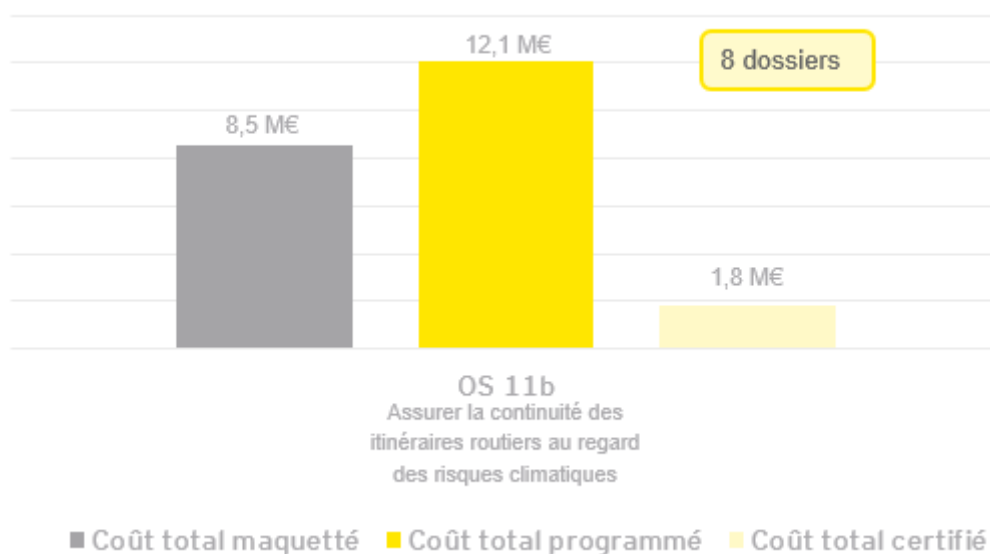
Le troisième objectif vise à développer et sécuriser les réseaux hydrauliques de l'île, notamment afin d'améliorer la gestion des risques sanitaires. Il mobilise 4 fiches actions. Si l'approvisionnement quantitatif du territoire est suffisant, des axes de progrès en termes de répartition de l'accès à la ressource et respect des impératifs sanitaires ont été identifiés en amont de la programmation.

Le quatrième objectif constitue un vecteur de mise en œuvre de la S3 et de structuration de la filière «écotourisme expérientiel». Il mobilise deux fiches action et vise à promouvoir le patrimoine naturel et culturel insulaire pour améliorer l’attractivité touristique du territoire tout en préserver l’environnement.

Le cinquième et dernier objectif spécifique de l’axe mobilise deux fiches. Il est centré sur la préservation de la protection de la biodiversité exceptionnelle du territoire réunionnais, reposant sur une concentration singulièrement élevée d’espèces endémiques (28% des espèces végétales et 55% des oiseaux terrestres et marins nicheurs). En 2013, 171 espèces végétales et 29 espèces animales de l’île étaient considérées comme menacées par l’Union internationale pour la conservation de la nature.

Résumé des analyses menées sur l’Axe	
Taux de programmation	✓ <b>35%</b>
Principaux apports du PO sur l’axe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une réduction marquée du nombre de points noirs impactant le réseau routier insulaire.</li> <li>✓ Un effort financier conséquent sur les opérations d’aménagement touristique, qui a pu contribuer à la promotion du patrimoine naturel et culturel réunionnais.</li> <li>✓ Une concentration des efforts du PO sur les infrastructures de potabilisation qui a contribué à répondre aux besoins de rattrapage du territoire en la matière.</li> </ul>
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des retards de livraison d’infrastructures de potabilisation ont pu impacter les indicateurs de performance du PO.</li> <li>✓ Certaines communes ont pu renoncer à initier de nouveaux travaux d’infrastructures, en amont des transferts de compétences résultant de la loi NOTRe.</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un projet d’UVE porté par un syndicat mixte dans le sud de l’île est déjà avancé.</li> <li>✓ De nouvelles unités de potabilisation financées sur cet axe devraient également être programmées fin 2018. Elles couvriront 80% des moyens financiers sur cette action.</li> </ul>

## L'Axe 5 est programmé à 35%



Synthèse du bilan physico-financier		
Montants programmés	✓ 78,5 M €	
Taux d'avancement	✓ 35 %	
Actions concernées (montants UE programmés)	✓ <b>5.01 Suppression des points noirs dans les réseaux routiers Essentiels</b>	10,6 M€
	✓ <b>5.02 Observations et expérimentation sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique</b>	1,4 M€
	✓ <b>5.03 Réalisation des unités de valorisation énergétique inscrites au PPGDND</b>	0 €
	✓ <b>5.04 Développement des aménagements hydrauliques structurants</b>	0 €
	✓ <b>5.05 Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines</b>	0,7 M€
	✓ <b>5.06 Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau</b>	40,9 M€

	✓ <b>5.07 Lutter contre les pollutions de l'eau</b>	0 €			
	✓ <b>5.09 Aménagements et équipements touristiques publics</b>	20,9 M€			
	✓ <b>5.10 Mise en tourisme du patrimoine culturel</b>	0,2 M€			
	✓ <b>5.08 Protection et valorisation biodiversité</b>	4,2 M€			
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création d'une unité de potabilisation sur le site de Dassy, commune de Saint-Pierre</li> <li>✓ Construction d'une usine de potabilisation à Maduran, commune de Saint-Leu</li> <li>✓ Réalisation de l'usine de potabilisation de Dioré, commune de Saint-André</li> </ul>	<p>12,9 M€</p> <p>9,8 M€</p> <p>7,2 M€</p>			
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Commune de Saint-Pierre</li> </ul>	23,1%			
Indicateurs (sur fond orange : les indicateurs du cadre de performance)	<b>Identifiant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Dernière valeur disponible</b>	<b>Valeur intermédiaire</b>	<b>Valeur cible 2023</b>
	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	6	-	7
	11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	24	24	20
	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	-	-	53
	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique	-	-	106 000
	IR12	Quantité de déchets ultimes	450 670	450 670	407 000
	<b>CO18</b>	<b>Alimentation en eau : population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau</b>	<b>7237</b>	<b>20 000</b>	<b>100 000</b>
	<b>CO19</b>	<b>Traitement des eaux usées : population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement de potabilisation conforme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 000</b>
	IR13	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement/réhabilitation	49	49	74
	IR14b	Tourisme durable : augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	11	11	27
	CO09	Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0	578 428	810 000
IS12	Nature et biodiversité : superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	-	-	25	
CO23	Proportion des espèces menacées de la liste	-	-	10	

		rouge UICN ayant un statut de protection			
	IR15	Montant total des dépenses éligibles	82	82	60
	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	0	1	1
	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0	0	40 000
	<b>IF05</b>	<b>Montant total des dépenses éligibles</b>	<b>6 412 219,63</b>	<b>44 000 000</b>	<b>224 928 571</b>

### **Premières réalisations**

Les opérations programmées et réalisées à ce jour au titre de cet axe se déclinent essentiellement en 4 grandes catégories :

- ▶ Des opérations de **travaux impactant les infrastructures routières** et visant essentiellement à les adapter aux risques liés au ruissellement et à la submersion sur le littoral ou dans les zones inondables. 8 opérations de ce type, portées par la Région Réunion et le département, ont été financées pour un montant total de 7,4 millions d'euros. Quatre opérations concernent par exemple la suppression de 13 radiers et leur remplacement par de nouveaux ouvrages.
- ▶ La réalisation **d'infrastructures hydrauliques**, impactant **l'approvisionnement** en eau, la **potabilité** de la ressource ou la gestion du **ruissellement** : sur ce champ, l'effort du PO a été particulièrement marqué avec 10 dossiers programmés pour un coût total de 42 millions d'euros. À titre d'exemple, le subventionnement FEDER d'une station de potabilisation sur la commune de Bras-Panon a joué un effet de levier permettant de mobiliser des subventionnements de la CIREST sur ce projet. Le PO a ainsi permis la réalisation d'une infrastructure ambitieuse à filtrage UV, garantissant une potabilité de la ressource proche de 100%. Une mise en demeure de l'ARS consécutive à la découverte d'un risque parasitaire avait rendu inéluctable la réalisation de cette infrastructure, qui devrait être opérationnelle en Août 2019.
- ▶ Des projets **d'aménagement touristique impactant des sites publics**, tous portés par des EPCI, ont été programmés pour un coût total de 20,2 millions d'euros. Par exemple, un projet de gîte de montagne qualitatif dans les Hauts de l'île est en cours de programmation. Financé par 6 millions d'euros de FEDER et analysés en CLS en novembre 2018, il vise à assurer la croissance et la montée en gamme de l'offre d'accueil touristique dans les sites naturels des Hauts. Si le cumul d'un grand nombre d'obligations réglementaires propres aux territoires des Hauts a retardé l'instruction du dossier, ce projet soutenu par le COST n'aurait pas pu être mené sans soutien du PO.



- ▶ Le financement de **programmes de préservation des espèces endémiques**. Les 10 dossiers programmés de ce type ont été financés à hauteur de 4,2 millions d'euros. Ainsi, le financement du programme de préservation des espèces végétales en danger d'extinction du Parc National de La Réunion a directement contribué au renforcement des stations de plantes menacées sur une surface de 6 hectares. Une nouvelle programmation de dispositifs de préservation est prévue pour la fin de l'année 2018, à hauteur de 200 000 euros.

Les indicateurs du cadre de performance affichent un retard marqué sur cet axe. Leur valeur dépend en effet de l'état d'avancement d'un nombre réduit d'actions et peut être fortement impactée par d'éventuels retards de programmation ou parfois de réalisation :

- ▶ En matière de potabilisation, le décalage de 6 à 8 mois de la livraison d'une seule infrastructure a impacté négativement l'indicateur CO18, qui ne devrait pas atteindre sa valeur intermédiaire 2018 ; Le retard de l'année sera cependant comblé dès Juin 2019. Le seuil des **80%** de la valeur cible 2023 sera atteint en programmation dès fin 2018.
- ▶ Dans un contexte de mise en œuvre de la loi NOTRe, certaines communes ont en outre pu renoncer à initier de nouveaux travaux d'infrastructures, à quelques mois du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI, ou décaler temporellement les travaux.

### **Premiers résultats et impacts observés ou attendus**

#### **1. Réduction des points noirs impactant le réseau routier insulaire**

Le nombre de « points noirs » impactant le réseau de transports en commun réunionnais est passé de 35 à 24 entre 2014 et 2017. Cette baisse est rattachable aux 7 opérations affectant la voirie nationale et départementale programmées jusqu'à présent au titre de la fiche 5.01. Elles ont notamment à ce jour permis le remplacement ou le réaménagement d'au moins 7 radiers sur les routes insulaires.

#### **2. Réduction de la quantité de déchets ultimes par le recours à la valorisation énergétique**

En raison des délais nécessaires à la réalisation des UVE prévues par le plan de prévention des déchets et de l'absence de programmation sur l'OS12 à ce jour, aucun impact du PO ne peut être mis en évidence en la matière à mi-parcours. La quantité de déchets ultimes produite par l'île, directement impactée par la croissance démographique, a augmenté depuis le début de la programmation : elle était de 450 650 tonnes en 2017, contre 432 116 en 2013. Le financement de ces équipements est actuellement en débat, dans le cadre d'un financement FEDER. En effet, la finalité de ce projet est aujourd'hui questionnée par la Région Réunion dans le cadre d'une évolution des orientations stratégiques régionales en matière de déchets : le Plan Régional de

Prévention et de Gestion des Déchets est en cours de modification et sur le plan politique l'objectif à long terme du « Zéro déchet » a été réaffirmé.

### **3. Accès de la population à des réseaux de distribution d'eau bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme**

Parmi les opérations d'infrastructures réalisées au titre de l'OS13, les 5 unités de potabilisation financées sur la commune de Salazie sont à ce jour pleinement opérationnelles. L'efficacité de ces équipements, mis en service à l'automne 2016 a pu être mesurée à l'occasion du passage de la tempête Carlos en février 2017 : aucun foyer salazien n'a subi de coupure de l'alimentation en eau due à l'altération de la qualité de la ressource (turbidité) à l'occasion de cet épisode météorologique.

La part de la population réunionnaise bénéficiant d'une desserte par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants conforme aux normes en vigueur en matière de potabilisation est passée de **42% en 2013 à 49,6% en 2017**. Le projet de potabilisation de Bras-Panon, parmi l'un des premiers programmés et certifiés, a accusé un retard de 6 mois, ce qui a pesé dans la non-atteinte des indicateurs du cadre de performance (le nombre d'habitants supplémentaires bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme devrait être de 8000 en valeur intermédiaire). D'autres opérations déjà programmées sont en cours de réalisation, dans les communes de Saint-Leu ou de Saint-André.

### **4. Renforcement de la protection des espèces endémiques**

La publication de l'arrêté ministériel du 27/10/2017 fixant la liste des espèces protégées à La Réunion a entraîné une augmentation conséquente de la part des espèces menacées identifiées par la liste rouge de l'UICN bénéficiant d'un statut de protection. Ce taux est passé de 19% en 2013 à 82 % en 2017.

Le PO a accompagné cette évolution réglementaire à travers la programmation de projets d'étude ou de préservation des espèces menacées. Si l'impact effectif du PO sur les populations concernées est difficilement quantifiable en l'état, les interventions financées ont contribué de manière effective à la préservation de plusieurs espèces endémiques menacées : le pétrel noir, le tuit-tuit, le gecko vert de Manapany, la papang ou le puffin du Pacifique. Le renforcement des stations d'espèces végétales protégées, déjà évoqué précédemment (développement de stations de plantes protégées) et déployé dans le cadre du programme ESPECES du Parc national de La Réunion a concerné en outre près de 6 hectares, impactant directement la capacité de résilience de ces espèces.

### **5. Accroissement de la fréquentation touristique et promotion du patrimoine naturel et culturel**

La fréquentation touristique est tendanciellement en hausse à La Réunion : les trois premiers trimestres de l'année 2018 enregistraient selon IRT une hausse de 17%, 4% et 11% par rapport aux valeurs de 2017, elles-mêmes en hausse par rapport à 2016. S'il convient de rappeler que ces performances peuvent être imputées à des facteurs externes au PO (le rattrapage progressif de la crise requin, le développement de l'offre de croisières,...), l'aménagement touristique depuis le début de la programmation de plus de 20 hectares d'espaces publics et de 11% des espaces naturels et culturels recensés sur le territoire a pleinement contribué à la valorisation de la destination.

Ces opérations sont complémentaires des campagnes de communication et des projets de structuration de la filière tourisme et d'extension de l'offre hôtelière financés au titre de l'axe 3.

### ***Pertinence par rapport aux besoins du territoire***

Au-delà des besoins environnementaux identifiés par le SRCAE déjà abordés précédemment, cet axe répond à plusieurs besoins spécifiques du territoire :

- ▶ La fragilité du relief, son caractère escarpé et le nombre important de ravines induisent des besoins spécifiques du territoire réunionnais en matière d'entretien des infrastructures routières et de préservation de la continuité des itinéraires, particulièrement dans les hauts ;
- ▶ Le caractère insulaire du territoire pose un double problème de traitement des déchets ultimes, l'enfouissement étant complexifié par son exigüité, et d'autonomie énergétique, tout en veillant à une valorisation maximale de ceux-ci et une réduction de leur volume en amont.
- ▶ L'ARS a en outre identifié ces derniers mois 9 communes concernées par un risque parasitaires. Certaines se sont vu imposer une mise en demeure de l'Autorité. La concentration de moyens du FEDER sur cette problématique correspond précisément à cet enjeu.

### ***Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire***

Les orientations et réalisations de l'axe 5 sont pleinement cohérentes avec les politiques publiques déployées à l'échelle régionale en termes de gestion des risques et de protection de l'environnement :

- ▶ Les opérations déployées en matière de préservation du cadre d'habitat des espèces endémiques menacées complète sans les recouper totalement les orientations du SAR en matière de préservation des espaces naturels et de limitation de l'étalement urbain.
- ▶ La lutte contre les espèces invasives, soutenue au titre de l'OS15, est une des priorités de la stratégie Régionale pour la Biodiversité.

- ▶ Si l'objectif relatif à la protection des espèces menacées a fait siennes les orientations de la charte du Parc National en matière de biodiversité, l'impératif d'entretien d'une dynamique de développement économique dans les Hauts affiché par cette charte est également pris en compte par plusieurs opérations d'aménagement touristique relevant de l'OS14, à l'instar du projet de gîte départemental.
- ▶ Enfin, le PO accompagne largement à travers cet axe la structuration des filières « *bioéconomie* » et « *écotourisme expérientiel* » de la S3. Le PO soutient au titre de l'OS14 des projets de réalisation et de réhabilitation d'équipements à visée muséographiques, scientifiques, éducatives et culturelles mais aussi des opérations d'aménagement et d'équipement de sites touristiques publics qui s'inscrivent pleinement dans un positionnement de l'Ile en tant que destination « *nature* » et « *culture* ».

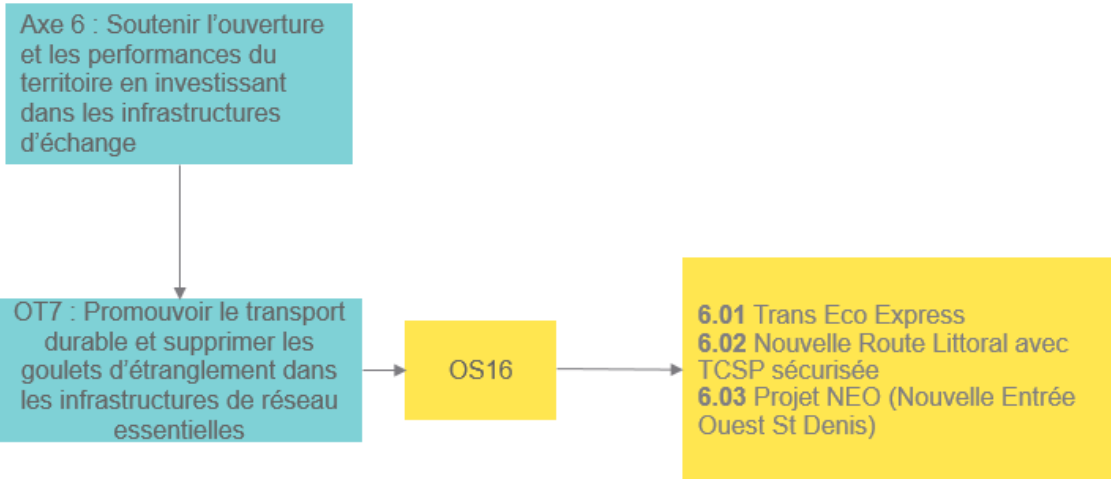
## ***Axe 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échange***

### **Contexte**

La spécificité géographique du territoire et la concentration des flux de transport sur le littoral est la cause d'un engorgement constant des axes de communication : plus de 65 000 véhicules utilisent chaque jour les axes routiers nationaux de l'île. L'engorgement des axes principaux entraînent des ralentissements conséquents. Des problèmes ont été identifiés de longue date notamment sur les zones littorales desservies par la RN1 par les autorités, en particulier pour la Route du littoral menacée d'effondrement et de coupures. Le PO s'oriente sur les nouveaux modes de déplacements tels que le TCSP ou le Trans Eco Express (TEE) tout en préservant les financements des grands chantiers tels que la Nouvelle Route du Littoral (NRL), qui intègre des voies TCSP.

### **Arbre d'objectif de l'axe 6**

Cet axe s'articule autour d'un objectif spécifique : Fluidifier et sécuriser le transport routier.

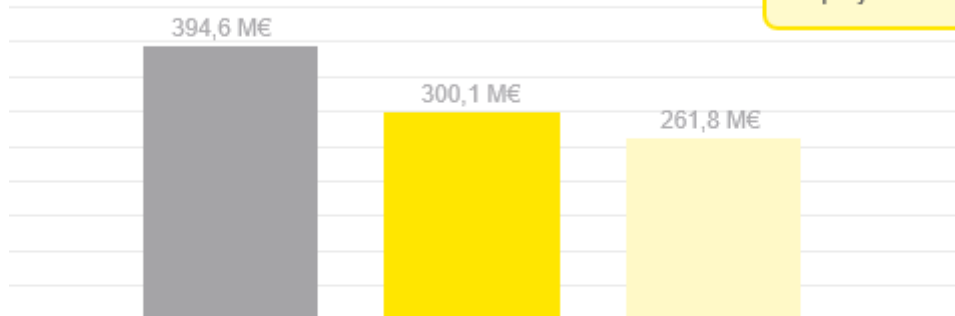


Cet objectif mobilise trois fiches action et vise, dans un contexte de multiplication des flux de transport et de recours massif de la population insulaire au véhicule individuel, à fluidifier le trafic en accompagnant le déploiement de nouvelles infrastructures routières et en encourageant le recours aux transports en commun.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>76%</b>
Principaux apports du PO sur l'axe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 12,7 kilomètres de TCSP réalisés, sur les 14,4 km prévus en 2023.</li> <li>✓ Une contribution de 100 millions d'euros de FEDER au projet NRL, l'une des infrastructures phares de la programmation.</li> </ul>
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur cet axe essentiellement porté par deux projets d'infrastructures, pas de difficulté majeure susceptible de compromettre l'atteinte du cadre de performance et d'impacter les indicateurs de réalisation.</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les travaux de la deuxième tranche du projet NRL sont actuellement en cours.</li> </ul>

## L'Axe 6 est programmé à 76%

10 projets



### OS 16

Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

■ Coût total maqueté ■ Coût total programmé ■ Coût total certifié

Synthèse du bilan physico-financier					
Montants programmés	✓ 300,1 M €				
Taux d'avancement	✓ 76%				
Actions concernées (montants UE programmés)	✓ <b>6.01 Trans Eco Express</b>				41,1 M€
	✓ <b>6.02 Nouvelle Route Littoral avec TCSP sécurisée</b>				259,0 M€
	✓ <b>6.03 Projet NEO (Nouvelle Entrée Ouest St Denis)</b>				0 €
Principaux projets (montants UE programmés)	✓ Nouvelle route du littoral				259,0 M €
	✓ Aménagement de la voie TCSP de la traversée de Saint-Louis				19,1 M €
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	✓ Région Réunion				88,4%
	✓ CIVIS				9,2%
Indicateurs (sur fond orange : les indicateurs du cadre de performance)	Identifiant	Intitulé	Dernière valeur disponible	Valeur intermédiaire	Valeur cible 2023
	CO13	Routes : longueur totale des nouvelles routes construites (voies TCSP)	-	0	18,60
	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	3,924	-	14,4
	IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement ou de submersion marine)	29	29	-
	EC01	Notification des marchés	5	5	5

	IF06	Montant total des dépenses éligibles	261 863 321,24	175 000 000	394 600 000
--	------	--------------------------------------	----------------	-------------	-------------

### **Premières réalisations**

Deux types d'opérations ont à ce jour été réalisés sur cet axe :

- ▶ Des travaux d'infrastructure visant à faciliter le **recours aux transports en commun**, et notamment l'aménagement de **voies de bus** et de **Transports collectifs en site propre**, notamment dans le cadre du programme Trans Eco Express. En septembre 2018, 12,7 kilomètres de ce nouveau réseau réunionnais avaient été réalisés, sur les 14,4 kms prévus en 2023. 2 opérations majeures liées au TEE ont été programmées, 4 nouvelles opérations à hauteur de 26 millions d'euros en coût total devraient être programmées d'ici la fin de l'année.
- ▶ Le projet de **Nouvelle route du littoral (NRL)** a été financé par le PO 2014-2020 à hauteur de 100 millions d'euros FEDER. Il s'agit de l'opération la plus importante de la programmation en termes d'investissements, adoptée en commission permanente en mars 2017. La contribution du PO au projet est relativement marginale (100 millions sur 1,75 milliard). Elle a relevé des procédures spécifiques applicables aux Grands projets européens. Les travaux visent à sécuriser définitivement l'itinéraire et à créer 18,6km linéaires de TCSP. Ils sont actuellement en cours et l'indicateur à mi-parcours est atteint.

### **Premiers résultats et impacts observés ou attendus**

Il convient à ce stade d'attendre la livraison de la Nouvelle Route du Littoral et la réalisation effective des premiers tronçons du Trans Eco Express afin de mesurer précisément les impacts des opérations financées par le FEDER au titre de l'axe 6. 4 principaux effets étaient cependant attendus :

- ▶ L'augmentation du recours de la population aux modes de transport collectifs, le développement des transports en commun en site propre étant au cœur du projet TEE et une emprise TCSP dédiée ayant été prévue sur la NRL ;
- ▶ Des gains de temps pour la population sur les axes impactés, particulièrement en période de pointe, et en conséquence une diminution du temps global de transport pour les usagers ;
- ▶ Une réduction significative du nombre de jours de perturbation du trafic ;

- ▶ Pour la NRL, une réduction décisive de l'exposition des usagers de la RN1 aux risques géologiques ou maritimes (houle, chutes de pierres,...).

### ***Pertinence par rapport aux besoins du territoire***

Ces projets répondent à plusieurs types de besoins :

- ▶ La mobilité des personnes est essentiellement organisée à La Réunion autour d'un seul axe circulaire longeant le littoral et marquée par un recours massif au véhicule individuel. Ces singularités posent des problèmes d'émissions de carbone et de gestion de la fluidité du trafic auxquels entend répondre le projet TEE ;
- ▶ Ces problèmes sont particulièrement prégnants et identifiés de longue date sur un axe stratégique reliant les zones littorales nord/est et ouest/sud de l'île, aujourd'hui desservies par la RN1. Ils sont susceptibles de justifier la réalisation d'une infrastructure de grande ampleur permettant le déport des flux empruntant actuellement la route du littoral.

### ***Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire***

- ▶ Le développement des TCSP, largement accompagné par le PO, est également une priorité du volet mobilité du SAR. Il est porté par la plupart des EPCI de l'île dans le cadre du projet Trans Eco Express, et par la Région dans le cadre du projet NRL.
- ▶ Ces grands projets d'infrastructures entendent en outre contribuer à la transition écologique dans laquelle la S3 propose d'engager le territoire.

## ***Axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population***

### **Contexte**

La Réunion est l'un des territoires français à la démographie la plus dynamique avec près d'un tiers de sa population âgée de moins de 20 ans mais qui doit également faire face à une augmentation du nombre de personnes âgées. Cette transformation démographique est à l'origine de nouveaux besoins à la fois de services aux usagers et en infrastructures correspondantes. L'île figurait toujours en 2017 parmi les trois régions affichant les taux d'équipement les plus faibles en termes de capacités d'accueil des personnes dépendantes.

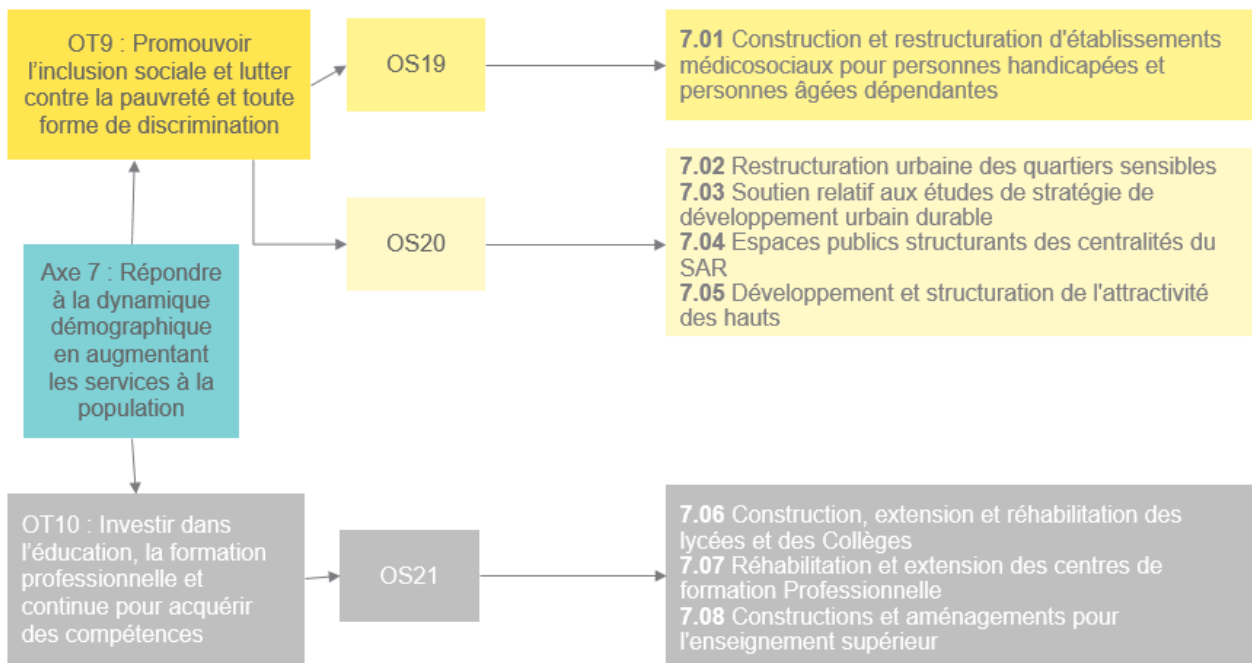
L'Axe 7 se positionne ainsi en réponse à ces nouveaux enjeux en fléchant des financements vers les infrastructures d'éducation et vers le développement de nouvelles offres de services pour les personnes isolées (notamment dans les Hauts et les QPV) tout en développant des infrastructures écolo-urbaine de qualité.

Cet axe s'articule autour de trois objectifs spécifiques :



1. Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible
2. Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts
3. Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

### Arbre d'objectif de l'axe 7



Le premier objectif consiste à assurer une cohérence du PO avec le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-social (SDOSMS) en améliorant la prise en charge des personnes en situation de dépendance liée à l'âge ou au handicap. La croissance des capacités d'accueil des

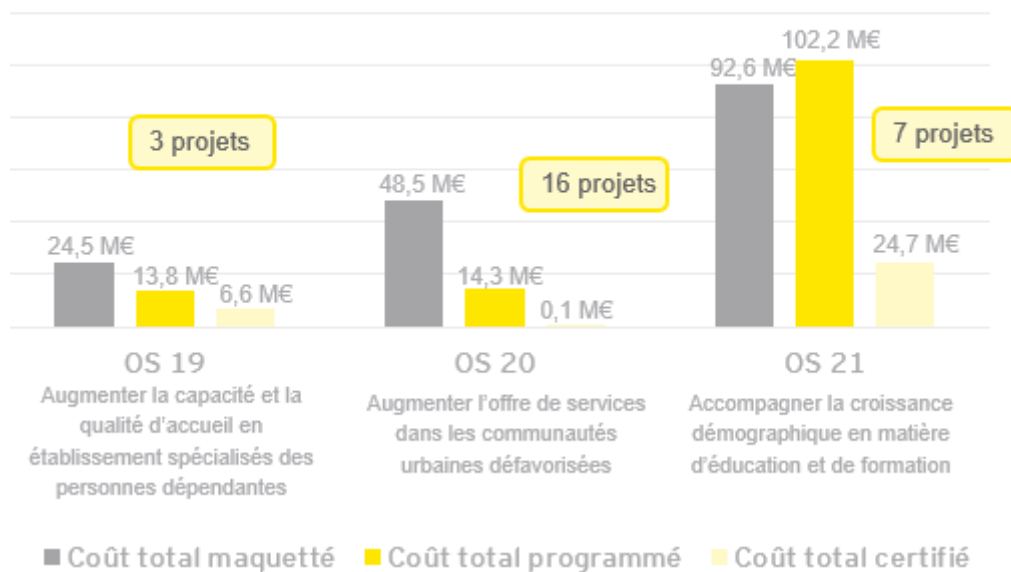
établissements médicosociaux de l'île, à travers leur restructuration ou la construction de nouveaux établissements, en constitue le principal levier. Cet objectif spécifique mobilise une fiche action.

Le deuxième objectif mobilise trois quatre actions et vise à accompagner la dynamique de densification des agglomérations des Hauts à travers la requalification et l'aménagement des espaces publics et la réalisation d'équipements susceptibles de renforcer le lien social dans les QPV.

Le troisième objectif mobilise trois fiches actions et est centré sur l'augmentation des capacités d'accueil des établissements secondaires et universitaires de l'île, afin d'accompagner la dynamique de croissance démographique. Les établissements du secondaire, confrontés à des effectifs par classe nettement supérieurs à la moyenne nationale, font l'objet d'une attention particulière.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>79%</b>
Principaux apports du PO sur l'axe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En matière d'augmentation de l'offre de service des communautés urbaines défavorisées, une bonne dynamique de programmation, qui devrait donner lieu à de nouveaux travaux dans les mois à venir.</li> <li>✓ Une augmentation marquée des capacités d'accueil des établissements d'éducation et de formation, notamment portée par le projet phare du Lycée nord.</li> </ul>
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les retards pris par l'élaboration des conventions liant l'ANRU aux EPCI insulaires a largement retardé la programmation d'actions de rénovation urbaine sur cet axe.</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De nouvelles opérations portées par des communes des Hauts programmées fin 2018 seront mises en œuvre dans les prochains mois.</li> </ul>

## L'Axe 7 est programmé à 79%



Synthèse du bilan physico-financier			
Montants programmés	✓	130,5 M€	
Taux d'avancement	✓	79%	
Actions concernées (montants totaux programmés)	✓	<b>7.01 Construction et restructuration d'établissements médicosociaux pour personnes handicapées et personnes âgées dépendantes</b>	✓ 34,1 M€
	✓	<b>7.02 Restructuration urbaine des quartiers sensibles</b>	✓ 0 €
	✓	<b>7.03 Soutien relatif aux études de stratégie de développement urbain durable</b>	✓ 0,5 M€
	✓	<b>7.04 Espaces publics structurants des centralités du SAR</b>	✓ 0,2 M€
	✓	<b>7.05 Développement et structuration de l'attractivité des hauts</b>	✓ 18,6 M€
	✓	<b>7.06 Construction, extension et réhabilitation des lycées et des Collèges</b>	✓ 64,5 M€
	✓	<b>7.07 Réhabilitation et extension des centres de formation Professionnelle</b>	✓ 39,8 M€
	✓	<b>7.08 Constructions et aménagements pour l'enseignement supérieur</b>	✓ 37,7 M€
Principaux projets (montants totaux programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction du Lycée Nord</li> <li>✓ Construction du collège Roquefeuil</li> <li>✓ Construction des locaux de l'ESIROI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>34,3 M€</li> <li>21,1 M€</li> <li>&amp;4,5 M€</li> </ul>	
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Région Réunion</li> <li>✓ Département de La Réunion</li> <li>✓ Université de La Réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>32,4 %</li> <li>28,4 %</li> <li>20,6 %</li> </ul>	

	Identifiant	Intitulé	Dernière valeur disponible	Valeur intermédiaire	Valeur cible 2023
Indicateurs (sur fond orangé : les indicateurs du cadre de performance)	C035	Services de garde d'enfants et enseignement : capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 371	1 800	4 050
	IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans des structures d'éducation et de formation	114 660	115 660	115 770
	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour personne souffrant de handicaps	25	-	200
	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	5 877	-	20 000
	IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,15	3,15	4,4
	IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d'au moins 20 m2 dans les établissements spécialisés	74	74	80
	CO38	Développement urbain : espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137	-	20 000
	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	9	-	30
	IR21	Part de population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,6	8,6	14,8
	IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,4	31,4	62,7
	IF07	Montant total des dépenses éligibles	40 677 400	49 000 000	165 654 285

### Premières réalisations

3 grands types d'opérations ont à ce jour été réalisés sur cet axe :

- ▶ Des **créations d'établissements hébergeant des personnes âgées ou handicapées dépendantes**. Deux projets ont été soutenus à ce jour pour un montant total de 13 millions d'euros. L'EHPAD Fabien Lanave au Port disposera à terme de 80 lits, dont une unité Alzheimer de 12 places, tandis que le FAO de la ZAC Portail à Saint-Leu permettra l'accueil de jour d'une vingtaine d'adultes handicapés.
- ▶ Des travaux et études relevant **d'opérations d'aménagement urbain ou de réfection d'équipements** par les collectivités. 20 dossiers de ce type ont été programmés pour un montant total de 19,3 millions d'euros. À titre d'exemple, l'aménagement d'une placette qualitative aux abords de la mairie annexe du quartier de Basse-Terre, sur la commune de Saint-Pierre, a été financé à hauteur de 161 000 euros (sur un coût total de 230 000 euros). Cet espace de 6000 mètres carrés offre aux habitants de ce quartier QPV un confort paysager et visuel garanti par l'aménagement de nouveaux espaces verts.

- ▶ **La création et la réhabilitation de locaux d'établissements secondaires et universitaires** concentre l'essentiel des fonds programmés sur l'axe 142,135 millions d'euros sur 8 opérations. Livré à la rentrée 2017, le nouveau lycée nord a par exemple été subventionné à hauteur de 13 M€. Accueillant d'ores et déjà des classes de seconde et de première, il devrait à terme accueillir 1300 élèves outre les locaux d'enseignement et la présence d'un gymnase, d'un internat, d'un auditorium et de logements fonction, ses équipements garantissent pédagogique mettant l'accent sur les NTIC et l'audiovisuel.

### **Premiers résultats et impacts observés ou attendus**

#### **1. Augmentation de la capacité et de la qualité d'accueil des EHPAD et établissements hébergeant des personnes handicapées dépendantes**

Si la mise en service de l'EHPAD Fabien Lanave en 2015 et celle du FAO-TH de Saint-Leu ont accru les capacités d'accueil des personnes dépendantes sur le territoire, leur impact sur la proportion de ces populations prise en charge dans des établissements spécialisés a été relativement limité. La part des personnes souffrant d'un handicap accueillies dans un établissement spécialisé a décru entre 2014 et 2017 (de 3,40 à 3,15%), quand le taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d'au moins 20 mètres carrés est resté stable sur la même période, à 74%.

En outre, en 2017, La Réunion figurait toujours parmi les trois régions affichant les taux d'équipement les plus faibles (moins de 20 places pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans).

#### **2. Augmentation de l'offre de service des communautés urbaines défavorisées**

L'autorité de gestion ne dispose pas de données actualisées relatives à la part de la population des quartiers QPV et des agglomérations des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés grâce aux opérations soutenues par le FEDER.

En outre, la quasi-totalité des opérations de travaux relevant de l'augmentation de l'offre de services dans ces territoires ont été programmées au cours des 6 derniers mois de l'année 2017. La plupart de ces opérations sont encore en cours de réalisation, leur impact ne peut pas être pleinement identifié à mi-parcours. 8 nouvelles opérations portées par des communes des Hauts, représentant un montant prévisionnel en coût total de 1,99 millions d'euros, seront en outre programmées à la fin de l'année 2018.

#### **3. Augmentation des capacités d'accueil des établissements d'éducation et de formation**

Le Schéma directeur des Lycées de la région identifiait en 2013 pour le seul secondaire des besoins de construction et de réhabilitation de 2500 places de lycées supplémentaires à horizon 2023. Les nouvelles capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur et secondaire résultant d'opérations financées par le PO FEDER et réalisées à ce jour sont ventilées comme suit :

- ▶ 1300 places pour le lycée nord ;
- ▶ 93 pour l'extension du centre AFDAR ;
- ▶ 100 places pour la réhabilitation/extension du collège de la Chaloupe Saint Leu ;

Les réalisations du PO accompagnent les évolutions démographiques impactant la population scolaire et universitaire de l'île : La Réunion compte près de 115 000 élèves et étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation en 2017, contre environ 109 000 en 2013.

### ***Pertinence par rapport aux besoins du territoire***

Les projets réalisés au titre de l'axe 7 répondent à plusieurs grands types de besoins du territoire :

- ▶ La nécessité d'adapter les équipements publics de l'île pour faire face au fort dynamisme démographique du territoire. Les besoins en infrastructures restent élevés et un fort besoin de rattrapage est identifié par l'ensemble des acteurs publics à l'échelle insulaire.
- ▶ La population scolaire et universitaire devrait croître d'environ **0,5% par an** sur la durée du PO. La taille des établissements réunionnais du secondaire est déjà largement supérieure à la moyenne métropolitaine (près de 260 élèves de plus par collège en moyenne). Si les projections démographiques laissent penser à une stabilisation de la population scolaire dans les prochaines années, l'île va connaître d'importantes évolutions de la ventilation géographique des élèves, nécessitant de nouvelles interventions sur les établissements, en neuf comme en rénovation.
- ▶ De forts enjeux de renforcement du lien social et de la qualité éco-urbaine du bâti dans les communes des Hauts et dans les QPV, déjà identifiés par le SAR. Un enjeu de limitation de l'étalement urbain, tant pour des raisons agro-écologiques que de structuration de l'armature urbaine, a également été identifié dans les communes des Hauts.
- ▶ De forts besoins d'encadrement des personnes en situation de dépendance, alors que les seniors réunionnais connaissent des situations de dépendance précoce (parfois dès 60 ans) et que 4,5% de la population insulaire est porteuse d'un handicap.

### ***Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire***

Les opérations soutenues au titre de l'axe 7 apparaissent cohérentes avec les autres politiques publiques sur plusieurs champs :

- ▶ Les priorités de soutien aux territoires défavorisés (QPV et communes de Hauts) et de gestion raisonnée du foncier édictées par le SAR sont explicitement rappelées par les objectifs du PO. Les opérations d'aménagement urbain soutenues au titre de l'axe 7 s'inscrivent pleinement dans cette logique, en mettant l'accent sur la structuration de l'attractivité des hauts et la qualité éco-urbaine du bâti.
- ▶ Ces actions contribuent en outre à impulser une dynamique économique dans les Hauts, ce qui constitue l'une des priorités de la charte du Parc national.
- ▶ Un problème de coordination avec l'ANRU a cependant été identifié : les retards pris par l'élaboration des conventions liant l'Agence aux EPCI insulaires a largement retardé la programmation d'actions de rénovation urbaine (fiche action 7.02).
- ▶ La coordination avec les politiques régionale et départementale en matière d'éducation peut en outre être soulignée. La fluidité du processus d'instruction des opérations de

rénovation ou d'extension de collèges a été constatée par le conseil départemental, les interactions avec l'autorité de gestion sur cette compétence départementale clé étant devenues habituelles.

## ***Axe 8 : Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie***

### **Contexte**

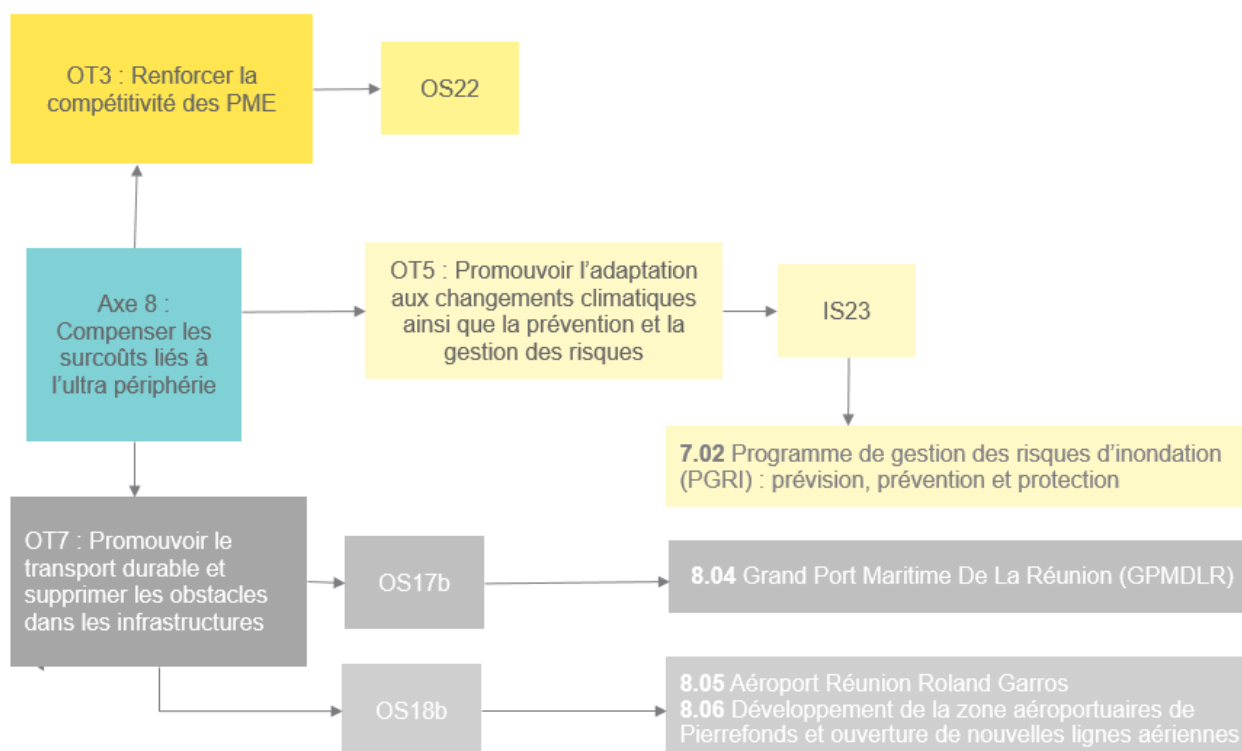
La Réunion est un territoire soumis aux contraintes de l'éloignement par rapport à ses attaches culturelles et économiques. 50% de la production de l'île est acheminée vers le territoire de l'UE, ce qui induit des surcoûts d'éloignement qui brident la compétitivité des produits réunionnais. De plus, la Réunion est confrontée à un manque de foncier économique, lié à l'exiguïté du territoire.

Dans un objectif de renforcement de la continuité territoriale, qui s'inscrit notamment dans le statut particulier de RUP (Région Ultrapériphérique) accordée à l'île par l'Union européenne, l'Axe 8 vise à soutenir les liens des entreprises vers l'Europe ainsi que vers l'environnement régional, notamment à travers des projets aéroportuaires et portuaires structurants, en l'aidant ainsi à répondre aux contraintes particulières du territoire.

Cet axe s'articule autour de quatre objectifs spécifiques :

1. Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité
2. Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation
3. Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien
4. Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

## Arbre d'objectif de l'axe 8



Le premier objectif vise à minorer les handicaps du tissu économique local liés à l'exiguïté du territoire qui limite le potentiel de foncier économique et à l'éloignement des sources d'approvisionnement en intrants productifs et des lieux de destination des extrants. Deux leviers sont mobilisés : l'aide au fret et le soutien au développement des zones d'activités économique.

Le deuxième objectif mobilise une fiche action, centrée sur l'amélioration du niveau de résilience du territoire face aux risques de crue ou d'inondation.

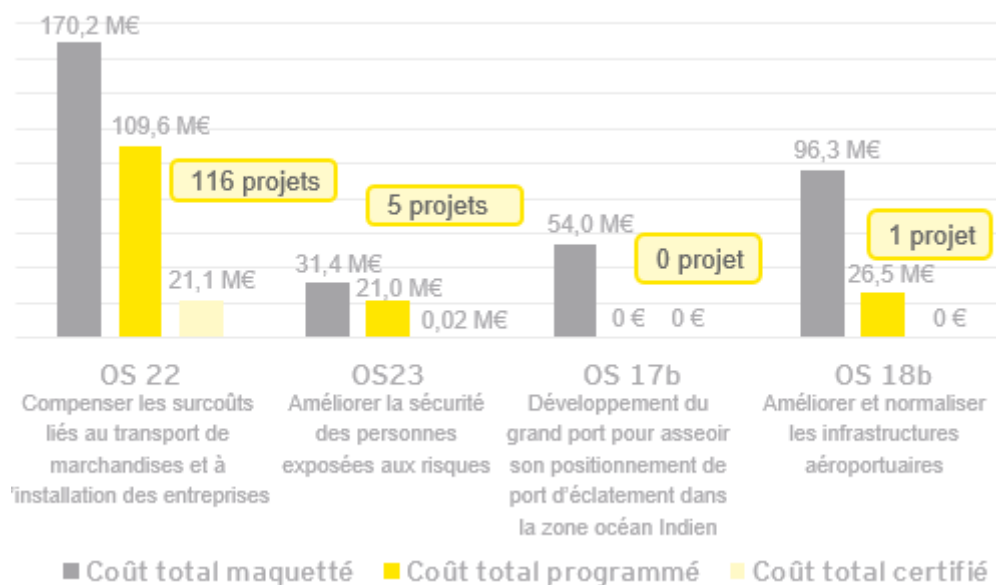
Les troisième et quatrième objectifs concernent le soutien au développement de deux infrastructures majeures qui matérialisent à elles seules le lien physique de la Réunion au reste du monde : le grand port maritime et l'Aéroport Roland Garros. Il s'agit de consolider le potentiel de hub du territoire réunionnais et la compétitivité de ces deux infrastructures dans la Zone Océan Indien.

Résumé des analyses menées sur l'Axe	
Taux de programmation	✓ <b>45%</b>
	✓ Une baisse du coût des facteurs de production et un meilleur positionnement des produits



Principaux apports du PO sur l'axe	<ul style="list-style-type: none"> <li>réunionnais sur les marchés intérieurs et extérieurs grâce aux 109 opérations d'aide au fret intrants et extrants soutenues par le PO.</li> <li>✓ La création de nouveaux espaces d'implantation des entreprises afin de contribuer aux 900 ha supplémentaires nécessaires à l'horizon 2030.</li> <li>✓ De nouvelles infrastructures de protection contre les risques d'inondation, qui ont contribué à porter la proportion de la population vivant en zone inondable protégée par un projet de prévention à plus de 60%.</li> <li>✓ La réalisation des RESA à l'aéroport permettant de maintenir les capacités opérationnelles.</li> </ul>
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un processus de certification des dépenses d'aide au fret singulièrement long, qui a pu impacter l'indicateur financier du cadre de performance sur ce champ.</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des travaux de grande ampleur sur les sites de l'aéroport Roland Garros à prévoir en deuxième partie de programmation.</li> <li>✓ Un vaste programme d'endiguement à proximité de secteurs densément peuplés de l'Ermitage et la Saline les Bains à Saint-Paul, déjà programmé, va également être déployé.</li> </ul>

### L'Axe 8 est programmé à 39%



Synthèse du bilan physico-financier			
Montants programmés	✓	157,2 M€	
Taux d'avancement	✓	45%	
Actions concernées (montants UE programmés)	✓	<b>8.01 Création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités Économiques</b>	31,6 M€
	✓	<b>8.02 Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection</b>	77,9 M€
	✓	<b>8.03 Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection</b>	21,0 M€

	✓ <b>8.04 Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR)</b>	0 €			
	✓ <b>8.05 Aéroport Réunion Roland Garros</b>	26,5 M €			
	✓ <b>8.06 Développement de la zone aéroportuaire de Pierrefonds et ouverture de nouvelles lignes aériennes</b>	0 €			
Principaux projets (montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place des RESA et renforcement de la zone littorale de l'aéroport Roland Garros</li> <li>✓ Viabilisation ZAC de Pierrefonds Aérodrome tranche 2</li> </ul>	<p style="text-align: right;">26,5 M€</p> <p style="text-align: right;">17,6 M€</p>			
Principaux bénéficiaires (%total montants UE programmés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Commune de Saint-Paul</li> <li>✓ SA Aéroport de La Réunion</li> </ul>	<p style="text-align: right;">8,7 %</p> <p style="text-align: right;">16,8 %</p>			
Indicateurs (sur fond orangé : les indicateurs du cadre de performance)	<b>Identifiant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Valeur 2017</b>	<b>Valeur intermédiaire</b>	<b>Valeur cible 2023</b>
	IS4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	-	-	460 000
	22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	94	92	92
	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	101	92	92
	CO20	Prévention et gestion des risques : population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	-	-	4 000
	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	-	200	1 940
	IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	61,83	61,83	72
	IR17	Trafic conteneurs du Port	331 361	331 361	290 000
	IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	n/a	2 293 420	2 500 000
	IS15a	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4	2	4
	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	-	-	7,4
	IS15b	Superficie des installations aéroportuaires créées ou améliorées	-	-	9 000
	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0	0	<5
	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	-	-	3
	IF08	Montant total des dépenses éligibles	21 152 603,99	94 000 000	352 008 515

### Premières réalisations



L

Rapport d'évaluation – Janvier 2019

Les projets réalisés à ce jour et financés au titre de l'axe 8 relèvent de 4 grands types de catégories :

- ▶ Des opérations **d'aide au fret**, concernant le transport des intrants productifs comme des extrants. Les programmes d'importation de marchandises entrant dans le processus de production ou le transport à destination des pays de l'UE de marchandises produites, montées ou conditionnées sur le territoire réunionnais sont subventionnés à hauteur de 50% ou 60%. **109** opérations de ce type ont été programmées à ce jour, bénéficiant à des entreprises industrielles (agroalimentaire, production de matériau de construction,...) pour un coût total de **73,2 millions d'euros**. L'entreprise Doulux a par exemple bénéficié d'une aide au transport de matières premières sur la période 2015-2017. Ce soutien a permis au bénéficiaire de maintenir ses prix à un niveau compétitif, sur un marché des produits d'hygiène fortement soumis à la concurrence de produits importés.
- ▶ Des opérations **d'aide à la création d'immobilier d'entreprise et de ZAE**, alors que le foncier économique constitue l'un des facteurs de production les plus limités à La Réunion. 7opérations ont été programmées sur ce champ, pour un montant total de **48 millions d'euros**. Sur le seul territoire de la CASUD, le PO contribue ainsi directement à la création de 6 000 mètres carrés d'immobilier d'entreprise. En matière foncière, l'opération impactant la ZAC de Pierrefonds est à ce jour la plus significative : le PO a contribué à hauteur de 6,3 millions d'euros à la viabilisation de 172 900 mètres carrés à proximité de l'aérodrome de Saint-Pierre. La maîtrise d'ouvrage entend louer pendant une période de 25 ans une partie du foncier à des entreprises menant des activités de production : les fonctions productives sont celles qui souffrent le plus du manque de foncier sur le territoire insulaire.
- ▶ Des **opérations de gestion du risque d'inondation** s'inscrivant dans le cadre du PGRI : cinq études préalables ou travaux ont été financés à ce titre à hauteur de **21 millions d'euros**. Un vaste programme d'endiguement a notamment été financé à proximité de secteurs densément peuplés de l'Ermitage et la Saline les Bains à Saint-Paul. Il permettra d'augmenter de manière significative les capacités de rétention d'eau des infrastructures sur le territoire de la commune réunionnaise enregistrant le nombre le plus élevé d'arrêtés de catastrophes naturelles.
- ▶ Sur le champ du soutien aux **grandes infrastructures de transport**, une seule opération a à ce jour été mise en œuvre : il s'agit d'une opération de travaux d'aménagement et de mise aux normes en matière de sécurité et d'environnement de l'aéroport Roland Garros, pour un montant total de **26,5 millions d'euros**. Elle a permis la réalisation de quatre RESA (*runway end safety area*) de 90, 30 et 230 mètres aux alentours de la piste. Des travaux complémentaires ont en outre permis de renforcer la solidité des ouvrages de protection de la plate-forme contre la houle cyclonique, sur la zone littorale. Les autres dépenses prévues par l'aéroport ne peuvent pas encore être programmées car elles sont inscrites dans une procédure Grand Projet en cours. De son côté, le Port n'a pas prévu d'investissements massifs sur la programmation en cours, des changements de gouvernance et un calendrier stratégique différent du calendrier de la programmation en sont notamment la cause. Le Port pourrait proposer un plan d'investissements d'envergure pour la prochaine programmation.

En conséquence, l'indicateur financier du cadre de performance affiche un certain retard. Sa valeur effective ne devrait pas atteindre **85%** de la valeur-cible en 2018, mais se place au-dessus du seuil de **65%**. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait :

- ▶ La complexité de la procédure de certification des dispositifs d'aide au fret intrants et extrants pèse sur l'atteinte de cet indicateur ; mais surtout la différence importante (plus de 40%) entre la demande des entreprises et leurs réalisations.
- ▶ Le projet d'extension de l'Aéroport Roland Garros, Grand projet européen, ne peut être encore programmé, alors que 17 M€ de travaux ont déjà été réalisés. En outre, les travaux impactant les infrastructures du Grand port maritime n'auront pas l'ampleur envisagée lors de la conception programme.

### ***Premiers résultats et impacts observés ou attendus***

#### **1. Baisse du coût des facteurs de production et meilleur positionnement des produits réunionnais sur les marchés extérieurs par la prise en charge des coûts de transport**

L'aide au fret prodiguée aux entreprises des régions ultrapériphériques vise à accroître les bénéfices des entités du secteur industriel en mobilisant deux leviers : l'accroissement de leurs marges par la baisse du coût des intrants et le soutien à la compétitivité des produits réunionnais sur les marchés extérieurs par le subventionnement du transport des extrants.

Le montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel réunionnais a enregistré une croissance de 13,5% entre 2010 et 2016 (de 278,5 M€ à 316 M€, données INSEE). En outre, le tonnage des exportations annuelles de produits de l'industrie manufacturière et agro-alimentaire a crû de 7% entre 2013 et 2017 (données DRDDI).

Si ces performances ne sauraient être entièrement imputées au PO, l'aide au fret n'en demeure pas moins particulièrement mobilisée par les entreprises insulaires. Malgré la longueur de la phase d'instruction liée à la technicité de ces dossiers (le délai moyen est de plus de 95 jours), ce type de subventionnement paraît particulièrement adapté à la compensation de handicaps chroniques et est régulièrement remobilisé par les bénéficiaires de programmation en programmation. Le nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide au fret a en outre cru de 70% par rapport à la précédente programmation.

#### **2. La création de nouveaux espaces d'implantation des entreprises.**

Le foncier économique apparaît particulièrement contraint sur le territoire réunionnais : en début de programmation, l'autorité de gestion estimait les besoins du tissu entrepreneurial à 900 ha supplémentaires à l'horizon 2030. En matière d'immobilier d'entreprise, l'analyse des données mises à disposition par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de

L'Environnement révèle une accélération du rythme de délivrance d'autorisations de construction depuis 2013 :

- ▶ La surface des locaux industriels autorisés s'est tassée en 2017 (14 500 m<sup>2</sup>) mais a cru depuis le début de la programmation : près de 90 000 m<sup>2</sup> ont été autorisés de 2014 à 2017, contre 73 400 m<sup>2</sup> de 2010 à 2013.
- ▶ La surface des locaux de bureaux autorisés a cru presque tous les ans depuis le début de la programmation : environ 210 000 m<sup>2</sup> ont été autorisés de 2014 à 2017, contre environ 130 000 m<sup>2</sup> de 2010 à 2013.

Si les actions financées au titre du PO ne sauraient expliquer à elles seules cette hausse tendancielle, le soutien apporté à la viabilisation de 700 000 m<sup>2</sup> de terrain à la ZAC Pierrefonds ou l'extension de la ZA de la Pointe des châteaux y ont nécessairement contribué. La création à venir de la ZAE des Flamboyants au Tampon ou la livraison en 2019 des ateliers de Grand canal sur le parc Technor de Saint-Clotilde constituent également des opportunités pour le tissu entrepreneurial insulaire.

### **3. L'amélioration de la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation**

La proportion de la population vivant en zone inondable protégée par un projet de prévention est passée de 5,4 à 61,8% de 2013 à 2017 selon les données de l'autorité de gestion. Si l'impact du PO sur cette croissance est très difficilement quantifiable à mi-parcours, la livraison des nouvelles infrastructures de protection des quartiers de la Saline les Bains et de l'Ermitage, programmées en 2017, impactera nécessairement ces statistiques, en permettant à une zone densément peuplée de bénéficier de nouvelles garanties contre le risque d'inondation.

### **4. Le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île**

Les opérations financées sur les infrastructures aéroportuaires en bout de piste et sur la zone littorale relèvent de la simple mise aux normes et n'ont pas d'impact direct sur le trafic passager. Une vaste opération relevant des procédures spécifiques propres aux grands projets européens est en cours d'accompagnement par Jaspers. Elle devrait permettre l'optimisation et l'augmentation des capacités d'accueil de l'aéroport Roland Garros, garanties par la création et l'aménagement de nouvelles installations aéroportuaires.

Aucune opération n'a à ce jour été menée sur le Grand Port maritime. Après le financement de la phase 2 de l'extension du Port Est par le PO 2007-2013, une troisième phase devrait être initiée sur la feuille de route 2019-2023 du Grand Port.

### ***Pertinence par rapport aux besoins du territoire***

Les projets accompagnés au titre de l'axe 8 ont à ce jour permis d'apporter des éléments de réponse à trois grands types de besoins du territoire :

- ▶ La nécessité de compenser les surcoûts liés à l'éloignement pesant sur les entreprises du territoire, alors que près de 50% de la production réunionnaise est acheminée vers le territoire de l'Union européenne ;
- ▶ Le manque de foncier économique lié à l'exiguïté du territoire, déjà abordé précédemment ;
- ▶ Les besoins spécifiques d'infrastructures garantissant la résilience du bâti et des populations en cas de fortes pluies. Le climat tropical de l'île et son relief accidenté nécessitent un suivi particulier des zones prioritaires identifiées par le PGRI.

### ***Cohérence avec les autres politiques publiques déployées à l'échelle insulaire***

Les opérations financées au titre de l'axe 8 apparaissent cohérentes avec les politiques publiques déployées à l'échelle régionale :

- ▶ Au-delà des orientations individuelles prises par les EPCI sur leur champ de compétences, la SRDEII identifie un enjeu de déficit quantitatif et qualitatif d'offre en matière de foncier économique et d'immobilier d'entreprise et préconise la mobilisation de deux leviers : la modernisation des zones vieillissantes, soutenue au titre de l'OT3, et la structuration de zones d'activités autour des équipements de connectivité. Les créations et extensions de zones d'activités soutenues par le PO et particulièrement la viabilisation de la ZAC de Pierrefonds à proximité de l'aéroport de Saint-Pierre s'inscrivent dans cette logique.
- ▶ La compensation des surcoûts de transports est en outre articulée avec les aides au FRET prodiguées par l'Etat et gérées par la DIECCTE. Celles-ci peuvent représenter 25% des dépenses éligibles lorsqu'une structure est soutenue par le PO, et jusqu'à 50% en l'absence de subventionnement FEDER<sup>9</sup>.
- ▶ Les opérations financées au titre de l'OS23 s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) élaboré par la DEAL, qui garantit une cohérence globale des politiques publiques déployées par les acteurs publics réunionnais.

<sup>9</sup> Site national des CCI

## 4.2. Capacité de l'organisation et des procédures en place à assurer la bonne mise en œuvre du PO

### 4.2.1. **Un transfert de l'autorité de gestion désormais pleinement opérationnel**

#### 4.2.1.1. **Une expertise reconnue des services de l'Autorité de gestion**

Dans le cadre des nouvelles orientations nationales en faveur de la décentralisation, la gestion des programmes opérationnels FEDER a été transférée aux autorités régionales en 2014.

De l'avis des parties prenantes interrogées, ce transfert de compétences a été réalisé dans de bonnes conditions. La Région Réunion, malgré une période de transition inévitable, a rapidement mis à la disposition des porteurs de projets un ensemble de services destinés à faciliter leurs démarches auprès du FEDER (en particulier, les guichets uniques).

La Région Réunion a également su capitaliser sur l'expérience de fonctionnaires issus des services de l'Etat et des services de la Région (3 fonctionnaires de l'Etat et 10 fonctionnaires de la Région) ayant déjà assuré l'instruction des dossiers FEDER sur les programmations précédentes. Par ailleurs, le maintien de certaines spécificités organisationnelles au service du dialogue entre les acteurs du territoire et de la synergie des fonds (CLS, des contreparties nationales fixées en amont du programme) peuvent être considérées comme des facteurs de succès importants de ce transfert de compétences. De manière générale, les parties prenantes estiment avoir pour interlocuteur une équipe « Affaires européennes » compétente, motivée et disponible. A titre d'illustration, l'enquête « bénéficiaires », dont les résultats sont détaillés dans la section 4.3, révèle que **78% des répondants se disent très satisfaits ou plutôt satisfaits des relations avec le service** de la Région en charge de son dossier et **95% des répondants recommanderaient à d'autres bénéficiaires de s'engager dans un projet FEDER.**

Cependant, malgré ce niveau de satisfaction élevé, les entretiens ont mis en exergue des difficultés persistantes (délais d'instruction et paiement jugés longs et complexes, faible visibilité sur les modalités de traitement du dossier, insuffisante souplesse face aux réalités du terrain). Ces éléments ont également été confirmés par l'enquête bénéficiaires au sein de laquelle les répondants ont exprimé leurs souhaits de simplification sur trois chantiers jugés prioritaires : montage de projet, gestion financière et justification des dépenses, dématérialisation des pièces.

Ces différents points seront présentés plus en détails dans les sections ci-après.

#### 4.2.1.2. **Une piste d'audit complète et fonctionnelle**

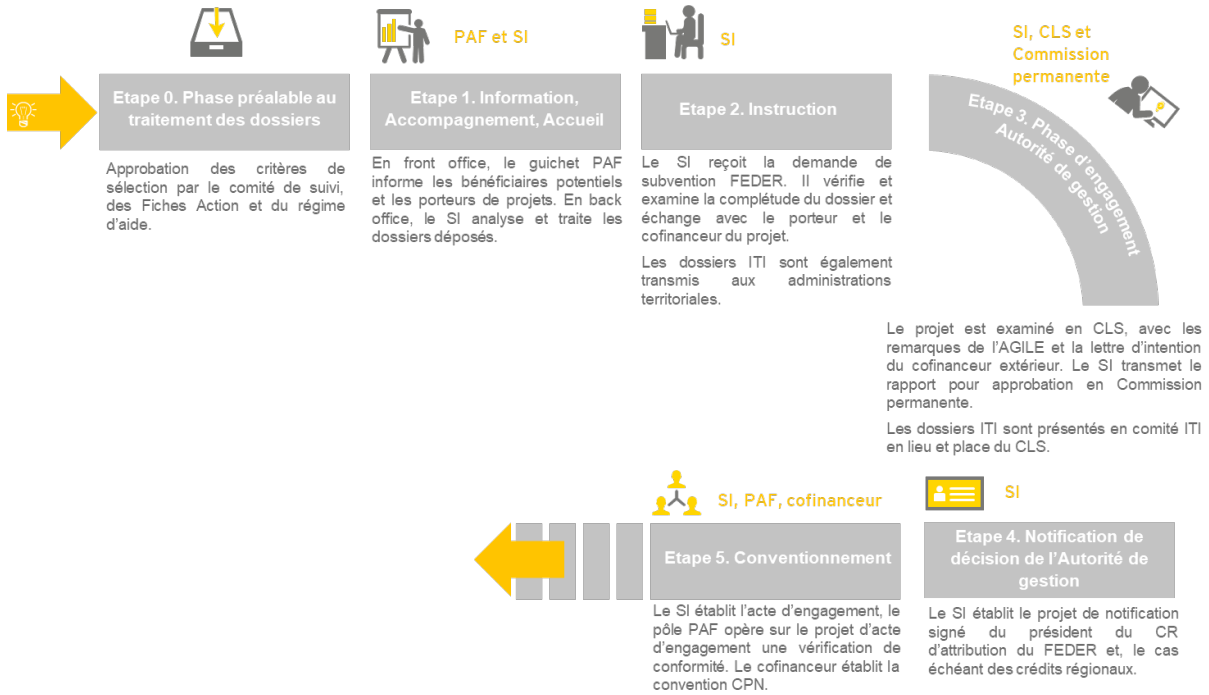
La piste d'audit mise en place par la Région Réunion vise à se conformer aux exigences réglementaires et à permettre un suivi précis de l'instruction ainsi que de la mise en œuvre du dossier. Cette piste d'audit est présentée dans les schémas ci-après en trois phases :

1. **Instruction du dossier** : phase décisionnelle sur le choix ou non d'inscrire un projet dans la programmation sur la base de critères de sélection et de fiche action.

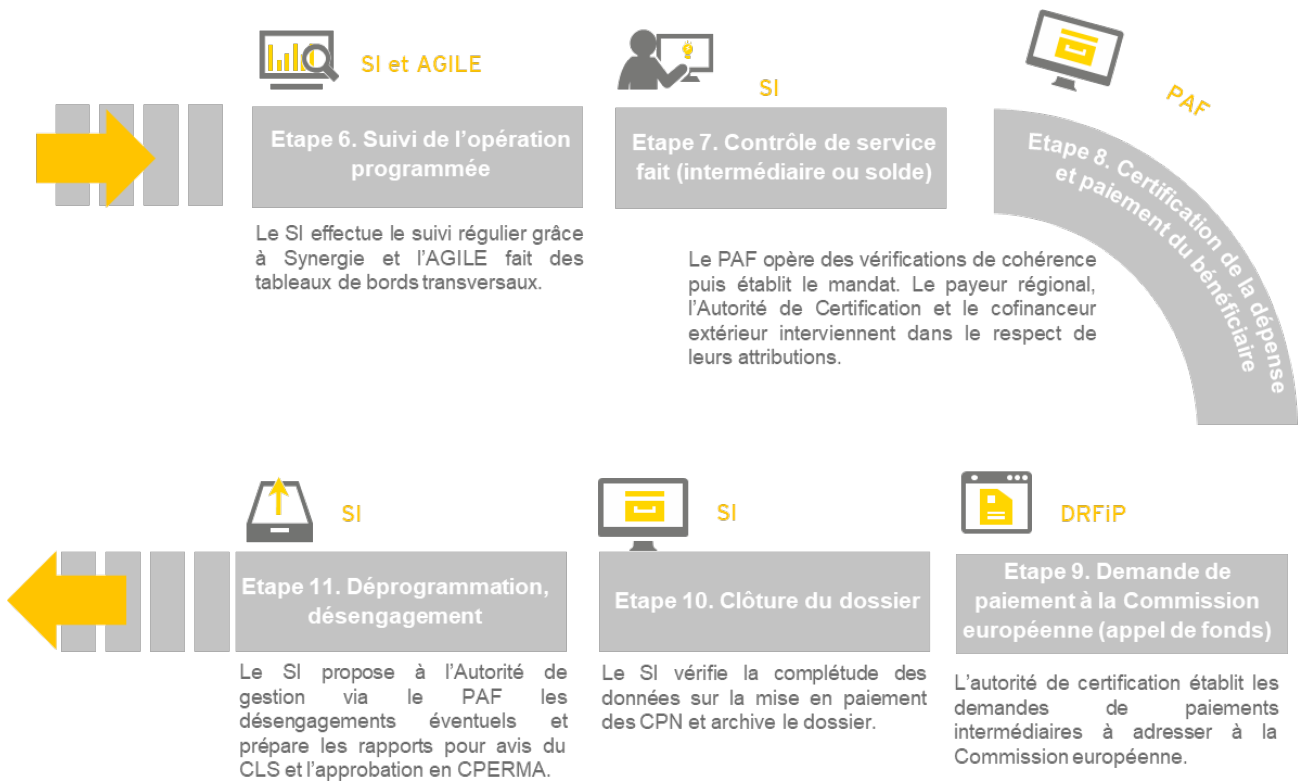
2. **Suivi du projet** : phase administrative de suivi pendant laquelle le porteur de projet, en collaboration avec le service instructeur fournit les documents nécessaires à la certification des comptes de l'opération pour obtenir les financements prévus dans la convention de projet.
3. **Contrôle et évaluation** : phase ex-post de contrôles effectués en interne et en externe pour s'assurer de la bonne attribution des financements et des résultats effectifs des projets financés dans le cadre du FEDER.



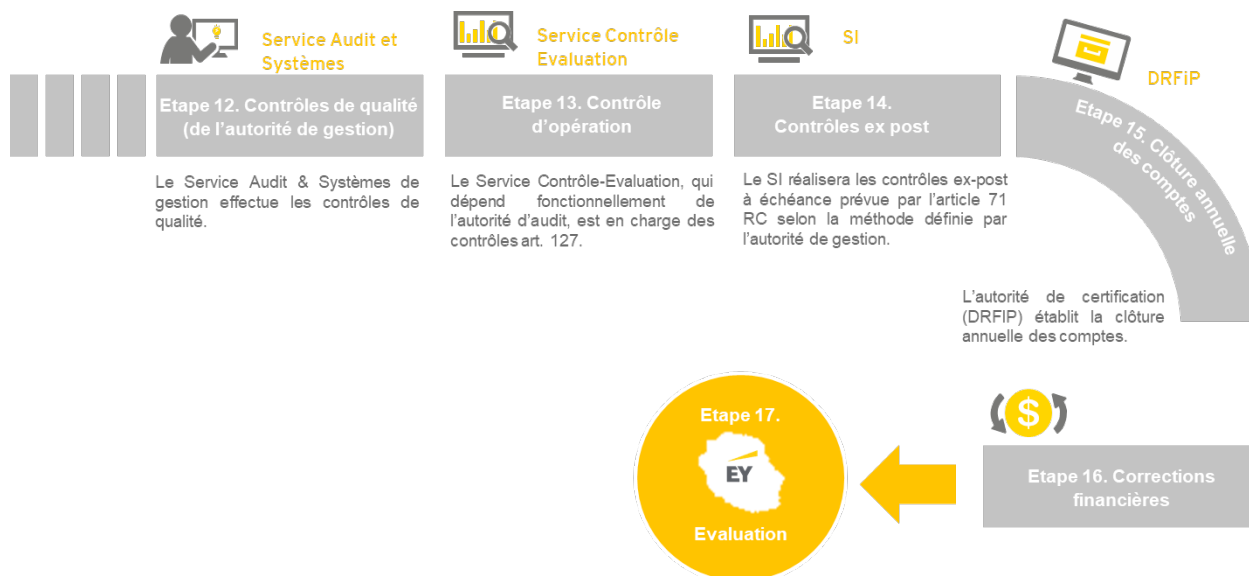
## Phase 1. Instruction du dossier.



## Phase 2. Suivi du projet.



### Phase 3. Contrôle et évaluation.



#### 4.2.2. **Des délais importants et des procédures complexes en partie compensés par un effort significatif en matière d'accompagnement des bénéficiaires**

Les bénéficiaires ont fait état d'un certain nombre de difficultés dans l'accès aux subventions FEDER, relevant, d'une part, de délais de traitement des dossiers, d'autre part, du degré d'accompagnement auxquelles les bénéficiaires peuvent prétendre.

Les sections ci-après présentent les principales difficultés rencontrées par les porteurs de projets avant d'en présenter les principales explications.

##### 4.2.2.1. **Des délais de traitement des dossiers, sources de difficultés pour les porteurs de projet**

#### **Des délais d'instruction et de mise en paiement supérieurs aux attentes des porteurs**

L'analyse des dates clés de traitement du dossier par l'équipe d'évaluateurs a permis de conclure à un délai moyen d'instruction de 11,1 mois (délai entre la date de dépôt du dossier et l'examen en Comité Local de Suivi) sur la première phase de la programmation. Ce délai est largement imputable à un délai moyen de 9,2 mois constaté entre la date de dépôt du dossier et l'accusé de réception de dossier complet, soulignant que les porteurs de projets rencontrent d'importantes difficultés dans la collecte de l'ensemble des pièces justificatives requises pour compléter leurs dossiers.

Cependant, ce résultat doit être interprété avec précaution. En effet, si la majorité des porteurs de projets interrogés juge la phase d'instruction des dossiers particulièrement longue et complexe (selon l'enquête bénéficiaire dont les résultats sont détaillés en section 4.3, 87% trouvent les obligations liées à la gestion du PO dans sa globalité complexes), il convient de souligner l'existence d'une différence notable entre les retours d'expérience des porteurs publics et les

porteurs privés à ce sujet. Pour les porteurs publics, un délai de six mois est souvent considéré comme raisonnable car il permet de lancer, en parallèle de l'instruction, les procédures de marché public ou les procédures de consultations exigées par certains projets d'infrastructures, telles que les autorisations environnementales par exemple. De plus, **les procédures informelles de pré-instruction en amont du dépôt de dossier** sont courantes pour les porteurs de projet publics récurrents, facilitant le dépôt d'un dossier complet et une réduction significative de la phase d'instruction.

En revanche, pour les porteurs privés, la réactivité de la subvention est essentielle pour s'adapter au mieux à la temporalité des projets. A ce titre, plusieurs porteurs privés rencontrés lors d'entretiens qualitatifs estiment à trois mois le délai raisonnable précédent le versement de la subvention. Pour certaines entreprises innovantes, le besoin de fonds est immédiat. Ces délais très contraints peuvent être issus de deux facteurs : soit la valeur ajoutée du projet s'inscrit dans une temporalité précise dont le dépassement lui ferait perdre son intérêt (ce qui est notamment le cas des projets de recherche exposés à des problématiques de caducité technologique), soit l'impact positif du financement FEDER serait amoindri si la subvention était reçue après la réalisation du projet lui-même (c'est le cas des projet innovant qui peuvent faire appel à des financements privés). Ce type de délai est largement dépendant de la capacité des porteurs à déposer des dossiers complets, étant entendu que la nature des pièces à déposer est très différente de celle exigée pour un concours bancaire.

Intitulé	Définition	Délai en jours calendaires	Délai en mois
<b>Délai d'instruction</b>	Délai moyen entre la date de dépôt et la date du dernier CLS	333,15	11,1
<b>Délai de complétude du dossier</b>	Délai moyen entre la date de dépôt du dossier et la date de l'accusé de réception dossier complet	276,82	9,22
<b>Délai de prise de décision de programmation</b>	Délai entre l'accusé de réception de dossier complet et la notification de la décision de programmation (CPERMA)	109,78	3,66
<b>Délai de paiement</b>	Délai entre la date de programmation et la date de la première demande de paiement	510,62	17,02
<b>Délai de certification</b>	Délai entre la demande de paiement et la certification des comptes (calculé sur les opérations déjà certifiées)	175,38	5,8

Par ailleurs, comme pour la plupart des fonds européens, **les subventions FEDER interviennent en remboursement de dépenses déjà engagées par le porteur de projet**, et non en préfinancement avec déblocage de tranches. Ce système de financement oblige les porteurs qui souhaiteraient se faire financer par le FEDER à disposer d'une trésorerie suffisante pour absorber l'intervalle entre les dépenses liées au projet et la perception du remboursement FEDER.

A ce titre, de nombreux bénéficiaires estiment que le FEDER s'adresse avant tout à des porteurs récurrents et aux acteurs économiques à la trésorerie solide qui peuvent avancer les fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets. Le décalage temporel entre le démarrage du projet, c'est-à-dire l'engagement des dépenses, et la réception de la subvention contraint les porteurs les plus fragiles à demander des crédits relais auprès d'organismes de crédit.

Par conséquent, bien que minoritaires, certains porteurs ont fait état à l'équipe d'évaluateur de leur décision de ne plus faire appel au FEDER à l'avenir pour des projets innovants, reprochant au fonds d'amplifier l'insécurité financière auxquelles ils sont exposés et de ne pas tenir compte de leur temporalité propre.

### ***Une lenteur des procédures exposant les porteurs à différents risques***

**L'attribution finale de subvention FEDER est liée à un calcul de montant éligible jugé peu compréhensible par certains bénéficiaires interrogés.** Ces derniers tendent à sous-estimer le montant final des subventions FEDER dans leurs lignes budgétaires pour anticiper le décalage entre le montant originellement affiché par la convention et le montant qui sera considéré éligible lors du contrôle des pièces justificatives par les guichets instructeurs. Par exemple, les Fiches Action indiquent le pourcentage maximum d'assiette éligible au FEDER mais il est cependant fréquent que le montant final de financement obtenu soit inférieur. Cette incertitude est source de difficultés pour les porteurs qui n'ont pas la trésorerie suffisante où qui n'auraient pas anticipé l'écart entre le montant initialement conventionné et le montant finalement perçu. **Pour autant, on observe aussi des sous-réalisations notoires, à l'inverse avec une surestimation des besoins, comme l'attestent les bilans réalisés sur l'aide au FRET.**

**Le paiement, par nature en remboursement, des projets FEDER peut induire la nécessité pour certains porteurs de projets à prendre des crédits relais coûteux.** Plus généralement, **les porteurs de projets innovants peuvent ainsi être incités à trouver des sources de financement plus réactives par rapport à la temporalité des projets qu'ils souhaitent mener à bien** (levées de fonds privés, circuit bancaire classique, futurs instruments de dette et de prise de participation...). Ces porteurs sont en effet soumis à une concurrence plus importante que les porteurs de projets traditionnels et leur réactivité sur le marché est essentielle pour garantir leur pérennité financière. Or, un porteur a indiqué avoir reçu les financements FEDER dans un délai trois fois supérieurs à la longueur de son projet initial.

La longueur de l'instruction aurait incité certains porteurs de projets de recherche à faire évoluer leurs projets en parallèle de l'instruction. En conséquence, les instructeurs peuvent avoir besoin de réévaluer tout ou partie des dossiers initialement déposés ce qui a pour conséquence de rallonger les délais d'instruction. Il convient de noter que les projets de recherche déposés pour répondre aux appels à projets recherche de 2015 faisaient l'objet d'une instruction en deux phases : une phase de contrôle de la qualité scientifique opérée par un comité indépendant et une seconde phase d'instruction administrative. Or les services instructeurs ont noté que si la qualité scientifique était bonne, les dossiers étaient en revanche faibles d'un point de vue administratif (manque de pièces, budgets rarement complets) ce qui a eu pour effet de prolonger l'instruction. Plus important encore, des dossiers agréés sur le plan scientifique ont dû être classés en 2018, faute de transmission des pièces justificatives, malgré de nombreuses relances.

Consciente de ces difficultés propres aux projets de recherche, l'Autorité de gestion a mis en place un appel à manifestation d'intérêts pour la deuxième moitié du programme qui permettrait de procéder à l'étude scientifique et à l'instruction administrative en même temps pour accélérer le délai précédant le conventionnement.

Par ailleurs, certains organismes ont mis en place une organisation interne intense afin de mieux répondre aux exigences d'un dossier financé par le FEDER.

### ***Un manque de compétence de certains bénéficiaires face aux exigences des règles de gestion***

**La longueur de l'instruction et les délais de paiement dépendent en effet largement de la capacité des porteurs de projets à répondre rapidement et correctement aux interrogations et demandes des services instructeurs.** Or, les exigences des règles de gestion imposées par le nouveau cadre réglementaire 2014-2020 sur les services instructeurs ont rendu l'exercice du montage de projet plus difficile pour les bénéficiaires les moins expérimentés ou pour les plus petites structures. **87%** des porteurs de projets jugent ces obligations de gestion complexes selon notre enquête. Certains bénéficiaires ont une connaissance ou une capacité de production limitée des pièces administratives exigées ce qui se traduit par un allongement des délais de traitement des dossiers, à la fois lors de l'instruction et lors des demandes de paiements. **36%** des bénéficiaires jugent les délais de paiement après transmission des pièces de solde contraignants. Pour autant, certains bénéficiaires récurrents ne semblent pas s'être dotés de moyens adaptés pour répondre à ces exigences.

**32%** des bénéficiaires appréhendent en outre la mobilisation de ressources humaines se consacrant au suivi du financement FEDER comme une contrainte significative dans la conduite de leur projet. Les structures ne pouvant s'appuyer sur des ressources humaines formées et dédiées, même partiellement, à la gestion administrative et financière des fonds européens sont ainsi exposées à d'importantes difficultés lors du montage de projet (47% jugent cette étape contraignante), et du suivi au jour le jour du traitement du dossier. Cette faible dotation en ressources humaines est caractéristique des petites structures qui forment l'essentiel du tissu économique réunionnais. Certains bénéficiaires de taille moyenne ont également signalé que l'effort humain fourni pour le suivi FEDER de leur structure avait des conséquences dommageables pour la réalisation de leurs objectifs productifs, ce qui peut les conduire à renoncer à déposer un nouveau dossier FEDER à l'avenir.

Il faut cependant souligner que même lorsque les ressources humaines affectées pour une demande et un suivi FEDER sont disponibles, le manque de formation spécifique sur les fonds européens peut aussi s'avérer préjudiciable.

### ***Des délais liés aux procédures de contrôle et de décision***

Trois types de lenteurs issus de la piste d'audit peuvent être identifiés : celles liées à la multiplicité des étapes et des services impliqués lors du traitement d'un dossier, celles liées à la périodicité des réunions des différentes commissions de programmation, et celles liées au suivi individuel des dossiers.

**Les services instructeurs sont soumis à des contraintes inscrites dans la piste d'audit qui allongent la durée de l'instruction.** Parmi elles, la supervision nécessaire, en matière d'analyse des risques par le PAF a été citée, bien que les délais affectés sont inférieurs à 5 jours. L'outil national informatique, le logiciel Synergie, est perçu comme contraignant par les services. En effet, Synergie rencontre de nombreux dysfonctionnements (mises-à-jour incessantes qui obligent à des saisies supplémentaires, difficultés d'enregistrement des saisies, etc.) qui créent des ralentissements et obligent les instructeurs à tenir des fichiers de suivi complémentaires.

**Un autre facteur explicatif des délais de traitement des dossiers est lié à la phase de programmation.** Celle-ci dépend du rythme de réunion des différentes commissions décisionnelles (Comité technique, Commission permanente, ou encore Comité ITI). Le délai de prise de décision entre le dépôt du rapport d'instruction et la prise finale de décision de programmation par la Commission permanente est à prendre en compte, d'une durée de 67 jours.

**Enfin, certains porteurs de projets ont également souligné une insuffisante coordination entre les guichets uniques,** regrettant la redondance des pièces demandées lors du dépôt de plusieurs dossiers dans des guichets uniques différents. En effet, du fait de l'absence de mise en commun des dossiers (lié notamment au faible degré de numérisation du traitement des dossiers) oblige les porteurs à soumettre à plusieurs reprises des pièces classiques (telles que par exemple les extraits de KBIS).

*Une densification de la législation européenne s'accompagnant de contrôles nombreux et exigeants qui ont nécessité de la part de l'Autorité de gestion une vigilance plus accentuée sous supervision de l'autorité d'audit.*

La réglementation européenne de 2014 prévoyant la révision des règles de gestion lors de l'attribution des fonds européens a eu un impact direct sur les procédures de contrôles inscrites au DSCG.

A ce titre, des contrôles ont dû être introduits ou renforcés par rapport à la programmation précédente notamment au regard de la prévention contre les conflits d'intérêts, des procédures de mise en concurrence et de marchés publics, et des règles liées aux régimes d'aides d'Etat. A titre d'exemple, ces nouvelles règles de gestion contraignent les services instructeurs à exiger des pièces supplémentaires telles que des attestations de non-conflit d'intérêt de la part de jury siégeant dans les commissions d'attribution de marchés publics ou des devis supplémentaires pour s'assurer que lorsqu'un fournisseur est aussi un des associés d'une entreprise recevant des subventions FEDER, les éléments fournis sont vendus à des prix comparables à ceux du marché. Le niveau de contrôle renforcé fixé dans les textes qui encadrent la programmation 2014-2020 fixe un taux d'erreur constatée maximal à 2% à respecter par l'autorité de gestion. Si ce taux d'erreurs était déjà fixé à 2% lors de la programmation précédente, de nouveaux éléments sont désormais contrôlés (conflits d'intérêts potentiels, risques de dépassements des plafonds d'aides d'Etat, conformité vis-à-vis des règles du cumul des aides, contrôle exhaustif des marchés et des pièces). La finesse du maillage de contrôle de conformité oblige les services instructeurs à être très précis dans leurs requêtes en matière de documentation exigée et ce dès le début de l'instruction. A titre d'exemple, il convient de noter que les dernières informations disponibles sur le taux d'erreur de la Région Réunion, datant de décembre 2018, l'évalue à 0,1%.

Il convient de souligner que ce type de demandes de la part des services instructeurs relève d'une **exigence de transparence quant à l'usage des fonds publics que sont les aides FEDER**. Ces nouvelles exigences ont de plus permis, de l'avis de l'ensemble des bénéficiaires rencontrés, une **montée en compétence des porteurs de projet** en matière de gestion administrative et comptable (meilleur suivi des dépenses, mise en place de nouveaux outils, définition d'indicateurs, archivage des pièces comptables et financières, sollicitation plus systématique de devis). Plus responsabilisés et confrontés à une exigence de transparence de la part de leurs bailleurs, les porteurs de projets ont été incités à améliorer leur organisation interne et à mettre en place des pistes d'audit correspondantes.

Certains bénéficiaires ont cependant décrit un sentiment d'être « présumé coupable » lors d'une demande de subventionnement FEDER, au regard des demandes qu'ils peuvent ne pas comprendre ou qui ne leur sont pas suffisamment expliquées. Par ailleurs, le niveau d'exigence étant comparativement plus important que sur les programmations précédentes, la possibilité de rencontrer des infractions mineures des règles d'attribution des fonds est plus importante. Par conséquent, de nombreux bénéficiaires considèrent ne pas connaître le montant final de l'aide qu'ils vont recevoir lors du solde de leur dossier. De plus, certains bénéficiaires indiquent que des changements de règles seraient intervenus. Des bailleurs sociaux ont ainsi mentionné un changement des règles de classification des entreprises TPE/PME qui a entraîné un abaissement en cours de programmation des taux de subvention maximum (règles relevant de la législation sur les aides d'Etat, peu comprises des bénéficiaires, mais sur lesquelles l'Autorité de gestion n'a aucun pouvoir d'intervention).

**L'ampleur des contrôles pèse également sur les services instructeurs qui doivent documenter le plus possible leurs actes pour parer à toute interrogation lors des phases de contrôle ultérieur.** Ce niveau d'exigence des services instructeurs est répercuté sur les porteurs de projets et sur les bénéficiaires qui se voient réclamer des pièces au fur et à mesure de l'avancement de leurs projets qu'ils n'avaient pas nécessairement envisagées en amont, voire des pièces qu'ils n'ont pas collecté lors de la mise en œuvre du projet.

#### **4.2.2.2. Des efforts significatifs déployés en matière d'accompagnement des porteurs de projet mais des difficultés persistantes**

Le second enjeu de la mise en œuvre du PO FEDER est de proposer une offre d'accompagnement à la fois au montage de dossiers FEDER et à la mise en œuvre des projets eux-mêmes. L'enjeu pour l'autorité de gestion est de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires en termes d'aide au montage des projets. En effet, près de la moitié des bénéficiaires ont fait appel à une aide extérieure lors de la constitution et du suivi de leurs dossiers (voir section 4.3).

##### **4.2.2.2.1. Une offre d'orientation et accompagnement élargie par rapport aux précédentes programmations**

Après le transfert de l'autorité de gestion à la Région Réunion, des efforts ont été menés en matière d'accompagnement des porteurs à la fois en matière de montage des dossiers et

d'accompagnement à la réalisation de projets. La Région Réunion a tout d'abord déployé des efforts importants en matière de pédagogie, de communication et de soutien aux porteurs.

### **Un relai d'orientation : le SAV**

La Région Réunion a mis en place un système de conseillers dit SAV (Service Accompagner et Valoriser). Ce service est constitué de personnes ressources qui servent de portes d'entrée pour permettre une meilleure orientation des porteurs de projets. Il s'agit de conseillers positionnés dans chaque microrégion et qui ont pour mission de constituer un premier filtre d'accompagnement des porteurs de projets, en collaboration avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles, ainsi qu'avec les guichets uniques. Les conseillers SAV ont une mission transversale d'accompagnement pour l'ensemble des porteurs avant même qu'ils ne s'orientent vers des fonds FEDER. La mission d'information générale d'accompagnement des projets économiques du SAV s'organise autour de quatre domaines : la recherche de capital, l'accompagnement, les ressources de financement, les opérations de trésorerie. Pour les demandes relatives aux ressources de financement, le SAV réoriente dès que cela est pertinent les porteurs vers le PAF.

### **Deux outils de l'Autorité de gestion pour orienter le porteur vers le montage d'un dossier FEDER**

#### **► Le PAF : Premier interlocuteur FEDER pour les nouveaux porteurs de projets**

Le PAF (Pôle d'Appui FEDER) compte parmi ses missions l'orientation des porteurs de projets FEDER. Interlocuteur prioritaire des porteurs de projets, il leur apporte à leur demande l'information générale qui leur permettra de déterminer quel guichet unique / fiche action peut être mobilisé sans certitude cependant sur l'éligibilité de leur projet. Dans le circuit classique d'un dossier FEDER, celui-ci est déposé dans un premier temps au PAF, qui se charge de l'enregistrer sur le logiciel Synergie et de le transmettre au guichet unique compétent.

#### **► Les services instructeurs : au service d'une relation de proximité avec les porteurs de projet**

Du fait d'une bonne connaissance des services, les porteurs de projet récurrents s'adressent de fait directement aux guichets uniques compétents pour leurs projets. Les instructeurs du guichet unique transmettent alors eux-mêmes les dossiers concernés au PAF pour l'enregistrement Synergie. L'établissement d'un contact direct informel entre les instructeurs et les porteurs de projets témoigne de la relation de proximité qui s'est établie entre les bénéficiaires et les guichets uniques et de la qualité de l'expertise délivrée par ces derniers. Les guichets uniques sont effectivement chargés de délivrer aux porteurs toute « l'information technique » indispensable au montage de dossier.

Néanmoins, les guichets instructeurs sont parfois sollicités par des porteurs peu avertis sur des questions très génériques portant par exemple sur le choix de la Fiche Action sur laquelle déposer leurs dossiers. Afin que les guichets instructeurs se concentrent sur l'instruction technique du dossier en minimisant les délais d'instruction, il est important d'intensifier les efforts déployés en matière d'orientation et d'accompagnement des porteurs en renforçant la visibilité du SAV et du PAF, et le rôle des structures relais financées notamment par le FEDER.



### ***De nombreuses structures relais financées par le PO FEDER***

De nombreuses structures relais sont financées par le FEDER pour accompagner directement les porteurs de projets (Technopôle, Nexa, Qualitropic,...) ou sous forme de conseil au niveau notamment de la CCIR, de la CMR... Les moyens FEDER accordés à ces bénéficiaires et leur régularité sont de nature à professionnaliser les agents de ces structures au profit des bénéficiaires finaux. Il conviendrait de s'assurer que ces structures relais sont suffisamment formées pour assumer ces missions et répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet.

### ***D'autres relais d'accompagnement : les cabinets de conseil***

La législation limitant les possibilités que l'Autorité de gestion puisse accompagner directement les porteurs de projet, ceux-ci s'adressent à des cabinets de conseils privés et structures d'accompagnement. Les dépenses engendrées par cet accompagnement sont elles-mêmes éligibles à l'aide FEDER, compte-tenu des décisions prises dès 2015 par l'Autorité de gestion.

Les « petits » porteurs de projets sollicitent ainsi ces cabinets spécialisés pour pallier à un manque de ressources (temps, ETP, formation aux fonds européens) face aux exigences du montage de dossier FEDER. Les « gros » porteurs ou porteurs plus avertis peuvent également avoir recours à ces cabinets. En général, il s'agit pour eux de s'assurer de la qualité du suivi du dossier. Il conviendrait cependant de sensibiliser davantage encore ces cabinets aux exigences des règles FEDER.

#### **4.2.2.2.**

#### ***Des efforts à mener pour améliorer l'accompagnement***

### ***D'importants efforts de communication déployés mais insuffisamment ciblés***

L'autorité de gestion a souhaité améliorer la connaissance du FEDER par les Réunionnais à travers plusieurs campagnes promotionnelles.

Cependant, certains porteurs de projets ont une image erronée du FEDER lors du dépôt de leur dossier. En effet, si les porteurs ont connaissance du FEDER, leur maîtrise des conditions d'attribution est encore imparfaite, ce qui peut créer des déceptions. Les services instructeurs ont fait état d'une méconnaissance du système des Fiches Action de la part de bénéficiaires potentiels, ce qui résulte en des dépôts de dossiers non éligibles. Ces dossiers diminuent le temps de traitement disponible pour les dossiers éligibles et conduit à un allongement du temps d'instruction préjudiciable à l'efficacité de la mise en œuvre du PO FEDER.

Il convient également de noter que les porteurs de projets n'ont qu'une connaissance limitée du soutien apporté par le FEDER aux dispositifs d'accompagnements à la réalisation des projets dont ils bénéficient. En effet, si certains porteurs n'ont pas bénéficié directement des aides FEDER, ils ont pu bénéficier de soutien de la part d'autres acteurs dont les programmes d'action sont dépendants du FEDER : c'est le cas notamment d'une partie des accompagnements offerts par Qualitropic, par Club Export ou encore par la CCI et CMR. Les services de l'autorité de gestion ont noté que les bénéficiaires associaient très rarement ce type d'accompagnement à des aides FEDER. A ce titre, le format de la communication adopté pour la promotion des instruments d'ingénierie financière mis en place récemment sera clef pour permettre que les porteurs soient informés de

l'inscription de ce dispositif dans l'éventail des aides FEDER. De plus, il convient de noter que la Région Réunion réfléchit à déployer une offre de formation sur le FEDER pour ses structures relais.

### ***Un manque de visibilité automatisé sur les étapes de traitement du dossier lié à une faible exploitation des possibilités offertes par le numérique***

Le dépôt des dossiers FEDER et les éléments d'information communiqués au porteur se font aujourd'hui essentiellement par courriers papiers (dépôt des dossiers) ou courriers électroniques (demande et transmission de pièces complémentaires) ce qui ne permet pas au porteur de suivre automatiquement l'avancée de l'instruction de leur dossier au jour le jour. L'archivage et le suivi des dossiers est assuré, en complément de Synergie, au format papier. Ils passeront au format numérique à compter de 2019 (déploiement de la GED). Ainsi, un certain nombre de porteurs a déploré l'absence d'outils numériques, notamment pour le dépôt du dossier qui peut obliger parfois les porteurs à se déplacer jusqu'à l'Hôtel de Région pour échanger directement avec les instructeurs et se voir remettre l'accusé de dépôt du dossier. Les porteurs de projet semblent ainsi méconnaître la possibilité de déposer un dossier sous format numérique.

Il convient de noter que le SAV proposera en fin d'année 2018 un outil numérique pour orienter les porteurs de projets dans lequel le porteur pourra rentrer des caractéristiques dans une matrice qui lui permettra de visualiser les aides disponibles et de prendre un rendez-vous avec les conseillers SAV.

### ***Des stratégies d'optimisation des différents financements européens insuffisamment développées***

Certains porteurs ont fait état d'un besoin d'accompagnement renforcé dans la mobilisation des nombreux fonds à leur disposition (européens, nationaux, locaux). Il s'agirait de les aider à mettre en place des stratégies multi-fonds adaptées à leurs structures.

Dans le domaine de la recherche, les aides FEDER ont été utilisées pour financer la Cellule Europe de Nexa, avec pour objectif de renforcer la synergie interfonds et l'accompagnement au montage de projets nationaux ou européens compétitifs tels que ceux relevant d'Horizon 2020, de COSME ou de l'ANR. Ainsi, le FEDER peut être mobilisé utilement comme un outil d'accompagnement à la veille et au montage de projets de recherche. Le FEDER intervient dans ce cas comme un levier pour lever d'autres fonds européens.

Certains porteurs de projets, très dépendant des cofinancements, ont souligné que développer ce type de synergie dans d'autres champs que la recherche aurait un effet bénéfique pour la réalisation de leurs projets. En effet, la diversité des modalités de gestion des offres de financements disponibles peut complexifier significativement le portage du projet (délais de traitements et de paiement, exigence de pièces différentes). Aussi, un accompagnement permettant de mieux cibler le fonds le plus adapté au besoin pourrait s'avérer plus efficace pour réaliser au mieux les projets ambitieux et permettre de réduire les délais avant le versement des premiers paiements.

### ***Un dialogue à renforcer entre les EPCI et l'autorité de gestion***

La mise en place des ITI suppose que l'Autorité de gestion poursuive son engagement au service de la sensibilisation et de l'accompagnement des EPCI à la gestion des fonds européens. La qualité du dialogue entre l'Autorité de gestion et les EPCI est un critère clé de succès de l'approche territoriale intégrée à La Réunion. A ce titre, il convient de souligner que la mise en place de cellules spécialisées dans les fonds européens au sein des EPCI réunionnais a contribué à une montée en compétence des agents sur les sujets européens et agit comme un facilitateur de ce dialogue. Cependant, plusieurs souhaits d'amélioration de la coopération Autorité de gestion / EPCI ont été exprimés par les acteurs du territoire :

- ▶ Un renforcement de l'animation régionale par l'Autorité de gestion afin de mieux partager les bonnes pratiques entre EPCI
- ▶ L'approfondissement du dialogue sur les possibilités d'amendements de certaines Fiches Action en vue d'assouplir des conditions d'éligibilité jugées peu adaptées aux réalités du terrain,
- ▶ Une meilleure visibilité sur les fonds qui seront alloués à chaque EPCI sur la deuxième phase de la programmation

## 4.3. Perception du Programme opérationnel par l'ensemble des parties prenantes

### ***4.3.1. Méthode employée pour prendre connaissance de la perception des parties prenantes***

Au regard de l'importance financière du programme opérationnel et des mesures de communication déployées par la Région Réunion (affiche promotionnelles, campagnes publicitaires dans la presse, ateliers de sensibilisation pour les porteurs de projets), cette section analyse la perception du PO FEDER La Réunion 2014-2020 en s'appuyant sur les éléments qualitatifs recueillis lors d'entretiens avec les porteurs de projets et de deux enquêtes déployées courant octobre 2018 ayant pour cibles, d'une part, les bénéficiaires de subventions FEDER, d'autre part le grand public.

L'équipe d'évaluateur a lancé une enquête en ligne auprès des bénéficiaires des aides FEDER. Le questionnaire, composé d'environ 20 questions, portait à la fois sur des éléments techniques (procédure d'instruction et suivi de la mise en œuvre des projets) et sur des éléments plus généraux (effets du FEDER sur la structure interrogée, perception des effets du FEDER sur le territoire réunionnais).

L'enquête s'est déroulée du 25 octobre au 12 novembre 2018. 179 porteurs de projet, soit 40% des bénéficiaires du programme sur la période 2014-2018, ont répondu à l'enquête. Les répondants sont en grande majorité des bénéficiaires privés (61%) et, dans une moindre mesure, des collectivités territoriales (15%). La taille des structures des répondants est représentative de la démographie des entreprises réunionnaises (33% des répondants ont entre 2 et 10 employés, 34% de 11 à 50 employés).

Afin d'éclairer certains éléments recueillis par l'enquête bénéficiaires, un questionnaire plus court (une dizaine de questions) a été diffusé auprès du grand public sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et le site internet de la Région Réunion entre le 19 octobre 2018 et le 12 novembre 2018. Cette enquête avait pour objectif de recueillir quelques éléments sur la visibilité et la lisibilité des actions menées dans le cadre du PO FEDER auprès du grand public. N'ayant permis de mobiliser que 62 répondants, ce qui ne constitue pas une base suffisante de réponses pour tirer des conclusions globales, les résultats de cette enquête ne seront utilisés qu'à titre d'exemples illustrant les tendances observées via l'enquête bénéficiaires.

Les éléments qualitatifs recueillis en entretiens permettent également d'éclairer les résultats obtenus par ces enquêtes.

#### **4.3.2. Un taux de satisfaction globalement très élevé des bénéficiaires vis-à-vis du FEDER**

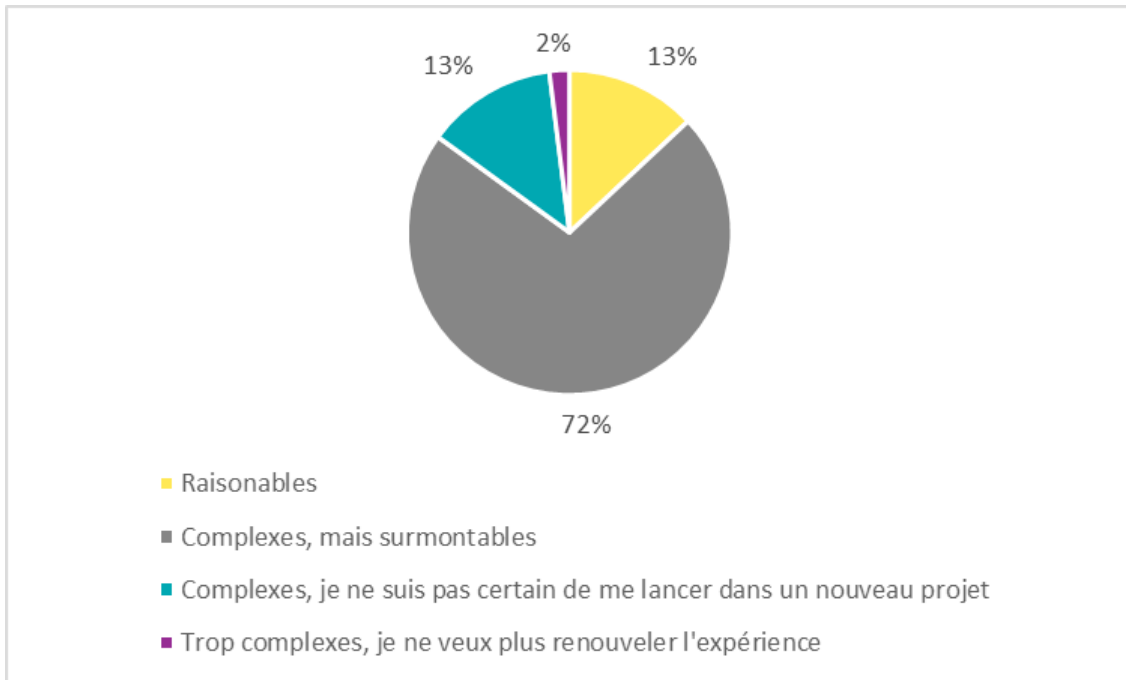
L'enquête bénéficiaire relève des résultats globalement très positifs en matière de perception du FEDER par les porteurs de projet. Ainsi :

- ▶ 95% des répondants recommanderaient à d'autres bénéficiaires de s'engager dans un projet FEDER ;
- ▶ 78% des répondants se disent très satisfaits ou plutôt satisfaits des relations avec le service de la Région en charge de son dossier
- ▶ 75% des répondants estiment que sans le FEDER leur projet n'aurait pas pu être réalisé ou aurait été réalisé avec difficultés.

#### **4.3.3. Une gestion administrative du FEDER lourde mais surmontable**

##### **Des procédures complexes mais jugées surmontables**

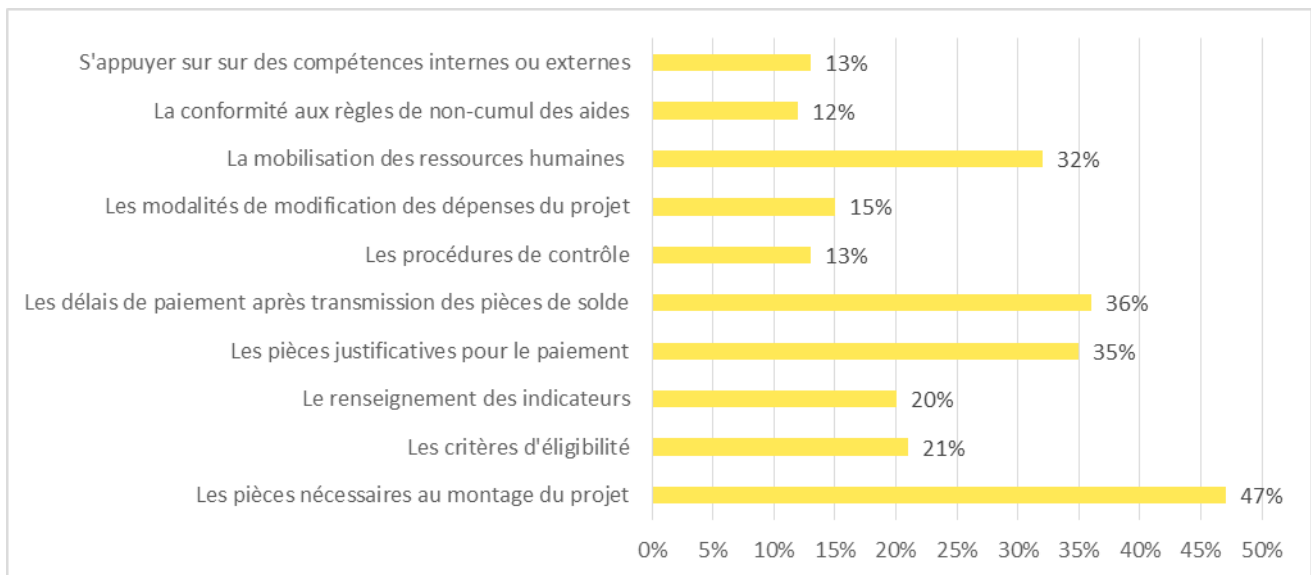
72% des répondants estiment que les obligations de gestion sont « complexes mais surmontables ». Il existe de toute évidence un « cout d'entrée FEDER » lié à la nécessaire appropriation des procédures et règles de gestion par le porteur de projet. Une fois ce coût amorti, les contraintes liées à l'octroi d'une subvention FEDER paraissent gérables à la grande majorité des répondants. Cette « prime aux anciens », qui favorise les porteurs récurrents rodés aux exigences du montage de projet, se traduit par le fait que **66% des répondants déclaraient avoir déjà bénéficié d'un soutien FEDER lors de la précédente programmation.**



**Figure 2 – Perception des obligations de gestion et de suivi liées à l'octroi du FEDER**

**Source :** Enquête en ligne menée par EY auprès de 179 porteurs de projets, octobre 2018

Pour 47% des répondants, l'aspect le plus contraignant d'une demande FEDER est la liste des pièces nécessaires au montage du dossier et pour 36% les délais de paiement après transmission des pièces de solde.



**Figure 3 – Éléments de la gestion et du suivi des projets FEDER considérés comme contraignants par les bénéficiaires**

**Source :** Enquête en ligne menée par EY auprès de 179 porteurs de projets, octobre 2018

Le suivi administratif du PO FEDER est aussi très consommateur en ressources humaines. En effet, 33% des bénéficiaires considèrent que les moyens humains nécessaires pour monter et

suivre le dossier de subvention FEDER sont aussi un obstacle important au cours d'un projet FEDER. 48% des porteurs ont ainsi estimé consacrer entre 10 et 30% du temps de projet à la gestion administrative et financière du FEDER.

Soulignant les difficultés liées au montage des projets, les bénéficiaires ont classé dans l'ordre suivant les phases de la vie d'un dossier FEDER à simplifier en priorité : le montage de projet et le dossier de demande (1,6), la gestion financière et la justification des dépenses (1,9), le suivi des réalisations et des résultats du projet (2,5), à égalité avec les contrôles (2,5), la dématérialisation des pièces (2,0) et le recours à d'autres instruments financiers (2,3).

### **Un accompagnement bénéfique pour surmonter les difficultés de gestion des dossiers, salué par la quasi-totalité des répondants**

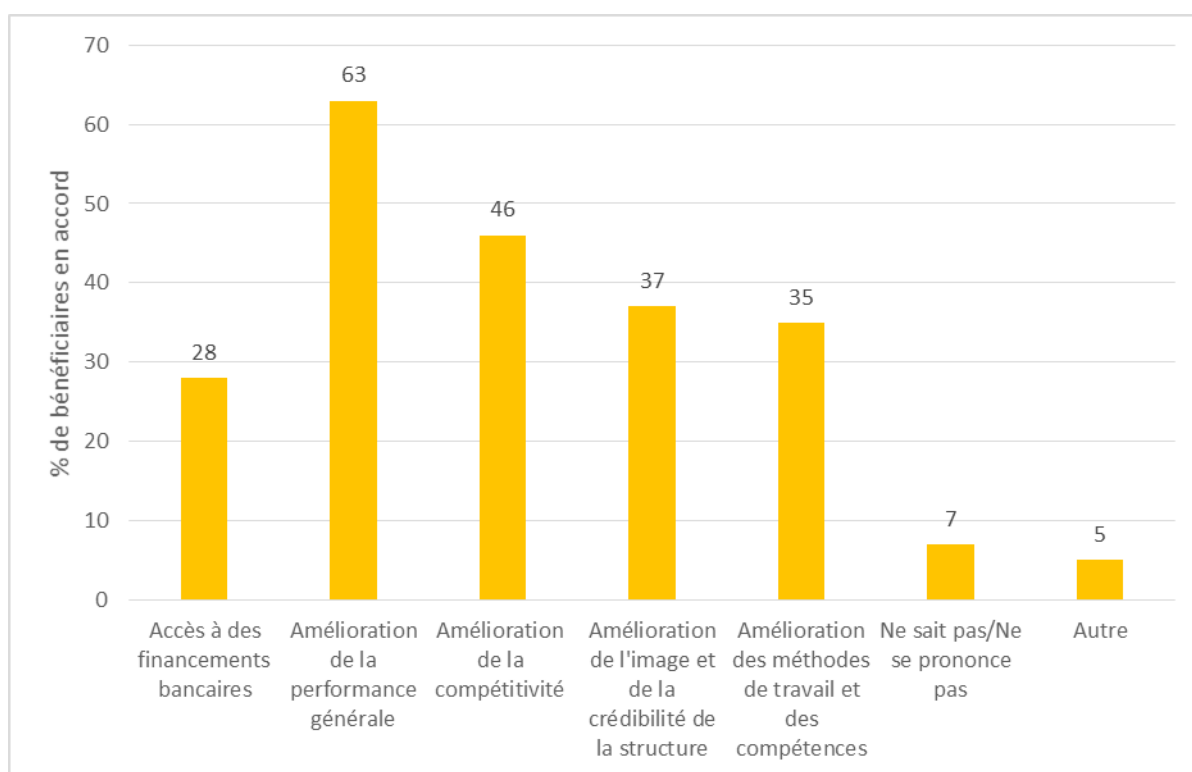
Face aux lourdeurs de la gestion administrative du projet, 49% des porteurs ont déclaré avoir été accompagnés lors du montage du projet, que cela soit par des organismes consulaires, des cabinets de conseil ou les services de la Région. **93% des répondants ont été satisfaits ou très satisfaits de cet accompagnement et recommanderaient à d'autres bénéficiaires de s'engager dans un projet FEDER.** En particulier, il convient de noter que les services instructeurs proposent aux porteurs de projet un service jugé de bonne qualité : 79% des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits des relations avec les services instructeurs.

### **Des stratégies de mobilisation de plusieurs financements encore limitées**

Les besoins d'accompagnement des porteurs en vue d'un usage plus synergique des fonds (notamment européens) évoqué en section 4.2 sont confirmés par le faible taux de porteurs de projets ayant fait appel à d'autres fonds que le FEDER. En effet, seuls 18% des porteurs ont bénéficié d'autres fonds européens. 47% des porteurs ayant fait appel à d'autres fonds ont porté un projet FSE et 23% ont bénéficié d'Horizon 2020, 13% de Poseidom.

#### **4.3.4. Le FEDER : un outil perçu comme efficace pour renforcer la compétitivité et la performance des structures bénéficiaires**

L'objectif le plus souvent cité pour la mobilisation du FEDER est « Améliorer la performance de la structure au regard des objectifs fixés » (**63%**), suivi de « Améliorer le positionnement concurrentiel/la compétitivité de ma structure » (46%) et « Améliorer l'image et la crédibilité de la structure » (37%). **L'ensemble de ces objectifs sélectionnés soulignent que les porteurs de projets considèrent le FEDER comme un outil utile pour le développement de leurs activités, notamment en garantissant une bonne compétitivité des entreprises.**



**Figure 4 – Les impacts du FEDER sur les structures subventionnées**

**Source :** Enquête en ligne menée par EY auprès de 179 porteurs de projets, octobre 2018

Près de la moitié des bénéficiaires (47%), considèrent que leur projet n'aurait pas été réalisé sans l'aide du FEDER. Près d'un tiers (28%) des bénéficiaires estiment que sans le FEDER, leur projet aurait été réalisé mais avec des difficultés. Pour 15% des bénéficiaires, une absence d'aide aurait cependant décalé la réalisation du projet dans le temps. **Seuls 9% des porteurs auraient pu réaliser leurs projets sans une aide FEDER.** A noter que lors des entretiens menés certains porteurs ont souligné le fait que leurs projets auraient été mis en œuvre par obligation même sans le FEDER mais qu'ils n'auraient pas eu la même envergure qualitative. Par exemple, les infrastructures de potabilisation imposées par les mises en demeure ARS n'auraient pas nécessairement été de dernière génération.

#### **4.3.5. Une visibilité confirmée du FEDER**

Les entretiens qualitatifs menés par l'équipe d'évaluation ainsi que les réponses au questionnaire « grand public » transmises par un échantillon réduit de répondants (une soixantaine) ont permis de déterminer que l'action du PO FEDER semble largement connue à La Réunion. La plupart des acteurs réunionnais interrogés savent que le FEDER soutient le développement économique du territoire et que l'autorité de gestion du programme a été transmise au Conseil régional.

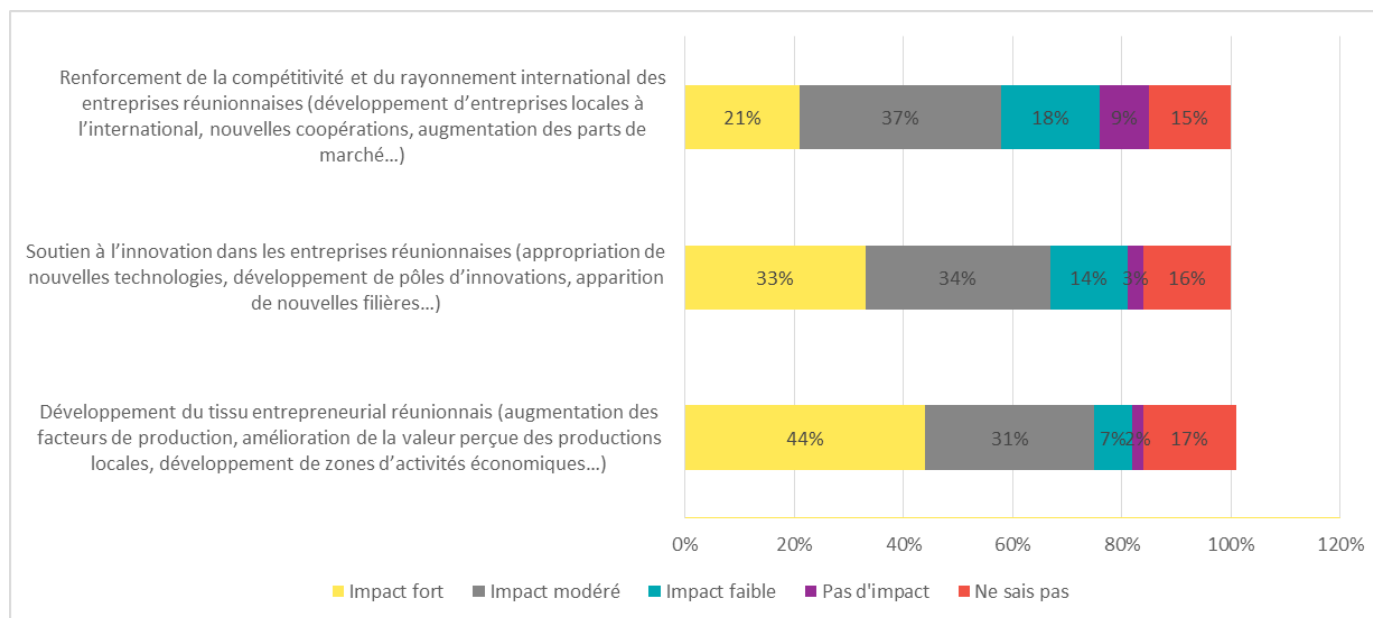
L'action du FEDER leur paraît également visible et utile, particulièrement sur les thématiques recherche et innovation et de développement des énergies renouvelables, mais dans une moindre mesure sur la thématique du développement des technologies de l'information et de la communication. Cependant, le projet cité le plus grand nombre de fois comme représentatif du

FEDER reste le projet NRL, symbole de l'image du FEDER « béton » décrit par certains bénéficiaires lors de nos entretiens.

Le FEDER est demandé par les bénéficiaires très souvent à la suite d'un échange soit avec les services de la Région soit avec d'autres entrepreneurs. Ce « bouche-à-oreille » rassure les porteurs sur les procédures à suivre, et s'accompagne parfois de conseils opérationnels pour le portage des dossiers. Ainsi certains bénéficiaires ont indiqué avoir décidé de faire appel à des cabinets de conseil pour monter leurs dossiers à la suite d'une suggestion d'autres bénéficiaires. Les répondants « grands publics » ont de leur côté davantage souligné l'importance de la presse, des médias et des réseaux sociaux dans leur connaissance du FEDER.

Les bénéficiaires ont aussi indiqué que les subventions étaient l'outil le plus adapté pour répondre à leurs besoins, devant les prêts bancaires, le capital investissement et les garanties bancaires.

Lorsqu'ils ont été interrogés sur l'impact du FEDER sur l'environnement socio-économique de La Réunion, les bénéficiaires ont souligné en premier lieu l'impact positif du FEDER sur le développement du tissu entrepreneurial réunionnais et sur l'écosystème de l'innovation.



**Figure 5 – La contribution du FEDER aux évolutions socio-économique de l'île selon les bénéficiaires**

**Source :** Enquête en ligne menée par EY auprès de 179 porteurs de projets, octobre 2018

## 4.4. Impact du Programme opérationnel sur la situation socio-économique insulaire

Le Programme opérationnel FEDER de la Réunion a été pensé de façon à maximiser sa contribution à la stratégie de l'Union européenne en matière de croissance intelligente, durable et inclusive. L'enjeu pour La Réunion est de mobiliser les financements FEDER pour soutenir des projets susceptibles de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'île.



Le Programme opérationnel a identifié trois défis prioritaires pour La Réunion<sup>10</sup> :

1. L'investissement dans les leviers de croissance et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement ;
2. La montée en compétence, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale de la population réunionnaise ;
3. L'optimisation des performances du territoire

La présente section vise à évaluer la contribution du FEDER à la réponse à ces trois défis en analysant plus particulièrement son impact sur la situation socioéconomique de La Réunion.

Les évaluateurs attirent l'attention du lecteur sur le caractère particulièrement complexe d'une évaluation d'impact du FEDER sur la situation socio-économique régionale. Les facteurs limitatifs suivants doivent en effet être pris en compte :

- ▶ la multiplicité des dispositifs régionaux et nationaux influant sur la situation socioéconomique insulaire et la difficulté d'isoler strictement au sein de cet écosystème dense l'impact spécifique du FEDER,
- ▶ les délais de réalisation des projets structurels pour le territoire (infrastructures de transport, d'éducation) dont les impacts ne sont observables qu'à moyen long terme. Dans ces cas, seuls les « impacts attendus » des projets pourront être décrits, avec la marge d'aléas qu'une telle notion comporte ;
- ▶ l'effet des évolutions macroéconomiques d'ordre national ou international sur le tissu socio-économique insulaire, indépendantes du FEDER mais pouvant en amplifier ou limiter ses impacts sans que cela ne soit imputable à une évolution dans la mise en œuvre du programme opérationnel.

#### **4.4.1. Impact socio-économique du soutien FEDER aux leviers de croissance et à la compétitivité des entreprises**

Les efforts déployés en matière de développement économique par le PO FEDER 2014-2020 se concentrent essentiellement au sein des trois axes suivants :

- ▶ Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance
- ▶ Axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises
- ▶ Axe 8 : Compenser les surcoûts liés à l'ultra périphérie

Ces trois axes représentent 40,7% des fonds maquettés et 42,6% des fonds programmés à stade. Ils sont au cœur de l'évaluation thématique consacrée au thème du développement économique, sollicitée par la Région Réunion dans le cadre du lot n°2 de l'évaluation à mi-parcours du PO FEDER.

## Contexte

L'île de La Réunion connaît ces dernières années une évolution économique favorable, comme en témoignent le retour de la croissance (+ 3,2% en 2017) et la reprise de l'investissement (+ 3,2% également en 2017, après une hausse de 6,1% en 2016 selon l'INSEE) à des niveaux proches de ceux d'avant-crise.

Ce retour de la croissance est à La Réunion très largement tiré, d'une part, par la consommation et l'investissement, d'autre part, par les investissements publics qui injectent chaque année environ 500 millions d'euros dans l'économie insulaire (511,9 millions d'euros en 2017, source INSEE).

Cette embellie économique ne suffit cependant pas à gommer tous les fragilités de l'économie insulaire. D'une part, celle-ci reste marquée par des retards structurels en matière de recherche et développement. Malgré l'implantation sur le territoire insulaire de structures de recherche publiques de renommée internationale bénéficiant d'une taille critique (antenne du CIRAD, IPGP, CNRS, IRD) et la présence d'équipements uniques dans l'Océan Indien, l'effort de recherche réunionnais demeure 4 fois moins élevé que la moyenne nationale et financé à 80% par les administrations publiques (IEDOM, 2013). Ces retards s'expliquent en grande partie par la « jeunesse » de l'écosystème de recherche et d'innovation réunionnais, qui ne s'est développé qu'à partir des années 1990 et n'a commencé à se structurer qu'au tournant des années 2000, autour du Pôle de compétitivité Qualitropic ou du Technopôle de La Réunion.

D'autre part, les entreprises locales peinent encore à être compétitives et à rayonner sur la scène internationale. En 2017, l'étude CPME/Utopies « *Développer l'économie réunionnaise par la demande locale* » révélait ainsi que les exportations réunionnaises étaient plus de 20 fois inférieures à celles de territoires métropolitains de taille comparable. Le potentiel d'exportation du tissu économique local demeure limité, en raison de l'étroitesse de portefeuille des produits exportables et de l'orientation de son orientation vers la demande intérieure : 62,7% des exportations de biens sont constituées de produits alimentaires dont 39,9% proviennent de l'industrie sucrière.<sup>11</sup>

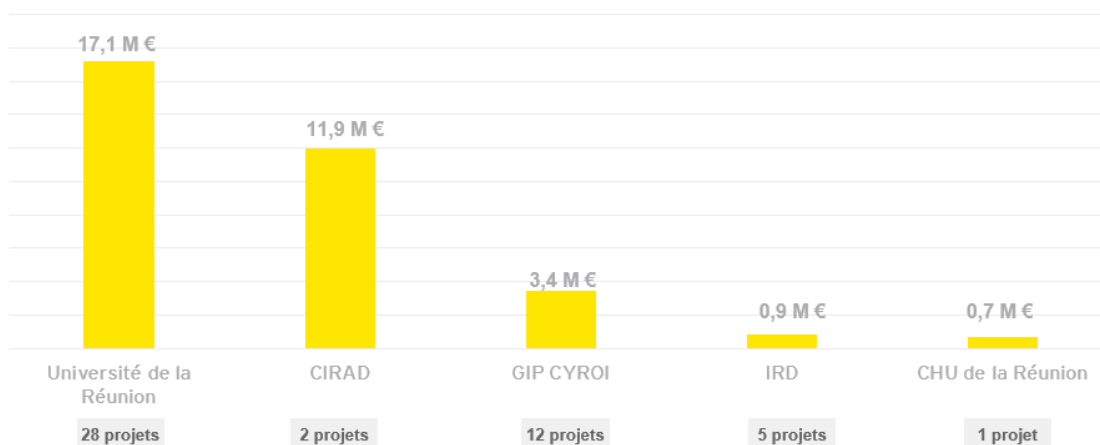
## L'action de la programmation contribue au maintien et à la valorisation du tissu d'ESR insulaire

Dans ce contexte, le FEDER exerce un impact variable sur la situation socio-économique de l'île selon l'indicateur étudié.

En matière de recherche, les retombées socioéconomiques des fonds FEDER mobilisés soulèvent plusieurs interrogations. Il est établi que le programme opérationnel FEDER 2014-2020 a déjà contribué à bien des égards à l'accroissement de l'effort de recherche du territoire, particulièrement dans les domaines identifiés par la stratégie de spécialisation intelligente :

- ▶ Les fonds FEDER contribuent en premier lieu à la vitalité et à la pérennité des structures de recherche publique du territoire. Ils bénéficient de longue date aux entités publiques qui concentrent à ce jour l'effort de recherche insulaire et les infrastructures constituant la majeure partie de la plateforme de RDI réunionnaise : l'université de La Réunion, le CIRAD, le GIP CYROI et l'IRD. Ces structures ont bénéficié à ce jour de **67,7%** des fonds FEDER programmés au titre de l'axe 1, soit 34,5 millions d'euros

<sup>11</sup> Laurent Daveuziers, La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale, Paris, Seuil, 2012



**Figure 6 – Fonds FEDER programmés ayant bénéficié aux structures de recherche publiques du territoire**

**Source :** Tableau de programmation au 12/11/2018 transmis par l'autorité de gestion

Ces structures exploitent des infrastructures de recherche hautement qualitatives uniques dans la zone Océan Indien : la plateforme technologique du Cyclotron, les équipements du Pôle de protection des plantes (3P) ou le centre de recherche médicale du CHU de Saint-Pierre. Le CIRAD bénéficie plus spécifiquement d'un financement de ses programmes de recherche s'inscrivant dans le cadre d'une convention pluriannuelle quadripartite contractée avec l'Etat, la Région et le Département. La présentation régulière de l'avancée des projets de recherche à un comité de suivi constitué de représentants de ces cofinanceurs garantit l'exécution de l'accord-cadre et la conformité de la politique de recherche du CIRAD avec les grandes orientations de la stratégie de spécialisation intelligente.

**En cofinçant les programmes d'action de ces entités, le FEDER constitue un levier contribuant à maintenir une forte implication et une forte présence des instituts de recherche sur le territoire**, offrant par la même occasion une visibilité internationale aux acteurs de l'ESR insulaires.

- La conformité S3 constitue un objectif régulièrement affirmé par les programmes de recherche. C'est par exemple le cas du programme « *Biodiversité et Santé végétale* » (BSV), qui se fixe pour principal objectif la sauvegarde et la valorisation des écosystèmes naturels terrestres de l'île, à travers notamment le développement d'une agriculture durable. Ce programme participe ainsi pleinement à la structuration de la filière « *bioéconomie tropicale* », à travers la promotion de méthodes de culture plus écologiques, le développement de nouvelles méthodes de conservation des espaces protégés. Il contribue à faire de l'île une plateforme de recherche européenne en milieu tropical et à consolider les capacités en RDI insulaires.

Cependant, au-delà de ce seul soutien aux infrastructures de recherche publiques, le PO affiche un objectif de valorisation économique des projets de recherche, à travers l'émergence de nouvelles collaborations avec le tissu entrepreneurial et le développement de nouveaux produits et savoir-faire. Or, l'impact effectif de la programmation sur les capacités privées d'innovation et la proximité des entreprises avec les acteurs de la recherche publique est moins évident :

- ▶ Le nombre de brevets déposés par des entreprises réunionnaises n'a cessé de décroître depuis le début de la programmation : l'INPI comptabilisait 27 dépôts en 2014 contre seulement deux au cours de l'année 2017. Dans ce contexte, il est difficile de mettre en évidence l'impact effectif des financements FEDER sur les capacités d'innovation privées.
- ▶ Cependant, sans que cela ne se traduise nécessairement par un dépôt de brevet, une vingtaine d'entreprises avaient bénéficié en 2017 au titre du PO d'une aide au lancement d'un produit nouveau sur leur marché.
- ▶ En outre, le soutien à la recherche publique peut constituer un vecteur de consolidation de l'écosystème d'innovation insulaire, et notamment de ses composantes privées. Le PO s'est notamment fixé pour objectif de valorisation économique des travaux de la recherche publique, qui concerne à ce jour 6 opérations programmées. À titre d'exemple, le projet Gysomate porté par l'Université de La Réunion a permis d'initier des collaborations avec trois entreprises du secteur énergétique autour du développement de nouvelles stratégies intelligentes de gestion de l'énergie au sein de micro-réseaux urbains.
- ▶ 20 entreprises du territoire collaboraient en outre avec des organismes de recherche au titre du PO en 2017. La valorisation économique de la recherche constitue l'un des principaux vecteurs de croissance identifié par la Stratégie UE 2020 ;
- ▶ Enfin, le programme opérationnel FEDER a pu contribuer à l'accroissement de la masse salariale consacrée aux fonctions R&D à La Réunion, qui a cru de 9% entre 2014 et 2017 (données ACOSS). Depuis le début de la programmation, 11 opérations ont notamment contribué à l'émergence de projets innovants au sein du secteur privé par le recrutement de jeunes diplômés.

Plusieurs acteurs insulaires de l'écosystème d'innovation ont cependant identifié, au-delà de la seule action du PO, la nécessité de renforcer l'intéressement des structures privées à participer à l'effort de recherche, en assouplissant notamment les règles de propriété intellectuelle. Les passerelles entre les travaux de recherche menés par les acteurs publics locaux et le renforcement des capacités d'innovation des acteurs privés restent aujourd'hui limitées.

D'autres axes d'amélioration peuvent être mobilisés pour amplifier l'impact du FEDER sur la recherche réunionnaise ainsi que ses retombées socioéconomiques. Les principales réserves portent sur l'insuffisante mobilisation de l'ensemble des acteurs de la RDI autour des thématiques de la S3, la synergie avec d'autres programmes européens qui demeure insuffisante et les difficultés des acteurs économiques locaux à identifier les bénéfices effectifs tirés de ces programmes par l'économie productive. Les difficultés à mobiliser les acteurs insulaires de la recherche autour des domaines de la S3 brident la capacité du territoire à capitaliser sur ses avantages structurels et la capacité des centres de recherche à atteindre une masse critique leur permettant d'attirer de nouvelles compétences. La mobilisation de canaux de financement s'inscrivant dans une logique plus compétitive que le subventionnement FEDER et le développement de nouvelles synergies interfonds (notamment avec le programma Horizon 2020) constituent également un levier essentiel de montée en gamme des projets, d'inscription de

l'écosystème d'ESR dans des réseaux d'envergure européenne et de gain de notoriété pour les centres de recherche insulaires. Ils semblent cependant insuffisamment mobilisés en l'état (cf 4.1.2).

### **Le PO FEDER contribue de longue date à la densification de l'écosystème d'innovation insulaire, mais son action est confrontée à des freins structurels**

Le PO FEDER soutient sur plusieurs champs l'animation et la structuration de l'écosystème réunionnais de l'innovation, et contribue à cet égard à la montée en compétence des entreprises en matière de développement de produits et procédés innovants. Sur ce champ, les opérations du programme relèvent essentiellement du soutien aux structures d'animation et d'accompagnement de l'écosystème d'innovation et aux structures dont l'action relève de la mise en œuvre des orientations du CRI.

- ▶ Les PO FEDER accompagnent de longue date les principaux acteurs publics et privés qui portent l'animation de l'écosystème d'innovation insulaire : l'agence régionale de développement économique et d'innovation NEXA, le pôle de compétitivité Qualitropic, ou l'association du technopôle de La Réunion. Les 14 opérations programmées sur ce champ ont contribué à renforcer l'accompagnement des entreprises réunionnaises à l'innovation, notamment dans les secteurs prioritaires de la S3. C'est notamment le cas du financement programme d'actions de Qualitropic, qui remplit un rôle d'animation de l'écosystème d'innovation sur les champs de la sécurité alimentaire et du développement durable, dans le cadre d'un mandat délivré par le CRI.
- ▶ Le PO a également favorisé la densification de l'écosystème d'innovation et la prise en compte des spécificités du territoire dans l'élaboration de procédés innovants en finançant 15 structures participant de la mise en œuvre des orientations du CRI. Le CIRBAT, dont le programme d'actions 2018 a bénéficié de fonds FEDER, utilise par exemple les spécificités climatologiques de l'île pour tester des matériaux et modes de construction adaptés aux conditions tropicales.

Plusieurs limites structurelles bridant l'impact du FEDER sur les capacités d'innovation des entreprises réunionnaises mais ne relevant pas nécessairement de l'action de l'autorité de gestion doivent cependant être soulignées :

- ▶ La logique d'accumulation des structures en charge de l'animation des filières et de l'accompagnement des structures innovantes est susceptible de nuire à la lisibilité et à l'efficacité globale de l'écosystème d'innovation. Malgré le rôle de coordination attribué au CRI depuis 2009, la gouvernance de l'écosystème réunionnais paraît encore difficilement lisible pour bon nombre de porteurs de projets et entrepreneurs locaux, qui peinent parfois à identifier les expertises recherchées au sein de ces structures d'accompagnement.
- ▶ Les microentreprises et auto-entreprises, qui constituent plus de 90% du tissu entrepreneurial réunionnais, pourraient constituer un véritable vivier d'innovation. Cependant, le subventionnement FEDER classique ne semble que peu adapté au soutien des start-up porteuses de projets innovants. D'une part, les délais constatés en matière de versement des subventions supposent d'importantes capacités de trésoreries peu répandues au sein des TPE réunionnaises ; d'autre part, les exigences en matière de

montage de dossier et conditions d'éligibilité laissent peu d'espace aux entreprises porteuses d'un projet très innovant mais « risqué ». Ces limites devraient néanmoins être en partie dépassées en deuxième partie de programmation avec le déploiement de deux instruments financiers visant à pallier les défaillances de marché identifiées dès l'évaluation ex ante. Ces dispositifs, prévus sur l'axe 3 du FEDER, sont susceptibles d'offrir aux structures privées innovantes de nouvelles modalités de financement plus adaptées que le subventionnement. Ils seront mobilisables plus rapidement que des subventions FEDER classiques et couvriront un spectre de besoins plus étendu, comme des augmentations de capital, particulièrement utiles pour les TPE innovantes.

### **Un soutien au tissu entrepreneurial concentré sur un nombre réduit de secteurs stratégiques**

Le programme opérationnel FEDER s'est fixé en premier lieu un objectif de développement du tissu entrepreneurial réunionnais, particulièrement dans les secteurs prioritaires. Ses impacts sur la dynamique de création d'entreprise peuvent être analysés à plusieurs aunes :

- ▶ Tous secteurs confondus, le nombre d'entreprises créées chaque semestre demeure, depuis le début de la programmation relativement stable, autour de **1500**. Le rythme de création d'établissements s'est cependant légèrement accéléré ces deux dernières années pour retrouver un niveau proche de celui de 2014. Cette dynamique est principalement portée, selon l'INSEE, par les secteurs tertiaire et commerce, transports, hébergement et restauration, qui représentent environ **70%** des créations.
- ▶ **52 structures** avaient reçu un soutien au titre de l'aide à l'investissement pour la création d'entreprise en 2014. À cet égard, le soutien du FEDER pourrait apparaître marginal au regard du nombre de créations enregistrées (moins de **4%**). Mais il convient de rappeler que l'action du PO est concentrée sur trois types d'entreprises : celles de la sphère productive (industrie/artisanat) et des secteurs du tourisme et du numérique. Il a en effet vocation à soutenir des entités issues de secteurs stratégiques pour l'économie insulaire, fortement créatrices d'emplois et susceptibles de contribuer à la dynamique de spécialisation de l'économie réunionnaise. Or, l'objectif de soutien aux dynamiques de création d'entreprise et d'emplois dans les secteurs prioritaires a été pleinement atteint. Les actions menées sur ce champ ont pu contribuer à la création de près de 1300 établissements dans ces secteurs d'activités en 2017;  
En outre, le lancement progressif des instruments de dette et d'équité de la Financière Région Réunion devrait permettre l'accompagnement de plusieurs centaines de TPE-PME dans les 4 années à venir.
- ▶ Alors que la consolidation des facteurs de production du tissu entrepreneurial insulaire figurait parmi les premiers objectifs affichés par le PO au titre de l'axe 3, 90 entreprises ont d'ores et déjà été soutenues au titre des aides aux investissements productifs, contribuant à l'accroissement des capacités productives du territoire.

Cependant, comme évoqué précédemment, la structuration du tissu entrepreneurial réunionnais (surreprésentation des microentreprises) et ses conséquences en matière de contraintes de trésorerie constituent un frein important à l'accès au subventionnement FEDER pour ces entreprises.

En outre, les entreprises du territoire peinent atteindre une masse critique: si le nombre d'ETI a augmenté ces dernières années (l'île en comptait 300 fin 2017), elles restent proportionnellement moins nombreuses qu'en métropole. Le renforcement des facteurs de production des entreprises, et notamment de l'emploi, afin de permettre au tissu entrepreneurial réunionnais d'améliorer ses parts de marché, figure à cet égard parmi les principaux objectifs de la programmation. L'Impact du PO en la matière est concentré sur deux champs : l'aide aux investissements matériels et le développement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprise.

- ▶ Le PO a en effet permis de soutenir plus de **90 entreprises** sur le champ de l'aide à l'investissement matériel, afin d'augmenter leurs capacités de production, maintenir des lignes de production ou de proposer à terme de nouveaux produits.
- ▶ En outre, la bonification des taux d'intervention du FEDER lorsque les opérations relèvent d'un secteur prioritaire garantit la contribution du programme opérationnel à la dynamique de spécialisation de l'économie réunionnaise : à titre d'exemple, les 24 opérations financées sur les champs du tourisme et du numérique ont permis depuis 2014 la création de 53 équivalents temps plein dans ces secteurs. La création d'emploi induite par les investissements du PO sur les secteurs de l'industrie et de l'artisanat est quant à elle estimée à environ 150 ETP par l'autorité de gestion.
- ▶ Enfin, le développement du foncier économique, particulièrement restreint en raison de l'exiguïté du territoire insulaire, demeure un axe majeur de consolidation des capacités productives réunionnaises. Sur ce champ, les 4 opérations de travaux initiées depuis le début de la programmation devraient permettre la création de 244 000 nouveaux mètres carrés de surface utile pour les entreprises ayant une activité de production. L'opération FEDER menée sur la ZAC Pierrefonds devrait permettre à elle seule de viabiliser 700 000 m<sup>2</sup> de terrain. Pour rappel, l'autorité de gestion estimait en début de programmation les besoins fonciers du territoire à 900 hectares (9 millions de mètres carrés) à horizon 2030.

### **Le PO FEDER contribue largement à la compétitivité et au rayonnement international des entreprises réunionnaises, potentiellement bridés par les handicaps propres aux RUP**

Le volume annuel des exportations réunionnaises, tous produits confondus, a cru d'environ 1% depuis le début de la programmation, selon les données de la DRDDI : elles représentaient 315,5 millions d'euros en 2014 contre 318,4 millions d'euros en 2017. Dans le même temps, les importations annuelles avaient cru de 8% (4715,5 millions d'euros en 2014, 5084,2 millions d'euros en 2017). Le PO a pu contribuer à ces performances à travers le financement de 109 opérations de compensation des surcoûts de transports au bénéfice d'entreprises du territoire. Ces subventions impactent en effet les performances des entreprises bénéficiaires sur plusieurs champs :

1. Les aides portant sur les intrants peuvent contribuer à la restauration de leurs marges ou à la baisse de leurs prix, confortant ainsi leur position sur les marchés les plus concurrentiels ;
2. Les aides portant sur les extrants impactent directement la compétitivité de leurs produits à l'export, le Fret pesant lourdement sur la formation des prix, notamment pour les productions destinées au territoire de l'Union européenne (50% de la

production réunionnaise y est acheminée). Sans qu'il soit possible d'établir clairement un lien de causalité en la matière, la forte croissance du nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide au fret intrants ou extrants (+70% par rapport à la précédente programmation) a été concomitante d'une croissance des exportations de produits transformés depuis le début de la programmation (+7% entre 2013 et 2017 selon les données de la DRDDI).

Par essence, ces deux types d'aides bénéficient à des entreprises menant des activités de production, et donc rattachables au secteur secondaire. En raison des dynamiques de filières propres au tissu économique réunionnais, bon nombre d'entre elles sont rattachables aux secteurs de l'agro-alimentaire et du bâtiment.

En outre, le financement de structures d'accompagnement associatives comme le Club Export ont pu contribuer, à travers la multiplication des rencontres B2B et des opérations de prospection menées sur des marchés extérieurs, au rayonnement international du tissu entrepreneurial insulaire et à la captation de nouveaux marchés à l'échelle de la zone Océan Indien. 20 à 30% des entreprises accompagnées par le Club Export parviennent à concrétiser leur projection sur un nouveau marché.

Le solde du commerce extérieur réunionnais reste cependant largement déficitaire, malgré un ralentissement de la croissance des importations en 2017 (de l'ordre de +1% selon l'INSEE).

#### **4.4.2. Impact socio-économique du soutien FEDER aux infrastructures (numérique, éducation, transport)**

Les efforts déployés par le FEDER en matière de soutien aux infrastructures numériques, d'éducation et routière afin d'offrir à la population réunionnaise un meilleur niveau de service public au service de la cohésion territoriale et sociale du territoire ont été conséquentes. Ils se sont concentrés sur les axes suivants :

- ▶ Axe 2 : Améliorer l'accès aux TIC
- ▶ Axe 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échange
- ▶ Axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population

Ces axes représentent 31% des fonds maquetés et 41% des fonds programmés à stade.

#### **Contexte**

Les trois premières années du PO ont été marquées par des évolutions majeures de la situation insulaire en matière d'offre de services à la population :

- ▶ En matière de services numériques et du déploiement du THD, la mobilisation exceptionnelle des opérateurs privés déjà évoquée précédemment a entraîné un fort effet de rattrapage : 58% des foyers et établissements de l'île bénéficiaient d'une couverture Très



Haut débit en 2017. Des perspectives à court termes laissent envisager une couverture intégrale de l'île à horizon 2021.

- ▶ En matière de services éducatifs, la Région doit faire face à un impératif d'adaptation des équipements de l'enseignement secondaire et universitaire à la croissance démographique : le taux de natalité demeure plus élevé qu'en Métropole (2,3 à 2,4 enfants par femme), la population scolaire devrait croître de 0,5% par an en moyenne sur la durée du PO et les collèges insulaires accueillent en moyenne 250 élèves de plus que la moyenne nationale. Les évolutions récentes sont néanmoins encourageantes. D'une part, sur la dernière décennie, la création d'emplois est beaucoup plus dynamique que la croissance démographique à La Réunion. Ainsi, la part de Réunionnais en âge de travailler en situation d'emploi n'a cessé d'augmenter (51% en 2016 contre 45% en 2005). D'autre part, les jeunes sont de plus en plus diplômés : deux jeunes sur trois quittent aujourd'hui le système scolaire avec un diplôme. C'était moins d'un jeune sur deux au début des années 2000.
- ▶ En matière d'infrastructures routières, La Réunion est confrontée à un enjeu important de décongestion et de sécurisation de son trafic routier. En particulier, la route de la corniche est considérée comme saturée (60 000 voitures /jour) et peu sécurisée (régulièrement affectée par les éboullis de la falaise ou des intempéries qui obligent à des basculements de circulation). A ce titre, la principale évolution en cours a trait au chantier de la Nouvelle Route du littoral lancé en décembre 2013, qui accueillera une 2X2 voies, une voie pour un futur transport en commun en site propre (TCSP) ainsi qu'une piste cyclable.

### **Un impact en matière de soutien aux infrastructures numériques et d'éducation concentré sur des opérations à forte valeur ajoutée**

Au vu de la faible valeur des indicateurs de réalisation sur l'Axe 2 (les opérations de couverture THD sont essentiellement portées par le privé) et de la concentration de l'axe 7 sur la seule construction ou réhabilitation d'infrastructures en matière d'éducation et de formation, la contribution du FEDER aux évolutions structurelles constatées à La Réunion sur ces champs peut paraître limitée.

- ▶ En matière de développement des services numériques, l'impact attendu du PO apparaît nettement plus faible que prévu : le SDTAN prévoit un positionnement de la puissance publique sur 20 000 prises en tranche ferme, contre 270 000 initialement. **Cependant, ce positionnement revêt une forte valeur ajoutée qualitative : le programme opérationnel comblera les carences de l'initiative privée et devrait permettre à l'Autorité de gestion de s'assurer de la couverture effective de l'ensemble du territoire réunionnais par la fibre, y compris dans les zones les moins facilement raccordables.** Il contribue ainsi pleinement à la cohésion territoriale de l'île. L'apport du PO pourrait en outre être plus significatif que le déploiement de la fibre sur les 20 000 prises prévues en tranche ferme : le positionnement en 2015 des opérateurs privés sur des communes isolées et sur des territoires où le coût de la fibre dépasse régulièrement le seuil de rentabilité estimé à 400 euros laisse envisager une rétractation des acteurs privés. Une extension de l'intervention FEDER demeure à ce titre possible en cas d'activation de la tranche conditionnelle, conditionnée à la réalisation effective ou non des investissements privés.

- ▶ Les créations et réhabilitations d'établissements ont permis, à mi-parcours, d'accroître les capacités d'accueil du secondaire et de l'enseignement supérieur d'environ 1500 places supplémentaires, dont 1300 pour le seul Lycée Nord. Le PO accompagne à ce titre la croissance démographique insulaire. Si les fonds FEDER n'ont pas vocation à financer des opérations déployant un contenu pédagogique, champ d'action traditionnellement dévolu au FSE, le projet pédagogique du Lycée Nord laisse une **place prépondérante aux NTIC et à la formation aux techniques audiovisuelles**. Ces caractéristiques correspondent pleinement aux exigences de la concentration thématique et aux orientations stratégiques de la S3.

### **Le PO FEDER 2014-2020 participe largement, à l'instar des programmations précédentes, à la dynamique de rattrapage de La Réunion en matière d'infrastructures routières**

En soutenant le projet NRL, le FEDER a contribué à maximiser les retombées socioéconomiques d'un projet de 1,7 milliards d'euros s'échelonnant entre 2011 et 2019. D'après les études réalisées notamment par l'INSEE<sup>12</sup>, ces retombées ont été significatives pour le tissu économique réunionnais à partir de 2014. En effet, entre 2011 et 2013, années correspondant à la phase de préparation technique et administrative du projet, les entreprises réunionnaises n'ont été que peu mobilisées : moins de 250 salariés sont concernés. En revanche, à partir de 2014, les retombées économiques sont immédiates via une hausse d'activité pour les entreprises locales, des salaires versés et donc de la consommation avec des effets d'entraînement sur l'économie. Quatre principaux impacts bénéfiques du soutien du PO FEDER au projet NRL peuvent être identifiés :

- ▶ Soutien à la croissance économique locale : l'INSEE estime qu'en 2014, le projet NRL a été à l'origine de près d'un tiers de la croissance de l'île (La Réunion affichait alors un taux de croissance de 3,1% après 0,7% en 2013). En 2015, il continue de soutenir la croissance de l'île mais sa contribution est moindre (0,2 points en 2015 sur une croissance estimée à 2,8%).
- ▶ Soutien à la création d'emploi local : Sur les années 2014 et 2015, le chantier a généré la création de 3000 emplois directs, indirects et induits par an. Un soutien spécifique a été apporté au secteur du BTP en crise à La Réunion : la majeure partie des travaux du chantier NRL sont réalisées par des entreprises locales sous-traitantes des grands groupes et de leurs filiales respectives (Vinci, Bouygues, Eiffage TP). Toutefois, l'INSEE souligne que les créations nettes ont été limitées : moins de 250 emplois au total entre 2014 et 2015.
- ▶ Création de valeur ajoutée : de 2016 à 2019, le chantier générerait près d'1 milliard d'euros de valeur ajoutée, avec un pic d'activité en 2016 et 2017. Il convient cependant de souligner que la création de valeur ajoutée a été limitée par l'augmentation des importations réunionnaises. En effet, les entreprises réunionnaises ont dû importer les matières premières (roches, acier, clinker...), machines (grues, bigues, pelles mécaniques, etc.) et véhicules utilitaires nécessaires au chantier. Ces importations ont représenté 82 millions d'euros en 2014, soit 1,7 % des importations réunionnaises cette année-là.

<sup>12</sup> Retombées du chantier de NRL sur les principaux indicateurs économiques, INSEE

- ▶ Amélioration continue du climat des affaires depuis 2014 : selon les données de l'INSEE et de l'IEDOM, l'indicateur du climat des affaires n'a cessé de progresser depuis le début de la programmation et avait retrouvé, fin 2017, son niveau d'avant-crise. Cette amélioration est concomitante du début de la phase opérationnelle du projet NRL.

Globalement, les retombées socio-économiques du projet NRL sont importantes et positives. Néanmoins, la fin de chantier est marquée par un amenuisement progressif des investissements : 411 millions d'euros en 2017, 274 millions en 2018 et 83 millions en 2019. Les impacts socioéconomiques attendus pour la deuxième partie de la programmation du PO FEDER 2014-2020 devraient en conséquence être significativement inférieurs à ceux observés durant la première partie.

#### **4.4.3. Impact socio-économique du soutien FEDER à la transition énergétique et à la protection de l'environnement**

Les efforts déployés en matière de soutien aux défis énergétiques et environnementaux du territoire se concentrent essentiellement au sein des axes suivants

- ▶ Axe 4 : Progresser vers la transition énergétique
- ▶ Axe 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine

#### **Contexte**

L'insularité de La Réunion en fait une terre très sensible aux enjeux énergétiques. En amont du PO 2014-2020, l'autonomie énergétique est un enjeu pour lequel le développement des nouvelles technologies et notamment des technologies liées aux énergies renouvelable. La production électrique concentrait 44% des émissions de GES en 2010, et provenait à 75% de centrales thermiques à énergie carbonée en 2010. En amont du programme, un peu plus de 36% de l'électricité de l'île provenait de sources renouvelables, taux plus de 20 points supérieur à la moyenne nationale.

#### **Impact du FEDER**

Le territoire connaît une baisse presque continue des émissions de gaz à effets de serre depuis 2010 : celles-ci représentaient, pour la production électrique, environ 800 gCO<sup>2</sup> par kWh en 2010, contre un peu plus de 700 aujourd'hui (source SPL Energies Réunion). Le rendement net des réseaux hydrauliques a en outre augmenté sur la totalité des communes de la Région, selon les données de l'Office de l'eau Réunion. Si les opérations financées par le PO FEDER 2014-2020 ne sauraient expliquer à elles seules ces performances environnementales, elles ont pu y contribuer sur plusieurs champs, et en particulier sur la préservation de la ressource en eau et en énergie :

- ▶ Leur impact sur l'amélioration de la qualité de l'eau est significatif. Alors que la programmation précédente s'était concentrée sur l'objectif d'assainissement, le PO FEDER 2014-2020 a fait de la potabilisation de l'eau un enjeu prioritaire. Le FEDER a notamment financé des usines de potabilisation de très haute qualité. Si, au regard de l'enjeu de santé publique et des mises en demeure de l'ARS de plusieurs communes du

territoire, ces usines auraient à priori été construites sans mobilisation du FEDER, le soutien financier apporté par ce dernier a permis d'améliorer significativement le niveau technologique de ces usines et donc la qualité du service rendu à la population.

- ▶ Des actions en faveur de la réduction de la consommation énergétique des infrastructures publiques et des logements sociaux ont en outre été déployées. Les projets soutenus concernent principalement la rénovation énergétique de bâtiments publics (Lycée de La Possession, Lycée Jean Hinglo du Port,...) et l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre de dispositifs de chauffe-eaux solaires dans des résidences du parc social.

Néanmoins, la dynamique de programmation FEDER sur les thématiques environnementales a été à stade relativement en retrait, témoignant d'une activation limitée par le FEDER des leviers de croissance verte de La Réunion :

- ▶ L'impact du PO en matière de baisse de la consommation énergétique a été bridé par l'abandon du projet phare de SWAC de Saint-Denis. Néanmoins des perspectives intéressantes se dessinent : le projet de SWAC fournissant le Centre Hospitalier Sud de Saint-Pierre, de plus petite taille et mono-destination, est maintenu. Il n'est pas encore opérationnel mais devrait permettre à l'établissement de réduire sa consommation électrique de 75%. Le SWAC Sud conservera la même technologie innovante que celle prévue initialement pour le SWAC dyonisien. Très rare à l'échelle internationale, ce type d'infrastructure n'a été à ce jour déployé qu'à Hawaï).
- ▶ La hausse globale de la production d'énergies renouvelables ne constitue pas un objectif du PO. Le programme opérationnel s'est à cet égard concentré sur le financement de projets relatifs à la valorisation énergétique de la biomasse, et ne finance pas la filière photovoltaïque. Or, les performances de l'île en la matière restent très aléatoires, et fortement dépendantes de la production de bagasse, sous-produit de la canne à sucre. Après une production énergétique 264,30 GWh en 2015, l'impact de la récolte sucrière a porté la production 2016 à 244 GWh en 2016 et 2017. Plus globalement, les capacités supplémentaires de production d'ENR résultant des opérations du PO s'élevaient à 0,7MW en 2017, très légèrement au-dessus de la capacité prévisionnelle programmée en début de programmation.
- ▶ Certains sujets demeurent peu ou pas traités par le programme :
  - Sur le champ des infrastructures hydrauliques, le problème de l'efficacité des réseaux et de la diminution des pertes en ressource.
  - La gestion des déchets, problématique essentielle pour un territoire insulaire, est essentiellement abordée à travers le soutien aux projets d'UVE. Or, peu d'opérations ont à ce jour été programmées sur ce champ.

## 5. Formulation des recommandations

### Recommandations relatives aux relations avec les bénéficiaires

Recommandation n°1 : <b>Renforcer le premier accueil et l'accompagnement des bénéficiaires</b>	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pôle d'appui FEDER</li> <li>✓ SAV</li> <li>✓ Guichets Uniques</li> <li>✓ Structures relais</li> </ul>
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Court terme (- de 6 mois)</li> </ul>
Recommandation détaillée	<p>Le renforcement des relations des services de l'autorité de gestion avec les bénéficiaires, dès l'accueil des porteurs de projets, est l'une des priorités identifiées par les parties prenantes de la mise en œuvre du PO FEDER. En premier lieu, il s'agit de renforcer le lien interpersonnel qui unit le porteur à ses interlocuteurs au sein de l'AG et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets en présentiel par les gestionnaires au sein des guichets uniques, en particulier pour les primo-bénéficiaires, dès la phase d'instruction.</li> <li>▶ Consolider le lien entre le porteur de projet et le gestionnaire du dossier avec la garantie, dans la mesure du possible, d'un interlocuteur unique du début de la phase d'instruction jusqu'au solde du dossier.</li> </ul> <p>Les évolutions peuvent également porter sur la procédure de traitement des dossiers elle-même, notamment au cours des phases de constitution des dossiers et d'instruction, particulièrement problématiques pour les demandeurs. Il s'agit plus précisément d'améliorer la transparence de la procédure de traitement du dossier pour les bénéficiaires à travers la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ D'outils de monitoring à usage interne et externe : tableaux de bord ou système d'alertes et d'information en temps réel à chaque étape clé du dossier (fin du contrôle de service fait avec communication des montants considérés comme éligibles au remboursement sans attendre le versement effectif de la subvention au bénéficiaire).</li> <li>▶ D'une procédure de gestion électronique dématérialisée des documents (GED) avec numérisation de l'intégralité des dossiers (cf proposition n°1).</li> <li>▶ D'une formation des acteurs des structures relais</li> </ul>

Recommandation n°2 : <b>Mieux cibler les efforts de communication et intensifier le travail d'orientation et d'accompagnement des porteurs de projets</b>	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pôle d'appui FEDER</li> <li>✓ SAV</li> <li>✓ Guichets Uniques</li> <li>✓ Structures relais</li> </ul>
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Court terme (&lt; 6 mois)</li> </ul>
Recommandation détaillée	<p>Afin de renforcer la connaissance des porteurs de projet sur les règles de gestion du FEDER, des sessions d'information ciblées peuvent permettre à l'autorité de gestion d'insister auprès des bénéficiaires sur les principaux points bloquants qui impactent le degré de satisfaction des entreprises privées recourant à du subventionnement FEDER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Pour les bénéficiaires potentiels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation des conditions d'éligibilité et du périmètre des fiches actions (particulièrement celles de l'Axe 3),</li> <li>○ Rappel des exigences de maturité et de solidité financière des entreprises, indispensables pour s'engager dans un projet FEDER,</li> <li>○ Présentation de dispositifs offrant une alternative au subventionnement FEDER, plus accessibles aux microentreprises (instrument d'ingénierie financière, etc.).</li> </ul> </li> </ul> <p>Il est également possible de renforcer l'impact des dispositifs d'orientation en amont du dépôt de dossier, afin que seuls les dossiers éligibles soient soumis aux guichets uniques. Il s'agit de permettre à ces derniers de se concentrer sur la délivrance de leur expertise technique en matière de financements européens auprès des porteurs de projet et de réduire les temps d'instructions.</p> <p>Au-delà du seul accompagnement par les services de la Région, l'autorité de gestion peut également délivrer davantage d'informations aux porteurs sur les possibilités d'accompagnement par d'autres entités publiques ou privées (structures d'accompagnement, cabinet de conseil, etc.), en rappelant que les dépenses qu'elles engendrent sont éligibles au FEDER. Plusieurs structures « agréées » s'engageant à modérer leurs prix peuvent notamment être identifiées.</p>

### Recommandations relatives aux relations avec les Autorités urbaines ITI :

Recommandation n°3 : <b>Renforcer les canaux de communication avec les EPCI afin de garantir le succès d'une démarche ITI déjà très volontariste à La Réunion</b>	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Guichets Uniques</li> <li>✓ DGAE</li> <li>✓ Autorités urbaines ITI</li> </ul>
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Court terme (&lt;6 mois)</li> </ul>
Recommandation détaillée	<p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer l'animation de la communauté des EPCI afin de favoriser le partage de bonnes pratiques (réunions régulières, présentation de « success stories », etc.) ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Poursuivre le dialogue engagé sur l'évolution des fiches ITI dans la limite fixée par les orientations de l'Autorité de gestion et du Programme opérationnel. Ces échanges devraient permettre de maximiser la capacité d'adaptation du PO aux réalités du terrain identifiées par les Autorités urbaines, tout en restant en conformité avec ses orientations.</li> <li>▶ Communiquer sur le rétroplanning des projets ITI afin d'éviter tout dérapage calendaire.</li> </ul>
--	---

### Recommandations liées aux thématiques *Développement économique et Recherche et Innovation* (axes 1, 3 et 8) :

Recommandation n°4 : <b>Rationaliser l'écosystème de l'innovation de façon à mieux prendre en compte les besoins actuels et futurs des entreprises du territoire</b>	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Région Réunion</li> <li>✓ CRI</li> <li>✓ Structures d'accompagnement de l'écosystème d'innovation</li> </ul>
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyen terme (&lt;2 ans)</li> </ul>
Recommandation détaillée	<p>La multiplicité des entités en charge de l'animation des filières et de l'accompagnement des structures innovantes nuit à la lisibilité et à l'efficacité globale de l'écosystème d'innovation et complique sa gouvernance. La Région Réunion peut à cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Encourager la clarification des rôles et responsabilités de chacun en fonction des besoins actuels ou futurs des entreprises ou de leur typologie ;</li> <li>▶ Cartographier les besoins des structures innovantes du territoire en matière d'accompagnement (foncier économique, prestations de conseil, leviers de financement, etc.) et valider l'adéquation de l'offre de l'écosystème aux besoins des entreprises ;</li> <li>▶ Engager des évaluations ciblées des structures d'accompagnement sur les projets structurants et les porteurs récurrents.</li> </ul>

### Recommandation transversale

Recommandation n°5 : <b>Assurer la prise en compte de nouveaux besoins du territoire pour la prochaine programmation</b>	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DGS-DGAE</li> <li>✓ Guichets uniques</li> <li>✓ Directions opérationnelles de la Région Réunion, en fonction du champ de politique publique abordée</li> </ul>
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyen terme (&lt; 2 ans)</li> </ul>

<p>Recommandation détaillée</p>	<p>Plusieurs thématiques structurantes peuvent d'ores et déjà être identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Après une programmation 2014-2020 centrée sur le financement des infrastructures de potabilisation en matière de gestion hydraulique, concentrer les efforts de la prochaine programmation sur l'amélioration du réseau avec pour objectif une diminution du taux de perte sur ces infrastructures.</li> <li>▶ Le financement de nouveaux projets d'infrastructures énergétiques, afin d'accélérer la transition énergétique du territoire et d'accroître la part des ENR dans le mix réunionnais, et réduire sa dépendance aux importations énergétiques.</li> <li>▶ Assurer un développement des transports en commun et des modes doux, après une programmation 2014-2020 marquée par la livraison de la NRL sur le champ des transports. La construction de nouvelles infrastructures routières peut être couplée avec le développement de nouvelles voies cyclables et de nouvelles offres de transports en commun (notamment ferrés) pour désengorger le réseau existant.</li> </ul>
-------------------------------------	--



# Annexes

## 1. Liste des entretiens stratégiques en Phase 1

ENTITE	INTERLOCUTEUR	FONCTION
Conseil régional de La Réunion	M. Patrick GUILLAUMIN	DGA Affaires européennes
Conseil régional de La Réunion	M. David WONG	Responsable Coordination Interfonds
Conseil régional de La Réunion	Mme Séverine NIRLO	DGA Développement économique
Conseil régional de La Réunion	M. Sébastien LECHAT	Responsable du Pôle d'appui FEDER
AGILE	M. Jean-François APAYA	Directeur de l'AGILE
Conseil régional de La Réunion	M. Philippe HOARAU	Responsable du guichet Economique et Développement touristique
Conseil régional de La Réunion	M. Gaëtan MAGRE	Responsable du guichet unique Infrastructures, Développement durable et Energie
Conseil régional de La Réunion	Mme Shehnaz UMMER	Responsable du guichet Investissement de Formation d'Education et d'Inclusion sociale

## 2. Liste des entretiens réalisés en Phase 2

Structure	Interlocuteur	Fonction
Conseil régional de la Réunion	Patrick GUILLAUMIN	DGA Europe
Conseil régional de la Réunion	David WONG	Responsable Coordination Interfonds (DGA Affaires européennes)
Conseil régional de la Réunion	Sébastien LECHAT	Responsable du PAF (pôle d'appui FEDER)
Conseil régional de la Réunion	Mohamed AHMED	DGS
Conseil régional de la Réunion	Séverine NIRLO	DGA Développement économique
Conseil régional de la Réunion	Philippe HOARAU	Responsable du guichet unique Economie et Développement Touristiques
Conseil régional de la Réunion	Gaëtan MAGRE	Responsable du Guichet unique Infrastructures, Développement Durable et Energie (IDDE)
Conseil régional de la Réunion	Shehnaz UMMER	Responsable du Guichet unique Investissement de Formation d'Education et d'Inclusion Sociale (IEFPIS)
Conseil régional de la Réunion	Shehnaz UMMER	responsable du Guichet unique Recherche Développement, Technologie et Innovation (RDTI), par interim

Etat	Loic ARMAND	SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales)
Département	Michel Courteaud	Directeur général adjoint du pôle développement
Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)	Amine Valy	Direction Aménagement et Développement Territorial
Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	Olivier COLIN	Direction Développement Durable et Stratégique du Territoire
Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)	Valérie GUSTAVIN	Direction du Développement Économique et des Affaires européennes
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)	Stéphane BABONNEAU	Référent ITI
Territoires de la Côte Ouest (TCO)	John Gangnant / Joselito Marouvin	Pôle Ressources
Université de la Réunion	Juan Manuel Mora Rey	Chargé des financements européens
NEXA (Accélérateurs de projets)	Gaston Bigey, Philippe Holstein, Fanny Mazella	Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Chargée de la Cellule Europe
INSEE	Aurélien Daubaire	Directeur Régional
First Advisory and Partner	Fabrice Onesio	Directeur

---

MEDEF

Didier Fauchard, Sandrine Dunand  
Roux, Alexandre Beton

Didier Fauchard, Déléguée Générale,  
Chargé de mission Economie

---



L

Rapport d'évaluation – Janvier 2019

### 3. Test de cheminement : Focus sur 10 projets

Axe	Demandeur	Opération	Nom	Fonction	Statut
1	QUALITROPIC	Programme d'actions 2017	Françoise Delabaere	Présidente	Réalisé
2	REGION REUNION	Projet THD non programmé	Denis Fabregues	Chargé de mission THD	Réalisé
3	LADY LA FEE	Croisière touristique	Richard Bonhomme	Gérant	En attente
4	SEMAC	Installation de dispositif d'eau chaude solaire Opération Muscade - Saint Benoît	Blandine Rivière	Chargée de mission / Chauffe eaux	Réalisé
5	ENGIE	Projet SWAC	Gaétan Magré / David Wong		En attente
6	COMMUNE DE BRAS PANON	Réalisation de la station de potabilisation de Bras Panon	Frédéric Legendre	Directeur des Services Techniques	Réalisé

7	REGION REUNION	Route de CILAOS	Eric Boiteux			En attente
8	COMMUNE DE SAINT PIERRE	Aménagement d'une placette qualitative aux abords de la mairie annexe du quartier de Basse Terre	Stéphane Dumont			En attente
9	REGION REUNION	Construction du Lycée Nord	Jean Claude Laffin	DG Batiments		Réalisé
10	SA AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GARROS	Mise en place des RESA et renforcement de la zone littorale + prendre en considération la dimension GP	Maryvonne Rivière	DGA Stratégie et Risques		Réalisé

## 4. Liste des Fiches Action

SI	Nomenclature simplifiée	Actions
GU Recherche, Développement Technologique et Innovation	1.01	Soutenir les infrastructures liées à la recherche, au développement technologique et à l'innovation
	1.02	Soutien à l'observation et à la connaissance de la biodiversité et des milieux
	1.03	Soutien des activités de recherche agronomique
	1.04	Améliorer les compétences au service de l'économie de la Connaissance
	1.05	Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies
	1.06	Améliorer les compétences au service de l'éco de la connaissance – allocations bourses doctorales
	1.07	Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les 3 priorités S3
	1.08	Développer l'innovation sociale et ouverte
	1.09	Valorisation économique de la biodiversité tropicale
	1.10	Promouvoir les projets de recherche et d'innovation contribuant à une meilleure efficacité énergétique grâce à la valorisation des énergies renouvelables
	1.11	Programmes de recherche liés au projet de Pôle Mer
	1.12	Développer les outils de promotion de la CSTI
	1.13	Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation
	1.14	Soutien aux pôles d'innovation
	1.15	Soutien aux projets innovants des entreprises (subvention Directe)
	1.16	Renforcer l'effort en RDI des entreprises par le recrutement de jeunes diplômés
	1.17	Mise en place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises innovantes
GU Entreprises et Développement Touristique	2.01	Continuité territoriale numérique
	2.02	Plan régional très haut débit
	2.03	Open data
	2.04	E-administration
	2.05	E-santé
	3.01	Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet numérique

	3.02	Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet tourisme
	3.03	Aide aux investissements pour la création des entreprises- Volet industrie / artisanat
	3.04	Mise en place des outils de financement adaptés au lancement des entreprises
	3.05	Aides au développement des entreprises – Volet tourisme
	3.06	Aide au développement des entreprises- Volet industrie / Artisanat
	3.07	Aides au développement des entreprises – Volet numérique
	3.08	« Recours aux compétences immatérielles – Compétitivité des Produits . »
	3.09	Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise
	3.10	Actions collectives – Promotion des technologies et des entreprises numériques
	3.11	Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande
	3.12	Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le domaine du tourisme
	3.13	Mutualisation des ressources
	3.14	Veille stratégique
	3.15	Structuration de filières
	3.16	Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs
	3.17	Développement de la promotion touristique
	3.18	Modernisation de zones d'activités économiques
	3.19	Mise en Place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises
	3.20	Création d'une offre d'hébergement public exemplaire de montagne
GU Infrastructures de Développement Durable et Énergie	4.01	Réalisation et exploitation de réseaux de production et de distribution de froid à partir des eaux marines profondes en vue de climatiser des bâtiments tertiaires (SWAC saint-Denis et Saint-Pierre)
	4.02	Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz
	4.03	Production d'eau chaude solaire pour les logements à caractère social ou privés sous conditions de faibles ressources et bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires)



	4.04	Production d'eau chaude solaire pour les logements privés sous conditions de faibles ressources à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires)
	4.05	Rénovation thermique des bâtiments publics
	4.06	Rénovation thermique logements sociaux anciens selon méthodologie BATIPEI (Bonification de prêts AFD)
	4.07	Plan Régional Vélo – mise en oeuvre
	4.08	Pôles échanges et superstructures de transport – Etudes transport par câble
	4.09	Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations RRTG TCSP
	4.10	Coordination offres transport
	5.01	Suppression des points noirs dans les réseaux routiers Essentiels
	5.02	Observations et expérimentation sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique
	5.03	Réalisation des unités de valorisation énergétique inscrites au PPGDND
	5.04	Développement des aménagements hydrauliques structurants
	5.05	Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines
	5.06	Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau
	5.07	Lutter contre les pollutions de l'eau
	5.08	Protection et valorisation biodiversité
GU Entreprises et Développement Touristique	5.09	Aménagements et équipements touristiques publics
GU Infrastructures de Développement Durable et Énergie	5.10	Mise en tourisme du patrimoine culturel
	6.01	Trans Eco Express
	6.02	Nouvelle Route Littoral avec TCSP sécurisée
	6.03	Projet NEO (Nouvelle Entrée Ouest St Denis)
GU Investissements d'éducation, de formation et d'inclusion sociale	7.01	Construction et restructuration d'établissements médicosociaux pour personnes handicapées et personnes âgées dépendantes
	7.02	Restructuration urbaine des quartiers sensibles
	7.03	Soutien relatif aux études de stratégie de développement urbain durable
	7.04	Espaces publics structurants des centralités du SAR

	7.05	Développement et structuration de l'attractivité des hauts
	7.06	Construction, extension et réhabilitation des lycées et des Collèges
	7.07	Réhabilitation et extension des centres de formation Professionnelle
	7.08	Constructions et aménagements pour l'enseignement supérieur
GU Entreprises et Développement Touristique	8.01	Création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités Économiques
	8.02	Compensation des surcoûts de transports
GU Infrastructures de Développement Durable et Énergie	8.03	Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection
	8.04	Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR)
	8.05	Aéroport Réunion Roland Garros
	8.06	Développement de la zone aéroportuaires de Pierrefonds et ouverture de nouvelles lignes aériennes
<b>PAF (Pôle d'Appui FEDER)</b>	9.01	Assistance Technique – Ressources Humaines
	9.02	Assistance Technique – Information et Communication
	9.03	Assistance Technique – Évaluation et études